

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA +

71^e rapport de gestion 1978

Table des matières

A. Problèmes principaux et politique de la Banque nationale	
1. Contexte international _____	5
2. Evolution de la conjoncture en Suisse _____	6
3. Principes de la politique monétaire menée par la Banque nationale _____	8
4. Mesures monétaires prises en 1978 _____	10
B. Evolution de l'économie internationale	
1. Conjoncture générale _____	14
2. Evolution des balances des revenus _____	16
3. Financement des déficits _____	17
4. Evolution des marchés des changes _____	18
5. Coopération monétaire internationale _____	20
C. Evolution de l'économie suisse	
1. Conjoncture générale _____	22
2. Approvisionnement en monnaie _____	29
3. Evolution du marché monétaire _____	32
4. Crédit et bilans bancaires _____	34
5. Evolution du marché des capitaux _____	37
6. Evolution des taux d'intérêt _____	40
7. Exportations de capitaux soumises à autorisation _____	43
8. Marché des changes et évolution des cours _____	44
D. Mesures monétaires et conjoncturelles _____	47
E. Opérations de la Banque nationale	
1. Opérations propres _____	61
2. Services rendus _____	71
3. Administration et résultats _____	73
F. Autorités et personnel de la Banque _____	85
G. Tableaux	
1. Situations périodiques _____	92
2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 _____	94
3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis 1936 _____	102
H. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque _____	104

A. Problèmes principaux et politique de la Banque nationale

1. Contexte international

La conjoncture internationale a été relativement équilibrée en 1978. La croissance réelle du produit national brut s'est maintenue au niveau de l'année précédente puisqu'elle a atteint, selon les estimations, 3,5% à 4% en moyenne dans la zone de l'OCDE, qui comprend la grande majorité des pays industrialisés occidentaux. Le commerce international a progressé à un rythme légèrement plus élevé.

Conjoncture mondiale assez équilibrée

D'une région à l'autre cependant, d'importantes différences ont été observées. Si la croissance économique s'est poursuivie à un rythme soutenu aux Etats-Unis, elle s'est accélérée au second semestre en Europe, et notamment en République fédérale d'Allemagne.

Les problèmes du chômage et des perturbations monétaires, que la plupart des pays ont dû affronter, étaient davantage d'origine structurelle que conjoncturelle. Le nombre de chômeurs n'a pas diminué dans la zone de l'OCDE et, dans de nombreux pays, le taux de chômage s'est maintenu à un niveau égal ou supérieur à 5%. Pour éviter un renforcement des tensions sociales, les prestations accordées aux chômeurs ont été améliorées.

Persistance des problèmes structurels

Plusieurs pays ont remporté des succès remarquables dans la stabilisation de la valeur interne de leur monnaie. Le renchérissement, mesuré à la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation au mois de décembre, a reculé de 3,5% en 1977 à 2,4% en 1978 en République fédérale d'Allemagne, de 4,8% à 3,5% au Japon, de 12,1% à 8,4% au Royaume-Uni et de 14,9% à 11,9% en Italie. Dans d'autres pays, la perte du pouvoir d'achat de la monnaie s'est accélérée. Tel est le cas notamment des Etats-Unis, où le renchérissement a passé de 6,8% en 1977 à 9% en 1978, et du Canada, où il s'est élevé de 8% à 8,4%.

Progrès dans la lutte contre l'inflation ...

... mais avec des exceptions

La valeur extérieure de nombreuses monnaies a subi d'importantes fluctuations en 1978. Les monnaies des pays à forte inflation se sont dépréciées, et celles des pays où le renchérissement est faible se sont revalorisées. Dans de nombreux cas cependant, les mouvements des taux de change ont été au delà de ce que l'évolution divergente des prix pouvait justifier. Cela vaut tout particulièrement pour le dollar des Etats-Unis et le franc suisse.

L'entrée en vigueur, en 1978, de la deuxième révision des statuts du Fonds monétaire international a consacré juridiquement l'existence d'un système monétaire international caractérisé, depuis 1973, par l'absence de liens concrets entre les monnaies. Les Etats membres sont libres d'orienter à leur guise leur politique monétaire et de change. Seul le rattachement d'une monnaie à l'or est interdit. Les principes concrets qui régissaient auparavant l'attitude des autorités monétaires ont été remplacés par l'engagement de collaborer avec le Fonds, et de viser à une croissance ordonnée de l'économie et à une stabilité du niveau des prix. Le moment n'était pas encore venu de fixer des règles contraignantes, im-

Révision des statuts du FMI

posant une limitation et une coordination de l'expansion monétaire dans les différents pays.

Création de liquidités internationales

Malgré l'abondance des liquidités internationales, il a été décidé, dans le cadre du FMI, d'augmenter de 50% les quotes-parts des Etats membres et d'allouer de nouveaux droits de tirage spéciaux. Les Etats à monnaie faible pourront ainsi obtenir davantage de crédits par l'intermédiaire du Fonds.

Renforcement de la coopération monétaire

Les Etats membres des Communautés européennes ont décidé de relier leurs monnaies entre elles dans le cadre du Système monétaire européen (SME). On attendait généralement de cette décision des répercussions favorables sur le système monétaire international. Les accords à la base du SME ne contiennent toutefois guère d'indications sur la politique monétaire que devraient suivre les Etats participants. Si le principe d'une politique axée sur la stabilité devait s'imposer, une zone de monnaies stables pourrait se former en Europe, qui, à la longue, montrerait au reste du monde la voie à suivre.

La coopération monétaire entre les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, le Japon et la Suisse s'est considérablement renforcée. Face à la baisse du cours du dollar par rapport aux monnaies des autres pays, les autorités américaines ont adopté, à l'automne, un train de mesures destinées à soutenir leur monnaie. Dans ce contexte, elles se sont assurées des crédits supplémentaires auprès des banques centrales de la République fédérale, du Japon et de la Suisse, ainsi qu'auprès du Fonds monétaire international.

Lutte difficile contre le protectionnisme

En 1978, le maintien de la liberté des échanges internationaux a encore exigé des efforts importants. A maintes reprises, on a pu constater une volonté d'empêcher ou de retarder, par des mesures protectionnistes, des changements structurels de l'économie. Néanmoins, le protectionnisme a pu être maintenu, une fois encore, dans des limites tolérables. Au GATT, les négociations qui se sont déroulées dans le cadre du «Tokyo-round» ont fait quelques progrès.

2. Evolution de la conjoncture en Suisse

Situation initiale favorable, assombrie par les problèmes de change

L'évolution de la conjoncture à l'étranger permettait de supposer que l'économie suisse poursuivrait son évolution réjouissante de l'année 1977, et que la croissance du produit national brut resterait forte. Mais l'évolution du cours du franc a assombri ces perspectives favorables.

Après une période de stabilité qui a duré du milieu de 1976 au milieu de 1977, le cours du franc était monté fortement à la fin de 1977 et au début de 1978. Au

plan international, la compétitivité de l'économie suisse s'était ainsi détériorée. Les fabricants de produits dont les marchés sont soumis à une forte concurrence ont été contraints notamment de compenser partiellement la hausse du franc par des baisses de prix.

Compétitivité
affaiblie

Le franc suisse s'est affaibli après les diverses mesures que le Conseil fédéral et la Banque nationale ont adoptées à la fin du mois de février, et qui comprenaient notamment l'interdiction de placer des fonds étrangers et le renforcement de la réglementation concernant l'intérêt négatif. La hausse du franc a toutefois repris vers le milieu de l'année. A la fin du mois de septembre, le cours moyen du franc, pondéré en fonction des exportations vers les 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse, dépassait de plus de 40% le niveau observé un an auparavant. Compte tenu du renchérissement plus élevé que connaissent ces pays, l'appréciation moyenne du franc se chiffrait à 29%.

Hausse extrême du
franc

Le 1^{er} octobre, la Banque nationale a annoncé un changement dans l'ordre des priorités de sa politique monétaire, qui a permis d'arrêter la hausse du franc et même de provoquer une baisse sensible. A la fin du mois de décembre, le taux annuel de réévaluation du franc était revenu à 14,2% en moyenne pondérée. Etant donné les écarts entre les taux d'inflation, l'appréciation réelle du franc devait être de quelque 7,7%.

En 1978, l'évolution des cours de change a eu manifestement une influence prépondérante tant sur les prévisions des entreprises que sur le débat dont la politique conjoncturelle a fait l'objet. L'économie suisse a cependant bien surmonté les conséquences de la forte réévaluation et des brusques fluctuations de cours. Grâce à sa capacité d'adaptation, elle est parvenue à accroître – à un rythme certes très réduit – sa production et ses ventes. La situation de l'emploi est demeurée relativement favorable, malgré une légère augmentation du nombre de chômeurs en fin d'année. Globalement, le volume des exportations a poursuivi son expansion, l'évolution en valeur marquant néanmoins une stagnation.

Résultats meilleurs
qu'on ne le craignait

L'excédent de la balance suisse des revenus est resté à un niveau extrêmement élevé. Il s'est chiffré vraisemblablement à plus de 9 milliards de francs, ou à 6% du produit national brut. En d'autres termes, la Suisse n'a pas absorbé intégralement sa production ou son revenu, mais en a mis une part correspondant à cet excédent à la disposition de l'étranger sous la forme de biens et de services. Le surplus de la balance des revenus représente la différence entre l'épargne nationale et l'investissement intérieur. Il équivaut ainsi à l'acquisition, sous diverses formes, de créances sur l'étranger et, partant, à un octroi de crédit à l'étranger. L'importance de l'épargne excédentaire indique que, globalement, l'économie et les collectivités publiques ont encore tendu davantage à améliorer leur position financière qu'à accroître leurs investissements ou leur consommation.

Balance des revenus
encore fortement
excédentaire

3. Principes de la politique monétaire menée par la Banque nationale

Objectifs fixés au début de 1978

Dilemme de la politique monétaire suisse

Face aux violentes fluctuations des taux de change et à l'absence de toute ébauche d'un système monétaire international satisfaisant, la Banque nationale a eu pour tâche, comme les années précédentes, d'éviter à la fois une montée excessive de la valeur extérieure et une dépréciation de la valeur interne du franc suisse.

Masse monétaire: objectif de nouveau fixé à 5%

Une fois encore, la fixation d'un objectif de 5% – identique à celui de 1977 – pour l'expansion de la masse monétaire au sens étroit (M_1) devait contribuer au maintien du pouvoir d'achat du franc. La réalisation d'un tel objectif suppose que les cours de change suivent une tendance à moyen terme qui compense l'évolution divergente des prix dans les différents pays. L'expérience a cependant montré que les taux de change peuvent s'écarter fortement de cette tendance.

Moyens d'influencer les cours de change

Pour éviter des mouvements trop brusques des cours de change et pour amener une correction, la Banque nationale a recouru à trois moyens:

- les interventions sur le marché des devises;
- l'action sur le niveau de l'intérêt;
- la lutte contre l'afflux de fonds étrangers.

Répartition dans le temps des transactions sur devises

Les achats sur les marchés des changes ont eu lieu lorsque de fortes pressions à la hausse se sont exercées sur le franc. La Banque nationale a cédé des dollars au marché durant les périodes calmes, principalement dans le cadre de la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation. En répartissant dans le temps les achats et les ventes de devises, l'institut d'émission s'est efforcé, d'une part, de modérer les fluctuations des cours de change et, d'autre part, d'adapter la création de monnaie à son objectif de croissance de la masse monétaire. Les francs suisses créés en contrepartie des achats de devises ont aussi été épongés, à plusieurs occasions, par l'émission de rescriptions de stérilisation.

Pression sur les taux d'intérêt

Pour des raisons tenant également à la politique de change, la Banque nationale a favorisé, à diverses reprises, une baisse des taux d'intérêt du marché monétaire, en offrant aux banques, à des conditions avantageuses, des crédits sous la forme de swaps. Elle a ainsi réduit l'attrait des placements en francs suisses.

Lutte contre l'afflux de fonds étrangers

Enfin, l'institut d'émission a encore recouru aux diverses mesures de lutte contre l'afflux de fonds étrangers, afin d'éliminer une partie de la demande de francs sur le marché des changes. L'interdiction de placer des fonds étrangers en papiers-valeurs suisses, et le renforcement de la réglementation concernant l'in-

térêt négatif, sont venus compléter, à la fin du mois de février, le dispositif mis en place par le Conseil fédéral et la Banque nationale.

Parallèlement à son action dans le domaine monétaire, la Banque nationale s'est efforcée, en collaboration avec les banques, d'aider encore l'industrie d'exportation à résoudre ses problèmes de financement et de couverture des risques de change (cf. chapitre D, p. 54 et ss). La convention destinée à atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation a été améliorée. Une convention instituant une garantie flexible des cours de change, dont tous les exportateurs peuvent bénéficier, est entrée en vigueur le 1^{er} décembre. Elle a remplacé les conventions relatives à des opérations à terme sur devises, qui avaient été conclues avec certaines industries.

Mesures complémentaires

Modification de l'ordre des priorités en cours d'année

La politique de la masse monétaire a porté ses fruits de 1975 à 1977. Elle a contribué de façon déterminante à la solution du problème de l'inflation, tout en permettant une reprise sensible de l'économie après la récession de 1975. Jusqu'en 1977, les objectifs de croissance de la masse monétaire ont été largement respectés. En 1978 par contre, l'expansion monétaire a dépassé massivement l'objectif fixé, puisque la masse monétaire au sens étroit s'est accrue de 16,2%, au lieu des 5% envisagés.

Premier dépassement massif de l'objectif d'expansion monétaire ...

Ce dépassement résulte d'un changement dans l'ordre des priorités de la politique monétaire, dû aux mouvements extrêmes des taux de change.

... pour répondre à l'évolution des cours de change

Vers la fin de 1977, la forte appréciation du franc avait déjà conduit la Banque nationale à suivre une politique monétaire nettement plus expansive que prévu. Mais c'est surtout au premier trimestre de 1978 que des achats importants de devises ont entraîné un gonflement de la base monétaire. On espérait alors ramener l'expansion de la masse monétaire à un niveau proche de l'objectif au cours des trimestres suivants. La situation des taux de change n'a toutefois permis aucune réduction durable des liquidités. Aux mois d'août et de septembre, le franc suisse s'est apprécié à un rythme jamais encore atteint, le dollar tombant à fr. 1,45 et le mark allemand, à 75 centimes.

Dans ce contexte inquiétant pour l'économie suisse, la Direction générale a décidé de modifier l'ordre des priorités de sa politique. Le 1^{er} octobre, la Banque nationale a annoncé son intention d'agir sur le cours du franc de telle façon que le mark allemand s'établisse à un niveau «nettement supérieur à 80 francs pour 100 marks». Ainsi, pour la première fois depuis le passage aux taux de change flexibles, l'institut d'émission s'est fixé un objectif concret en matière de cours de change. Il entendait par là donner au marché des devises un signal sans équivoque.

Objectif pour le cours du franc défini par rapport au mark allemand

Le mark allemand servait seulement d'indicateur; les interventions sur le marché des changes ont continué d'être effectuées en dollars. Pour atteindre son objectif par rapport au mark, la Banque nationale maintenait un certain cours du dollar à Zurich, qui, comparé au cours du dollar à Francfort, fournissait la relation souhaitée entre le franc et le mark.

Achats massifs de dollars

L'annonce de cet objectif a obligé la Banque nationale à racheter, en l'espace de quelques jours, des dollars pour un montant équivalant à plusieurs milliards de francs. Par la suite, le franc s'est affaibli et le cours du mark allemand est monté bien au-dessus du cours minimal fixé initialement, et cela presque sans achats supplémentaires de dollars. L'institut d'émission a ainsi obtenu la baisse souhaitée du cours du franc.

La publication d'un objectif en matière de taux de change et l'application d'une politique monétaire axée sur le cours du mark allemand a marqué un changement profond de la politique de l'institut d'émission. Au lieu de gérer la masse monétaire en fonction d'un certain objectif, la Banque nationale a accepté, après le 1^{er} octobre, de créer autant de monnaie qu'il était nécessaire pour maintenir un taux de change déterminé. Cette réorientation a eu pour conséquence que la Banque nationale n'a fixé aucun objectif de croissance de la masse monétaire pour l'année 1979.

Politique à moyen terme de la masse monétaire

La nouvelle voie suivie n'implique ni un abandon de la politique de la masse monétaire axée sur la stabilité, ni un retour à l'ancien système des parités fixes. L'évolution des cours de change a cependant conduit la Banque nationale à tolérer, à moyen terme, une expansion monétaire excessive. La création supplémentaire de monnaie devait en outre permettre de tenir compte d'un accroissement probable de la demande de francs suisses, qu'il n'était cependant pas possible de quantifier.

Risques

La Direction générale n'ignorait évidemment pas qu'une forte expansion monétaire risquait de ranimer ultérieurement des tendances inflationnistes. Dans les circonstances du moment, il aurait cependant été encore plus dangereux de s'en tenir strictement à l'objectif de croissance de la masse monétaire. Si le franc suisse s'était maintenu à son niveau record de la fin du mois de septembre, ou s'il était encore monté, il en serait résulté des difficultés considérables et des pertes pour l'économie, et les tendances protectionnistes se seraient accentuées dans les milieux politiques et économiques.

4. Mesures monétaires prises en 1978

Importants achats de dollars au début de l'année

Dès le début de l'année, la Banque nationale a dû procéder à d'importants achats de dollars pour freiner la hausse du franc par rapport à la monnaie américaine. Il

en est résulté une forte augmentation de la base monétaire. Aussi la Direction générale a-t-elle décidé d'absorber une large part des liquidités excédentaires du marché en plaçant des réscriptions de stérilisation. Au début du mois de février, alors qu'un calme relatif régnait sur le marché des devises, l'institut d'émission a offert de tels titres pour un montant dépassant 1,5 milliard de francs.

Pendant la seconde quinzaine de février, le mouvement de hausse du franc et de baisse du dollar a repris. Pour s'opposer à cette évolution, le Conseil fédéral et la Banque nationale ont décidé de renforcer les mesures de lutte contre l'afflux de fonds étrangers. Une réglementation plus rigoureuse a été mise en place en matière d'intérêt négatif. L'état de base (au 31 octobre 1974) des avoirs en francs suisses détenus par des étrangers, qui est déterminant pour le calcul de l'intérêt négatif, a été réduit de 20%, mais à 1 million de francs au minimum. De plus, les avoirs étrangers supérieurs à 5 millions de francs, déposés dans des banques en Suisse, ont été soumis à la commission de 10% par trimestre, quel qu'ait été leur état à la date de référence. Enfin, les nouvelles règles ont été étendues aux avoirs en francs de banques centrales étrangères, qui pouvaient encore être rémunérés dans certaines limites. Ces mesures devaient inciter les détenteurs étrangers d'avoirs en francs suisses à quitter cette monnaie et, partant, exercer une pression sur le cours du franc. En peu de temps, les avoirs en francs que des instituts d'émission étrangers détenaient dans des banques en Suisse ont diminué de plusieurs milliards de francs.

Train de mesures du
24 février

Deux autres mesures avaient pour but de faciliter le commerce des devises et de freiner la revalorisation du franc. D'une part, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance concernant les positions en monnaies étrangères des banques, de façon à obliger celles-ci à couvrir globalement, et non plus pour chaque monnaie, leurs engagements en monnaies étrangères par des avoirs en devises. D'autre part, la Banque nationale a de nouveau autorisé les banques, dans une mesure limitée, à vendre des francs suisses à des étrangers à un terme de 10 jours ou moins.

Avec effet au 27 février 1978, la Banque nationale a abaissé par ailleurs de ½% les taux de l'escompte et des avances sur nantissement, les fixant à 1% et à 2% respectivement, soit aux plus bas niveaux jamais enregistrés. L'institut d'émission voulait ainsi adapter ses taux aux conditions du marché monétaire et montrer l'importance qu'il attachait à des taux d'intérêt bas.

Abaissement des
taux officiels

La mise au point du premier train de mesures par les organes compétents n'était pas encore achevée que de nouvelles pressions à la hausse se sont exercées sur le franc suisse. Au matin du 24 février, le cours du dollar est tombé à fr. 1,77 en Suisse et celui du mark allemand, à quelque 88 centimes. Face à cette situation, la Direction générale a demandé au Conseil fédéral de décréter l'interdiction de placer des fonds étrangers en papiers-valeurs suisses.

Train de mesures
du 27 février

Raisons d'interdire le placement des fonds étrangers

Les arguments qu'on avait fait valoir antérieurement à l'encontre de l'interdiction de placer des fonds étrangers avaient perdu de leur valeur pour deux raisons. D'une part, le renforcement des dispositions relatives à l'intérêt négatif risquait de provoquer un important transfert de fonds étrangers du système bancaire au marché des titres suisses. D'autre part, l'aisance du marché des capitaux permettait de penser que l'interdiction de placer des fonds étrangers n'entraînerait aucune hausse du niveau de l'intérêt en Suisse. Mais il s'agissait avant tout de montrer, par une mesure brutale, que les autorités ne se résignaient pas face à une montée apparemment irrésistible du cours du franc.

L'interdiction de placer des fonds étrangers, édictée par le Conseil fédéral le 27 février, représentait l'élément essentiel d'un second train de mesures. Les autres éléments étaient la réintroduction de restrictions à l'importation de billets de banque étrangers – mesure déjà appliquée du 21 avril 1976 au 30 avril 1977 – et l'autorisation accordée à la Banque nationale de conclure des opérations de change à un terme allant jusqu'à 24 mois. Cette dernière mesure donnait à l'institut d'émission la possibilité d'influencer directement, par des opérations spécifiques, les taux d'intérêt appliqués aux dépôts à moyen terme sur le marché de l'euro-franc.

Accalmie de quelques mois

Le franc s'est nettement affaibli après la mise en vigueur de ces mesures. Le cours du dollar est monté passagèrement à près de fr. 2.– et, du début du mois de mars au milieu du mois de juin, il a oscillé généralement entre fr. 1,85 et fr. 1,98. Pour sa part, le cours du mark allemand s'est maintenu entre 90 et 95 centimes.

Pendant quelques mois, les cours n'ont ainsi fluctué que modérément sur le marché des changes. Puis, de la fin du mois de juillet à la fin du mois de septembre, une forte appréciation du franc s'est produite, que la Banque nationale s'est efforcée de tempérer par des interventions massives sur le marché des devises, par un gonflement de la masse monétaire, et par une baisse des taux d'intérêt.

Objectif pour le cours du mark allemand

La situation ayant continué malgré tout de se détériorer sur le marché des changes, la Direction générale a décidé, après avoir pris l'avis du Conseil fédéral, de fixer un objectif concernant le rapport de change entre le franc et le mark allemand, et de le publier le 1^{er} octobre.

Encouragement de l'exportation de capitaux

Des considérations de politique de change, aussi bien que l'excédent élevé de la balance suisse des revenus, ont fait de l'encouragement de l'exportation de capitaux une des préoccupations constantes de l'institut d'émission. Aussi la Banque nationale a-t-elle accordé de façon très libérale les autorisations exigées pour certaines formes d'exportations de capitaux. Au début du mois d'octobre, la part du montant en francs suisses des exportations de capitaux soumises à autorisation, qui devait être convertie en dollars à la Banque nationale, a été ramenée de 100% à 50%. L'autre moitié devait désormais être échangée sur le marché, c'est-

à-dire dans des banques commerciales du pays. De plus, la part que des étrangers pouvaient acquérir lors de souscriptions liées à des exportations de capitaux soumises à autorisation, qui avait été limitée à 35 % en février, a été relevée à 50 %.

L'institut d'émission a aussi décidé d'accroître ses interventions sur le marché des obligations, afin de favoriser la baisse du niveau de l'intérêt.

Interventions sur le marché des obligations

Le franc n'était pas seul en cause dans les problèmes que les rapports de change ont posés à la Suisse. C'est pourquoi la Banque nationale a renforcé sa collaboration avec d'autres banques centrales, et en particulier avec celles des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne. Elle a plaidé auprès des autorités compétentes des Etats-Unis en faveur d'un resserrement de la politique monétaire américaine, qui devait conduire à un raffermissement du dollar et, partant, à une amélioration de la relation entre le franc et le dollar.

Coopération avec d'autres banques centrales

Le 1^{er} novembre, les Etats-Unis ont annoncé des mesures de lutte contre l'inflation et de soutien du dollar. Ils ont décidé notamment de se procurer auprès des banques centrales de la République fédérale, du Japon et de la Suisse, des devises leur permettant de financer des interventions sur le marché des changes. La Banque nationale s'est félicitée de ces mesures et leur a accordé son plein soutien. Elle a approuvé le relèvement, de 1,4 à 4 milliards de dollars, de la limite prévue dans les accords de swaps conclus avec la Banque de Réserve Fédérale de New York. Elle s'est en outre déclarée prête à échanger contre des francs suisses, en collaboration avec la Banque des Règlements Internationaux à Bâle, un montant de 325 millions de droits de tirage spéciaux. Enfin, l'institut d'émission a offert ses services pour le placement de bons du Trésor américain en francs suisses.

Raffermissment du dollar

Tout au long de l'année, la Banque nationale s'est efforcée de coordonner ses interventions sur le marché des changes avec la Banque de Réserve Fédérale de New York et avec la Banque fédérale d'Allemagne. En outre, elle a pu intervenir sur le marché suisse en monnaies d'autres pays participant au «serpent» européen, après avoir obtenu l'accord des banques centrales concernées.

Lors de la votation populaire du mois de février 1978, l'introduction de l'article sur la conjoncture dans la constitution fédérale a été acceptée à une forte majorité. La Confédération a ainsi obtenu la compétence de prendre des mesures dans le domaine de la monnaie et du crédit notamment, en dérogeant s'il le faut au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, afin d'assurer l'équilibre de l'évolution conjoncturelle. L'acceptation de l'article conjoncturel constituait le préalable du transfert, dans le droit ordinaire, des moyens d'action de la Banque nationale reposant sur des arrêtés fédéraux urgents. Dans son message du 27 février 1978, le Conseil fédéral a proposé à cette fin aux Chambres fédérales une révision partielle de la loi sur la Banque nationale. Au cours de la session du mois de décembre, le parlement a approuvé cette proposition sans opposition.

Révision de la loi sur la Banque nationale

B. Evolution de l'économie internationale

1. Conjoncture générale

Conjoncture semblable à celle de 1977

Dans les pays industrialisés, la croissance économique s'est maintenue, globalement, au niveau de l'année précédente. Pour l'ensemble des Etats membres de l'OCDE, le produit national brut a augmenté, en termes réels, à un rythme de 3,5% à 4%.

Evolution différente selon les régions

Si la croissance est restée plus forte aux Etats-Unis que dans les pays européens durant le premier semestre, la situation s'est équilibrée par la suite. En effet, pendant la seconde moitié de l'année, la conjoncture s'est accélérée quelque peu en Europe, et notamment en République fédérale d'Allemagne.

Principal facteur d'expansion: la consommation privée

Dans la plupart des pays industrialisés, la demande des consommateurs a été le facteur de croissance le plus important. Bien que les perturbations monétaires aient créé un climat d'incertitude généralisée, l'investissement privé a progressé légèrement. Cette évolution s'explique avant tout par une amélioration du degré d'utilisation de l'appareil de production et de la situation financière de nombreuses entreprises. La demande du secteur public a augmenté quelque peu, sous l'effet des mesures que différents pays ont prises en vue de stimuler la conjoncture.

Accroissement du commerce international

La croissance économique mondiale s'est reflétée dans l'évolution du commerce international. En volume, les exportations des pays membres de l'OCDE ont augmenté de quelque 5,5% et leurs importations, de 4,5% environ.

Nombre inchangé de chômeurs

Dans la plupart des pays industrialisés, l'emploi s'est accru plus fortement que la production. Néanmoins, le nombre de chômeurs enregistré dans les Etats membres de l'OCDE est demeuré à un niveau élevé, de l'ordre de 16 millions, du fait que la population active a augmenté au même rythme que l'emploi.

Ralentissement de l'inflation en Europe

En moyenne, la hausse de l'indice des prix à la consommation s'est chiffrée à 8,1% dans les Etats membres de l'OCDE, et n'a donc guère varié par rapport à l'année précédente. Cependant, l'évolution de l'inflation a différé sensiblement d'un pays à l'autre, et les écarts entre les taux sont restés considérables. Le renchérissement s'est ralenti dans de nombreux pays d'Europe, la baisse du dollar ayant eu des effets positifs sur les prix à l'importation, et la hausse des salaires s'étant parfois affaiblie. Par contre, l'inflation s'est accélérée aux Etats-Unis et au Canada. En moyenne annuelle, le taux de renchérissement a baissé notamment en République fédérale d'Allemagne, au Japon, au Royaume-Uni et en Italie, où il s'est inscrit respectivement à 2,6%, à 3,8%, à 8,3% et à 12,2%. Les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et la Suède ont aussi fait des progrès dans la lutte contre l'inflation. De tous les pays membres de l'OCDE, la Suisse a été une nouvelle fois celui où la hausse des prix a été la plus faible, avec un taux de 1%. Aux Etats-Unis, le renchérissement a atteint 7,7%, contre 6,5% en 1977. Au Canada, il a passé de 8% à 9% d'une année à l'autre.

Au plan international, le niveau élevé du chômage a suscité, vers le milieu de l'année, de nouvelles tentatives de relancer l'activité économique mondiale. Lors de la réunion qu'il a tenue à Paris à la mi-juin, le Conseil des ministres de l'OCDE a tracé les grandes lignes d'une action concertée. Selon ce programme, certains Etats devaient stimuler leur demande intérieure, alors que d'autres devaient avant tout lutter contre l'inflation et réduire le déficit de leur balance des revenus. Au cours de la conférence au sommet qui les a réunis à Bonn, à la mi-juillet, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept plus grands pays industrialisés ont fixé les détails de cette stratégie. La République fédérale d'Allemagne, le Japon et, dans une certaine mesure, l'Italie se sont engagés à stimuler la conjoncture; les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ont décidé d'axer leurs efforts sur la lutte contre l'inflation. En outre, les Etats-Unis ont annoncé leur intention de restreindre leurs importations de pétrole et leur consommation de produits énergétiques.

Volonté d'intensifier la coopération internationale

Conférence au sommet de Bonn; efforts tendant à un développement équilibré de l'économie

Dès le mois d'août, le gouvernement allemand a présenté un projet de budget qui prévoyait des dépenses supplémentaires atteignant environ 1% du produit national brut. Au mois de septembre, le Japon a adopté un budget supplémentaire pour l'année fiscale en cours. Les Etats-Unis ont commencé, aux mois d'octobre et de novembre, à mener une politique monétaire plus restrictive, à réduire leur déficit budgétaire et à soutenir le dollar.

Mesures prises dans les divers pays

L'action concertée engagée par les grands pays industrialisés a eu l'effet escompté. En Europe, la croissance économique s'est accélérée quelque peu au second semestre.

Premiers succès

Dans le cadre du programme d'action concertée, les Etats membres de l'OCDE ont décidé également de favoriser les adaptations de structures. Ces dernières années, les gouvernements avaient mené parfois, en faveur de secteurs en difficulté, une politique visant à maintenir les structures existantes, qui avait encouragé notamment les tendances au protectionnisme commercial. Afin de contenir ce mouvement, les pays membres de l'OCDE ont prorogé d'un an la validité de la Déclaration commerciale de 1974, aux termes de laquelle ils s'engagent à ne pas prendre de mesures unilatérales en vue de limiter les importations ou de stimuler artificiellement les exportations.

Coopération internationale contre le protectionnisme

Aux *Etats-Unis*, la forte croissance économique a entraîné une augmentation de l'emploi. En moyenne annuelle, le taux de chômage s'est inscrit à quelque 6%, contre 7% l'année précédente. Par contre, le renchérissement s'est accéléré, la chute du dollar ayant renforcé les tensions inflationnistes. La balance des revenus a enregistré un déficit record au premier trimestre; toutefois, le solde négatif a diminué nettement par la suite.

Forte croissance aux Etats-Unis, et diminution du déficit de la balance des revenus

En *République fédérale d'Allemagne*, la conjoncture s'est améliorée sensiblement au cours de l'année. Si l'augmentation des exportations a fléchi graduel-

Amélioration de la conjoncture en Allemagne

lement, la demande intérieure s'est accélérée, pour devenir le moteur de l'expansion au second semestre. Le nombre de chômeurs a diminué, et la hausse des prix et des salaires a faibli.

Reprise économique au Royaume-Uni

Au *Royaume-Uni*, la hausse des salaires réels a provoqué une vive augmentation de la consommation privée, qui a été le principal facteur de la reprise économique. Après que les revenus réels eurent baissé durant deux ans, les salaires nominaux sont montés deux fois plus vite que les prix à la consommation en 1978.

Amélioration de la balance française des revenus

En *France*, les efforts de stabilisation de l'économie ont été poursuivis au prix d'un chômage croissant. Les exportations et la consommation privée ont été les principaux éléments de soutien de l'activité économique. Malgré l'abolition graduelle du contrôle des prix, le renchérissement ne s'est pas accéléré. Après avoir accusé un déficit considérable en 1977, la balance des revenus a enregistré un net excédent.

Inflation toujours forte en Italie

Les exportations et la consommation privée ont aussi eu une influence positive sur l'économie de *l'Italie*. L'inflation encore importante, ainsi que le déficit considérable des finances publiques, sont demeurés les principaux problèmes du pays.

Expansion ralentie des exportations japonaises

Au *Japon*, la demande intérieure a pris le relais des exportations en tant que moteur de la croissance. En raison de la hausse du yen, l'accroissement des exportations a diminué sensiblement. Toutefois, les mesures budgétaires prises pour stimuler la conjoncture ont plus que compensé les conséquences de ce ralentissement. En effet, l'augmentation des dépenses gouvernementales a entraîné une accélération vigoureuse de l'investissement public et de la consommation privée.

2. Evolution des balances des revenus

Amélioration des balances des revenus dans la zone de l'OCDE

Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, la balance des revenus s'est améliorée globalement de 30 milliards de dollars par rapport à 1977, puisqu'elle a enregistré un excédent de quelque 2 milliards. Cette amélioration considérable a découlé surtout de l'évolution des flux internationaux de marchandises. En effet, l'accroissement réel des importations a été de 4,5% dans la zone de l'OCDE, alors que celui des exportations a atteint 5,5%.

Evolution des balances américaine et japonaise

Les Etats-Unis ont accusé le déficit le plus important; il s'est inscrit à 16 milliards de dollars, contre 15,3 milliards l'année précédente. La forte croissance

économique et l'absence de solution aux problèmes énergétiques, ont contribué à l'expansion rapide des importations. Au Japon, la balance des revenus s'est soldée par un excédent record d'environ 17 milliards de dollars, contre 11 milliards en 1977. La montée en flèche du yen et les mesures que le Japon a prises sous la pression de ses partenaires commerciaux pour stimuler la demande intérieure, se sont répercutées sur les importations vers la fin de l'année seulement.

En République fédérale d'Allemagne, l'excédent de la balance des revenus a augmenté de 4,6 milliards, pour s'élever à 8,3 milliards de dollars. En France, un surplus de 3,1 milliards de dollars a succédé au déficit de 3,3 milliards enregistré en 1977. L'excédent de la balance italienne des revenus s'est accru de 4 milliards pour passer à 6,3 milliards de dollars. Au Royaume-Uni, une position presque équilibrée a fait suite au surplus enregistré en 1977. La Suède et la Norvège ont réduit leur déficit, alors que la balance espagnole des revenus est devenue excédentaire.

Réduction des déficits en Europe

Si les balances des revenus ont marqué un retour à l'équilibre dans les pays industrialisés, le déficit global enregistré par les pays en développement non producteurs de pétrole a passé de 24 à 34 milliards de dollars. Cette détérioration était liée en partie au relâchement des efforts tendant à réduire le déséquilibre des balances commerciales. Les importations de ces pays ont augmenté de 16,4%, totalisant 185 milliards de dollars, alors que leurs exportations ont progressé de 11,4% seulement, pour se chiffrer à 156 milliards de dollars.

Déficit accru des pays en développement

L'excédent des pays exportateurs de pétrole est tombé de 32 milliards à 11 milliards de dollars. Alors que les exportations ont diminué de 1,9%, les importations ont augmenté de 20%. Les importations ont ainsi représenté 70,3% des exportations, contre 57,3% en 1977.

Excédent réduit des pays de l'OPEP

Les pays européens à commerce d'Etat, y compris l'Union soviétique, ont enregistré un déficit de l'ordre de 10 milliards de dollars, qui était à peu près identique à celui de l'année précédente. Contrairement aux intentions exprimées en 1977, ces pays n'ont guère tenté de réduire le déséquilibre de leurs échanges commerciaux, étant donné l'aisance des marchés financiers.

Situation inchangée pour les pays de l'Est

3. Financement des déficits

Le financement des déficits n'a pas posé de problèmes. La faible demande de crédit de la part des pays industrialisés a permis aux pays déficitaires de s'endetter à des conditions plus favorables que précédemment. Le recours à l'aide officielle n'a joué qu'un rôle secondaire.

Financement facilité par l'aisance des marchés

Bien que les pays en développement non producteurs de pétrole aient largement couvert leurs besoins de financement par anticipation, ces dernières années, ils ont encore recouru dans une mesure importante aux marchés financiers internationaux.

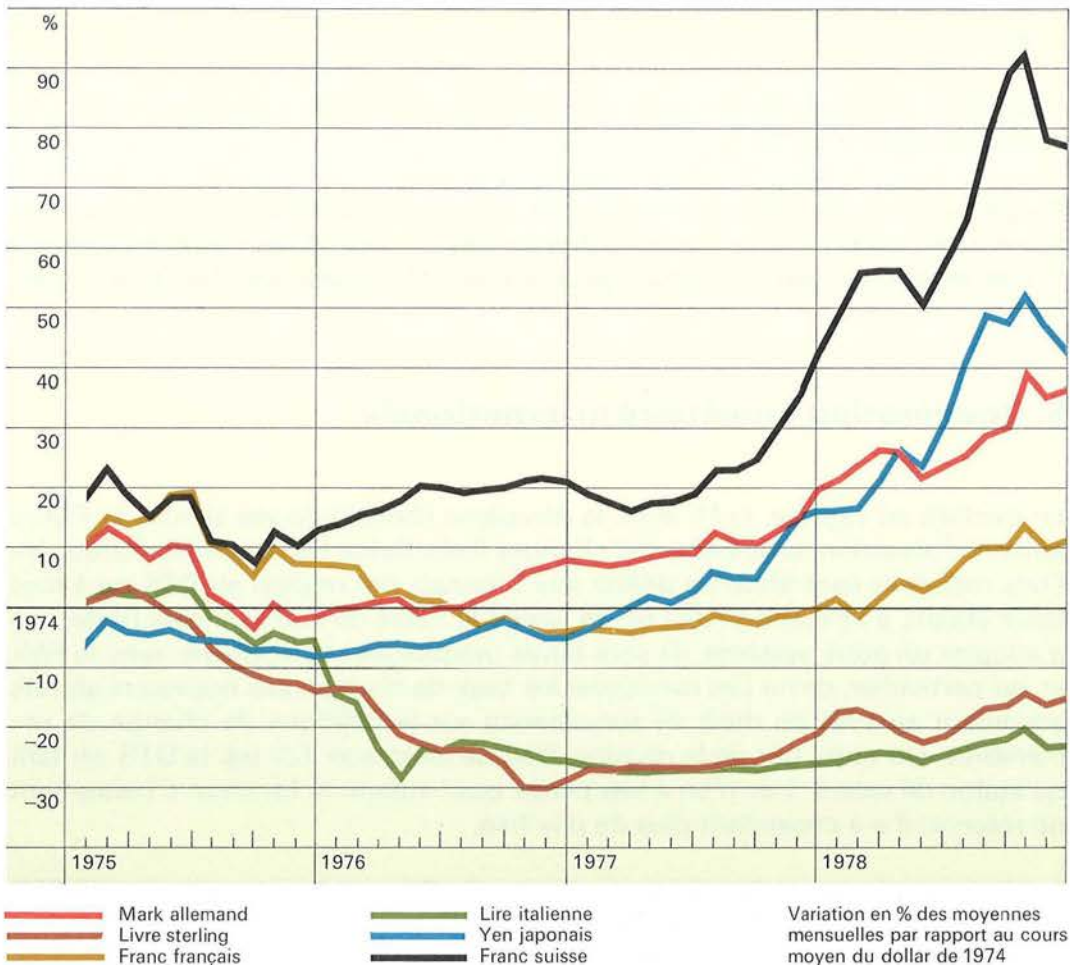
Cette préférence pour les marchés financiers provient du fait que les crédits n'y sont pas soumis à des conditions de politique économique, contrairement à ceux du Fonds monétaire international (FMI). Les problèmes soulevés par l'endettement élevé de certains Etats sont passés au second plan, étant donné les difficultés de placement qu'ont connues les banques opérant sur les marchés internationaux. En outre, la nette amélioration des balances des revenus, dans la plupart des grands pays industrialisés, a soulagé sensiblement les marchés financiers. Les deux emprunteurs les plus importants de l'année précédente, le Royaume-Uni et l'Italie, ont remboursé avant l'échéance les crédits que leur avait octroyés le FMI.

4. Evolution des marchés des changes

Sur les marchés des changes, l'événement le plus marquant a été la chute du dollar par rapport à toutes les autres monnaies importantes. Un changement de tendance ne s'est produit qu'au début du mois de novembre, lorsque les autorités monétaires américaines ont annoncé un train de mesures visant à raffermir le cours de leur monnaie. Jusque-là, le manque de confiance dans la politique économique des Etats-Unis avait fait échouer diverses tentatives de ramener les cours de change à un niveau correspondant mieux aux données économiques.

En raison du déficit élevé de la balance américaine des revenus, du peu de succès de la politique énergétique, de l'expansion monétaire trop rapide et de l'inflation croissante, les investisseurs se sont détournés des placements en monnaie américaine, accentuant ainsi les pressions sur le cours du dollar. Même les achats massifs de dollars que la Banque fédérale d'Allemagne, la Banque du Japon et la Banque nationale notamment ont effectués pendant les deux premiers mois de l'année n'ont pas eu d'effets durables. Le dollar ne s'est guère raffermi que du mois de mars au mois de mai, après que la Banque fédérale d'Allemagne eut accepté de porter de 2 à 4 milliards de dollars sa limite de swaps avec le Système de Réserve Fédérale, et que celui-ci eut effectué des ventes massives de marks pour soutenir le dollar. Entre le mois de juin et le mois d'octobre, les pressions à la baisse sur la monnaie américaine ont été presque constantes. Du mois d'octobre 1977 au même mois de 1978, le cours du franc suisse est monté de 48% par rapport au dollar, alors que celui du yen s'est élevé de 39%, celui du mark, de 24%, et celui du florin, de 21%.

Evolution de quelques monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis



Le programme de lutte contre l'inflation présenté le 24 octobre par les autorités américaines n'a pas empêché la chute du dollar de se poursuivre. Un changement décisif ne s'est produit qu'après l'annonce du train de mesures adoptées le 1^{er} novembre. Afin de soutenir le dollar en intervenant sur le marché des changes, les autorités monétaires américaines ont pris des dispositions en vue de se procurer des devises pour la contre-valeur de 30 milliards de dollars. Dans ce but, les banques centrales de la République fédérale d'Allemagne, du Japon et de la Suisse ont relevé les limites prévues dans leurs accords de swaps avec le Système de Réserve Fédérale; elles ont aussi acheté des droits de tirage spéciaux (DTS) en échange de leur monnaie nationale, et facilité l'émission de bons du Trésor américain libellés en marks, en yens et en francs suisses. Par ailleurs, les

autorités monétaires américaines ont effectué un tirage sur le FMI, accru leurs ventes d'or, majoré les taux des réserves minimales et relevé le taux de l'escompte.

L'annonce de ces mesures, puis leur mise en œuvre ont suscité un regain de confiance dans le dollar.

Durant les deux derniers mois de l'année, le cours du dollar est monté vigoureusement par rapport aux monnaies de tous les pays industrialisés. La hausse a atteint 6% par rapport au mark, 9,7% par rapport au yen et 10% par rapport au franc suisse.

5. Coopération monétaire internationale

Révision des statuts du FMI et système de change

En mettant en vigueur, le 1^{er} avril, la deuxième révision de ses statuts, le FMI a entériné l'abandon du système des changes fixes. Selon les nouveaux statuts, les Etats membres sont libres de définir leur monnaie par rapport au DTS ou à tout autre étalon, à l'exception de l'or, de laisser le cours de leur monnaie flotter, ou d'adopter un autre système. Ils sont tenus uniquement de coopérer avec le FMI et, en particulier, de ne pas manipuler les taux de change. Les nouveaux statuts accordent au FMI un droit de surveillance sur la politique de change de ses membres. Un autre but de la révision était de remplacer l'or par le DTS en tant qu'étalon de valeur. L'or n'en a pas perdu pour autant sa fonction d'instrument de réserve; il n'a cependant plus de prix fixe.

Entrée en vigueur de la sixième majoration des quotes-parts

La sixième majoration des quotes-parts, que le Conseil des gouverneurs du FMI avait décidée en 1976, est entrée en vigueur le 1^{er} avril également. Ainsi, le montant global des quotes-parts a passé de 29,2 à 39 milliards de DTS. La procédure relative à une septième majoration a été menée parallèlement depuis 1976.

Nouvelle allocation de DTS

Au mois de septembre, le Comité intérimaire a décidé une nouvelle allocation de DTS pour la période allant de 1979 à 1981. Cette allocation portera la création totale de DTS de 9,3 à 21,3 milliards. Pour accroître l'attrait du DTS, il a été décidé de porter sa rémunération de 60% à 80% de la moyenne pondérée des taux d'intérêt enregistrés sur le marché monétaire des cinq principaux pays membres.

Naissance du SME

Comme les fortes variations de certaines monnaies et la faiblesse persistante du dollar entravaient les Communautés dans leurs efforts d'intégration, le Conseil européen a cherché de nouveaux moyens de rétablir une meilleure stabilité des changes. Les 4 et 5 décembre, un accord a été conclu sur les modalités de la création du Système monétaire européen (SME). L'entrée en vigueur du nouveau système, prévue pour le 1^{er} janvier 1979, a toutefois été différée, certains

problèmes liés à la politique agricole n'ayant pas été résolus. En outre, le Royaume-Uni a renoncé, au moins provisoirement, à participer au SME.

Le SME, qui devrait mener ultérieurement à la création d'un Fonds monétaire européen, fonctionne initialement selon les principes suivants: l'Ecu représente le fondement du système. Cette unité monétaire européenne, comme l'unité de compte déjà utilisée, repose sur un panier formé des monnaies des neuf Etats membres. Chaque monnaie nationale a un taux pivot vis-à-vis de l'Ecu. Ainsi, les monnaies des pays participants sont reliées par une grille de cours de change bilatéraux. La marge de fluctuation est de 2,25% de part et d'autre de ces cours; elle est élargie à 6% dans le cas de l'Italie, pour laquelle une période de transition est prévue. Les Etats s'engagent à intervenir sans limite sur les marchés des changes lorsque les cours atteignent les limites de la marge de fluctuation.

Fonctionnement du SME

Les écarts de chaque monnaie sont mesurés non seulement par rapport aux cours de change bilatéraux, mais aussi par rapport à l'Ecu lui-même. Si une monnaie atteint son seuil de divergence par rapport à l'Ecu, fixé à 75% de l'écart maximum de divergence, l'Etat concerné est supposé prendre des mesures économiques ou monétaires afin de corriger l'évolution du taux de change.

Pour financer les interventions sur le marché des changes, les pays participants s'accordent des crédits à très court terme d'un montant illimité. En outre, les facilités de crédit offertes par le Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) sont portées à 25 milliards d'Ecus. Pour assurer le déroulement des opérations, les banques centrales participantes remettent 20% de leurs réserves d'or et de devises au FECOM, qui leur bonifie la contre-valeur en Ecus.

Mécanisme de crédit du SME

Seule une coordination étroite des politiques économiques et une politique concertée vis-à-vis du dollar peuvent assurer le succès à long terme d'un tel système de cours de change stables.

Les pays européens qui entretiennent des relations économiques étroites avec les Communautés européennes peuvent participer, sur la base de conventions entre banques centrales, au mécanisme des changes et au système d'intervention que prévoit le SME. En raison de l'importance que revêt une évolution ordonnée du marché des changes, la Suisse est désireuse de coopérer étroitement avec les Etats participant au SME. Les modalités d'une telle coopération doivent faire l'objet de discussions et d'un accord mutuel. En se fixant pour objectif, au début du mois d'octobre, un cours du mark allemand nettement supérieur à 80 centimes, la Banque nationale s'est déjà rapprochée, en fait, du Système monétaire européen.

Le SME et la Suisse

C. Evolution de l'économie suisse

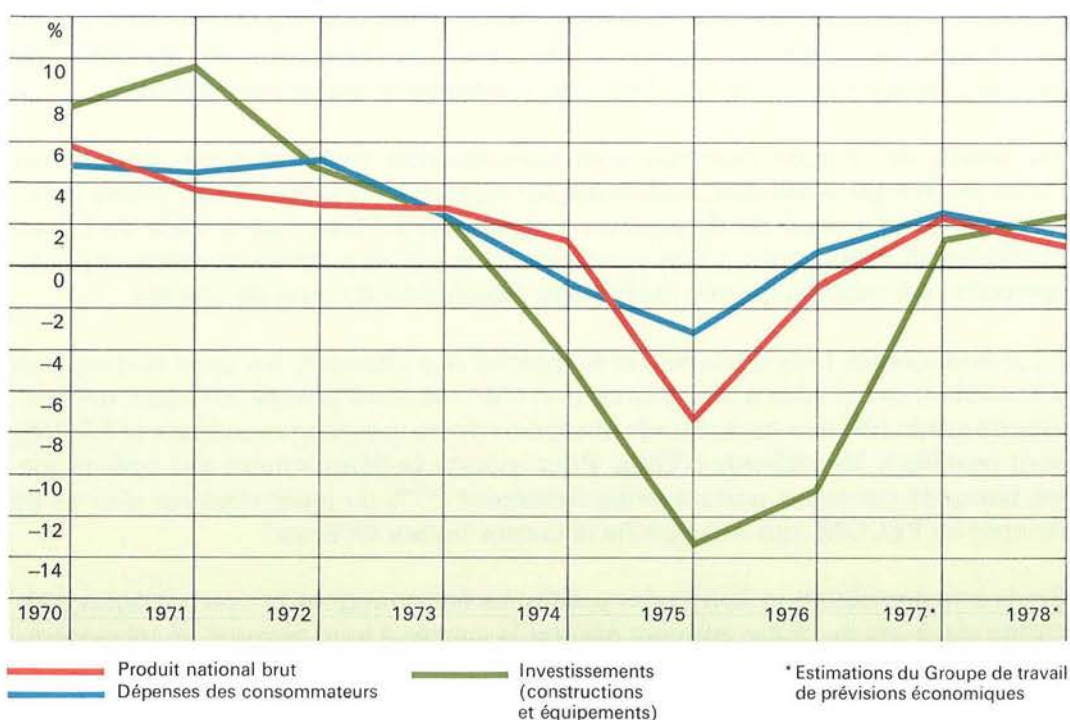
1. Conjoncture générale

Aperçu

Ralentissement de la croissance

Après la reprise observée en 1977, la conjoncture s'est affaiblie au cours de l'année 1978. La croissance réelle du produit national brut a passé de 2,7% à 1,2%. La hausse du franc sur les marchés des changes a entravé l'activité économique. L'amélioration de la conjoncture apparue vers le milieu de l'année a été suivie d'un ralentissement au second semestre.

Taux de croissance du produit national brut en valeur réelle



Expansion plus lente des exportations

La demande extérieure, qui avait été à l'origine de la reprise de l'activité économique, est restée le moteur principal de la conjoncture au premier semestre. Pendant la seconde moitié de l'année, l'expansion des ventes à l'étranger s'est ralentie, car l'industrie d'exportation n'a pu compenser que partiellement, par des concessions sur les prix, la diminution de sa capacité concurrentielle liée à la revalorisation du franc. En termes réels, les exportations ont augmenté, dans l'ensemble, moins fortement qu'en 1977; leur taux d'accroissement n'en a pas moins été proche de celui du commerce international.

Evolution inchangée des importations réelles

Le volume des importations a augmenté à peu près au même rythme qu'en 1977. L'évolution des cours de change ayant entraîné une baisse des prix à l'importation,

les achats à l'étranger ont diminué en valeur nominale. Au premier semestre surtout, la consommation privée a aussi contribué au développement de l'activité économique. Par contre, les dépenses publiques n'ont nullement stimulé la conjoncture. Les efforts accrus de la Confédération, des cantons et des communes pour modérer leurs dépenses se sont nettement reflétés dans l'évolution des projets de construction du secteur public, qui ont diminué de 7,8%.

La revalorisation du franc a réduit la capacité concurrentielle de l'économie suisse et, partant, la rentabilité des entreprises. Dès lors, le processus d'adaptation structurelle s'est accéléré. La question du maintien de la production en Suisse s'est parfois posée à des entreprises industrielles. Il semble toutefois que les inconvénients d'un transfert à l'étranger ont souvent prévalu. Beaucoup d'entreprises ont cherché à améliorer leur compétitivité en investissant davantage pour moderniser et rationaliser leur appareil de production.

Accélération des adaptations structurelles

L'industrie de la construction a enregistré une légère reprise. L'accroissement de la construction privée a compensé largement le fléchissement de la construction publique. La construction de villas a progressé à un rythme particulièrement élevé.

Reprise dans l'industrie de la construction

Après un accroissement saisonnier durant l'hiver, le nombre de chômeurs enregistrés a diminué. Au cours de l'été, il s'est maintenu à un niveau proche du nombre des places vacantes annoncées aux offices du travail. Le fléchissement de la conjoncture, au second semestre, a provoqué surtout un accroissement du chômage partiel.

Situation proche du plein-emploi et de la stabilité des prix

Les prix ont été pratiquement stables. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation est monté de 1% par rapport à 1977.

La balance commerciale a accusé un déficit de 520 millions de francs. Les surplus produits par le tourisme, par les autres services et par les revenus de capitaux ont dépassé largement le déficit de la balance commerciale, si bien que la balance des revenus s'est soldée par un excédent estimé à un peu plus de 9 milliards de francs.

Nouvel excédent élevé de la balance des revenus

Consommation privée

Malgré la stagnation de la population, la consommation privée s'est accrue par rapport à 1977. Cette évolution s'explique par une légère augmentation réelle des revenus du travail, et par un certain rattrapage de la demande de biens durables de consommation, dont l'achat avait été différé.

Accroissement de la consommation privée

La diminution réelle du chiffre d'affaires du commerce de détail, qui s'est produite au second semestre, a résulté pour une large part de la situation monétaire:

les résidents ont accru leurs achats dans les régions frontalières, et les étrangers ont réduit leur consommation en Suisse. Le chiffre d'affaires nominal du commerce de détail est monté de 0,5% en moyenne annuelle, ce qui correspond à une baisse de 0,2% en termes réels.

Commerce extérieur

Augmentation du volume des importations

Les importations se sont chiffrées à 42,3 milliards de francs. En valeur, elles ont diminué de 1,6% par rapport à l'année précédente, en raison de la baisse des prix à l'importation. Par contre, elles ont progressé de 9,8% en volume.

Les importations de biens d'équipement ont augmenté de 19,7% en termes réels. Cette évolution s'explique par des facteurs particuliers, tels l'accroissement des importations d'aéronefs et d'éléments combustibles pour les centrales nucléaires. Elle reflète aussi l'accélération des investissements des entreprises, qui ont cherché à faire face à la forte concurrence internationale en rationalisant et en élargissant leur production.

Les importations de biens de consommation ont augmenté de 7% en volume, mais diminué de 0,6% en valeur. L'évolution des importations de matières premières et de produits semi-ouvrés, dont le volume a augmenté de 10,2%, est étroitement liée à celle des exportations de produits manufacturés. En termes réels, les achats à l'étranger de produits énergétiques se sont accrus de 1,6%.

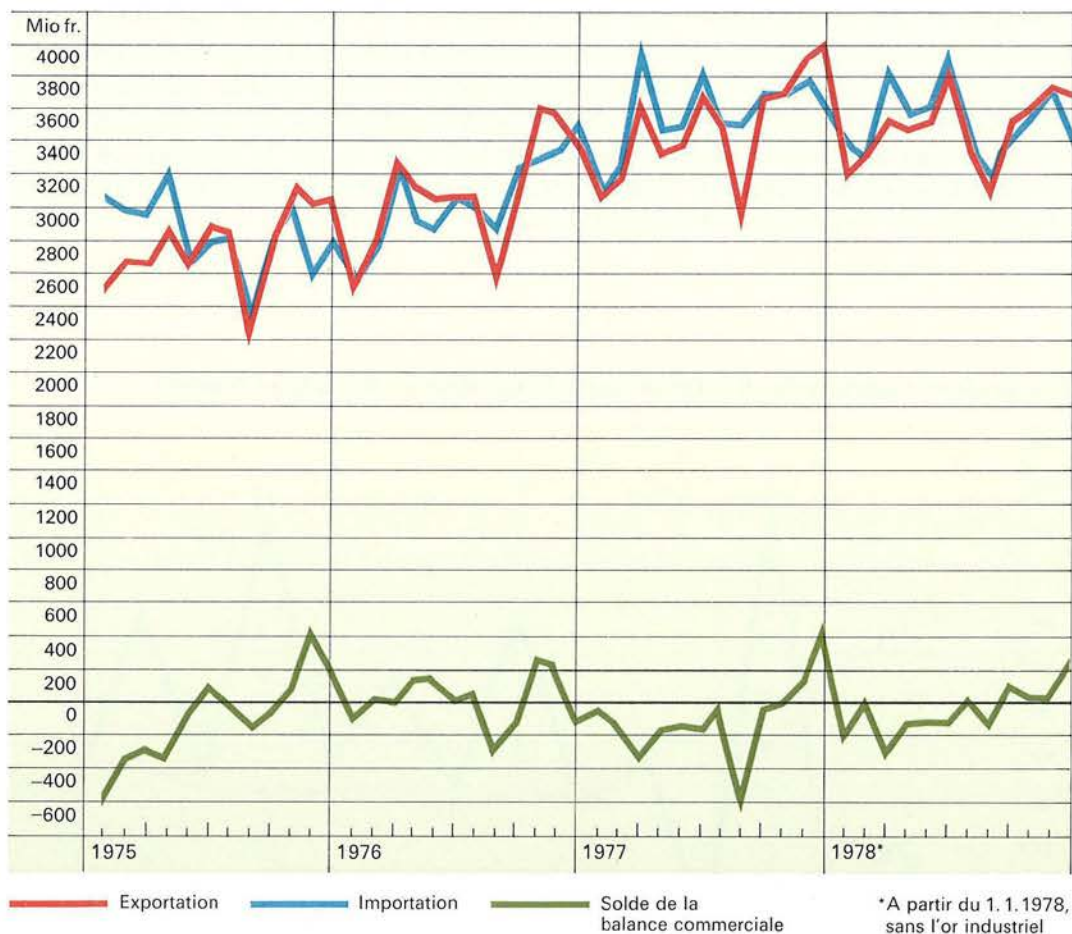
Les ventes en Suisse des pays membres des Communautés européennes ont augmenté de 0,2% en valeur, et celles des pays appartenant à l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont diminué de 3,2%. Les achats aux Etats-Unis ont progressé de 9,8%, tandis que les importations provenant de pays à commerce d'Etat se sont accrues de 3,8%.

Accroissement du volume des exportations

Les exportations ont atteint 41,8 milliards de francs en 1978. Leur accroissement par rapport à l'année précédente s'est chiffré à 4,9% en termes réels et à 1,1% en valeur nominale. Si les ventes à l'étranger ont été relativement fortes au premier semestre, elles se sont ralenties durant le reste de l'année.

L'industrie chimique a enregistré une forte hausse de ses exportations, avec une croissance réelle de 11,4%. Par contre, l'expansion a été nettement plus faible dans l'industrie des textiles et de l'habillement, ainsi que dans celle de la métallurgie, puisque les taux d'augmentation se sont inscrits respectivement à 4,7% et à 2,3%. Enfin, les ventes à l'étranger du secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac ont diminué de 4,1% en termes réels, et celles de l'horlogerie, de 3,3%.

Commerce extérieur



En valeur, les exportations vers les pays membres des Communautés européennes ont augmenté de 6,1%, et les livraisons aux Etats-Unis, de 7,4%. Les ventes dans les pays de l'AELE ont diminué de 13,9%, et les exportations vers les pays membres de l'OPEP se sont réduites de 6,9%. Les exportations vers les pays en développement ont fléchi de 0,2%.

La balance commerciale s'est soldée par un déficit de 520 millions de francs, contre 868 millions en 1977.

Diminution du déficit de la balance commerciale

Investissement, construction et production industrielle

Dans l'industrie de la construction, l'activité a repris quelque peu en 1978, après s'être stabilisée à un bas niveau l'année précédente. Le taux d'investissement,

Légère reprise dans l'industrie de la construction

soit le rapport entre l'investissement brut et le produit intérieur brut, a augmenté légèrement. La construction publique a diminué du fait que les collectivités publiques se sont efforcées de compresser leurs dépenses et que, dans différents secteurs, les besoins d'infrastructure étaient largement satisfaits. Ce recul a été compensé par un accroissement sensible de la construction privée. La construction de villas a poursuivi l'essor amorcé en 1977. En outre, le nombre de logements construits a augmenté, et la construction de bâtiments destinés à l'industrie et à l'artisanat s'est accrue d'environ 3 à 4%.

Production industrielle et emploi dans l'industrie et les arts et métiers



La progression des investissements privés destinés à rationaliser et à renouveler l'appareil de production a contribué également à l'expansion de l'investissement brut. Les branches annexes de l'industrie de la construction, pour lesquelles l'année 1977 avait déjà été favorable, ont bénéficié d'une nouvelle accélération de la demande.

Le nombre de logements vacants a diminué dans les communes de plus de 2 000 habitants, passant à 21 903 en fin d'année. Dans 92 villes, le nombre de permis délivrés pour la construction de logements, qui s'est chiffré à 10 983, a augmenté de 11,8% en 1978, alors que celui des logements terminés durant l'année a diminué de 2,3% pour s'inscrire à 10 973.

Diminution des logements vacants

La production industrielle a augmenté considérablement dans le secteur du papier, celui du cuir et du caoutchouc, et celui de la chimie, tandis qu'elle a baissé dans les branches du textile et de l'habillement, ainsi que de l'horlogerie. Au total, elle s'est accrue de 1%, contre 4,5% en 1977.

Evolution divergente de la production industrielle

Tourisme

Le nombre de nuitées dans les hôtels et les établissements de cure a diminué de 2,8% par rapport à 1977. Le fléchissement est apparu surtout pendant la saison d'été, au cours de laquelle le nombre des hôtes étrangers a baissé en raison des conditions météorologiques et de la situation des taux de change. Sur l'ensemble de l'année, les nuitées de la clientèle suisse n'ont guère varié (-0,1%), alors que celles de la clientèle étrangère ont reculé de 4,7%. Le nombre de touristes en provenance des Etats-Unis a particulièrement faibli par rapport à l'année précédente.

Diminution des nuitées

Marché du travail

Au troisième trimestre de 1978, l'indice de l'emploi global a dépassé de 1,1% le niveau atteint un an auparavant.

Le nombre de chômeurs complets a baissé au cours du premier semestre, pour s'inscrire à 7 627 au mois de juillet. Par la suite, les variations saisonnières et l'évolution de la conjoncture ont provoqué une nouvelle hausse, 12 997 chômeurs étant recensés à la fin de l'année. Le chômage partiel a aussi augmenté au second semestre. Le nombre croissant de places vacantes semble indiquer que le chômage résultait pour une large part de difficultés structurelles et d'un manque de mobilité.

Situation proche du plein-emploi

Evolution des prix et des salaires

Les prix sont restés presque stables en 1978. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation est monté de 1%. La baisse des prix des marchandises importées, due à l'évolution des cours de change, a compensé en grande partie le renchérissement des produits suisses. Les prix ont augmenté légèrement dans

Quasi-stabilité des prix

les groupes de l'alimentation, des soins personnels et de la santé, de l'aménagement et de l'entretien du logement, ainsi que de l'habillement. Par contre, ils ont baissé sensiblement dans le groupe du chauffage et de l'éclairage.

Evolution des salaires et des prix



Baisse persistante des prix de gros

En raison de la forte hausse du franc, les prix de gros des marchandises importées et, dans une mesure légèrement moindre, ceux des produits suisses ont baissé. En moyenne annuelle, l'indice des prix de gros a été inférieur de 3,4% au niveau observé en 1977.

Dans le secteur de la construction, la hausse des prix a faibli. Au mois d'octobre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich ne dépassait que de 1,7% le niveau atteint un an auparavant.

Au troisième trimestre de 1978, les salaires horaires et mensuels moyens des travailleurs victimes d'accidents avaient augmenté respectivement de 2,5 % et de 3,4 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Déduction faite du renchérissement, la croissance réelle s'est chiffrée à 1,4 % pour les gains horaires et à 2,3 % pour les salaires mensuels.

Finances fédérales

Au compte financier de la Confédération pour 1977, les dépenses avaient atteint 15 493 millions de francs et les recettes, 14 026 millions, de sorte que le déficit s'était chiffré à 1 467 millions. Comme les dépenses inscrites au budget étaient de 15 991 millions de francs et les recettes, de 14 223 millions, le solde effectif avait été inférieur de 300 millions au déficit prévu.

Déficit persistant
du budget fédéral

Pour 1978, le budget prévoyait un excédent de dépenses de 1 212 millions de francs. Le déficit persistant a incité les autorités à intensifier leurs efforts en vue d'assainir les finances fédérales.

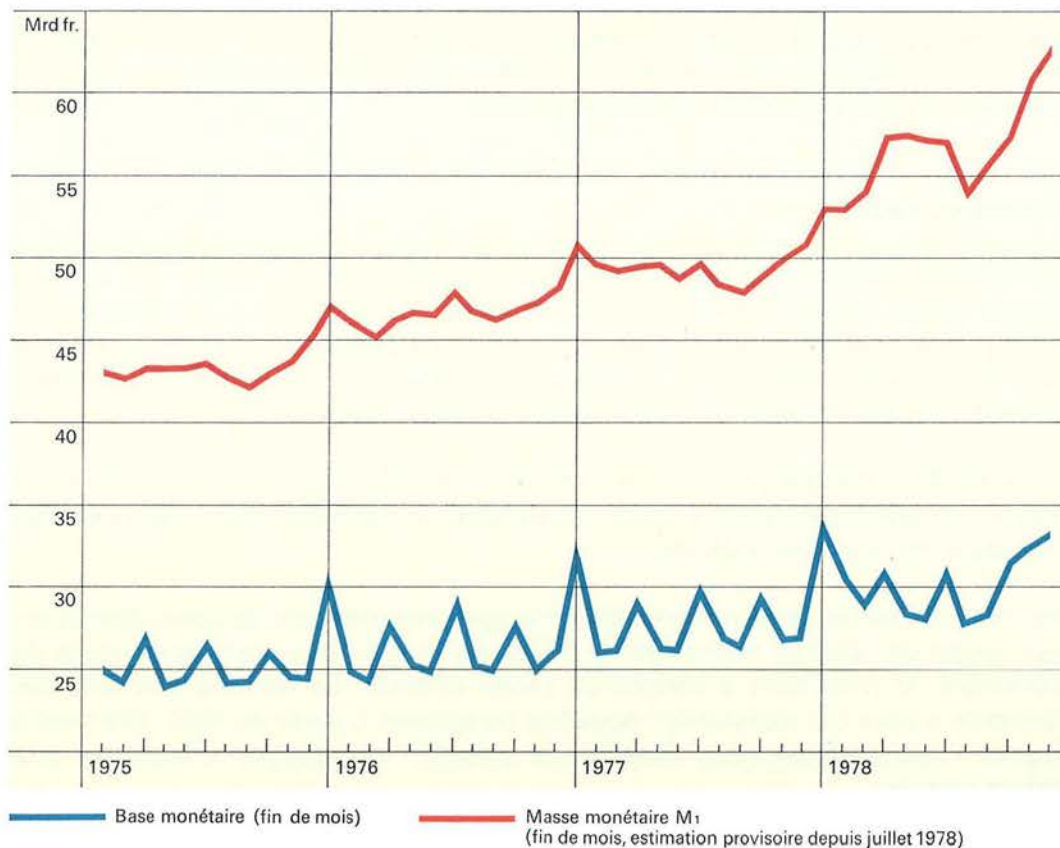
Poursuite des mesures
d'économie

Au mois de février, le gouvernement a engagé une procédure de consultation sur son projet de réforme financière de 1978. Au cours de la session du mois de décembre, le parlement a adopté un projet définitif. La réforme des finances fédérales a pour but de rétablir l'équilibre budgétaire à partir de 1981. Elle tend à juguler l'accroissement des dépenses et prévoit l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée.

2. Approvisionnement en monnaie

La Banque nationale n'a pu tenir l'objectif de croissance monétaire qu'elle s'était fixé au début de l'année, en raison de ses achats massifs de dollars. L'accroissement moyen de la masse monétaire M_1 s'est inscrit à 16,2 % en 1978. Dépassant nettement l'objectif visé dès le début de l'année, le taux d'expansion de M_1 s'est chiffré à 10,8 % au premier trimestre, pour monter à 15,9 % au trimestre suivant. Le rythme de croissance n'a guère faibli au troisième trimestre, s'établissant à 15,5 %, et a de nouveau augmenté au quatrième trimestre, atteignant 22,5 %. L'augmentation annuelle du numéraire en circulation a passé de 3,5 % au premier trimestre à 7,9 % au quatrième trimestre. L'accroissement des dépôts à vue s'est inscrit à 14,7 % au premier trimestre, à 22,4 % et 21,5 % respectivement aux deux trimestres suivants et à 30,3 % au dernier trimestre.

Evolution de la base monétaire et de la masse monétaire



Evolution de la base monétaire

Par rapport à la période correspondante de 1977, la base monétaire ajustée, sur laquelle la Banque nationale a une influence directe, a augmenté de 22,4% au premier trimestre, à la suite d'achats massifs de dollars. Au cours des mois suivants, la politique monétaire a visé avant tout à réduire graduellement la liquidité nettement excessive du marché monétaire. Le calme qui a régné sur le marché des changes à partir du mois de mars a facilité ce dessein. La Banque nationale a résorbé des disponibilités en achetant sur le marché moins de dollars qu'elle n'en a vendus dans le cadre de la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation, et en plaçant des rescriptions de stérilisation dans les banques pour une somme de 1,6 milliard de francs en chiffre rond. Au deuxième trimestre, l'augmentation en un an de la base monétaire ajustée s'est inscrite à 12,1%; elle a été suivie d'une diminution de 0,5% au trimestre suivant. Une nouvelle et forte hausse est intervenue au dernier trimestre; le taux annuel d'expansion a atteint alors 21,7%.

Evolution de la masse monétaire

Variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente — Expansion annuelle moyenne en %

Fin de trimestre	Base monétaire ajustée ^{1, 2}		Numéraire en circulation ³		Dépôts à vue ⁴		Masse monétaire M ₁ ⁵		Quasi-monnaie ⁶		Masse monétaire M ₂ ⁷		Masse monétaire M ₃ ⁸	
	milliards de fr.	accroissement %	milliards de fr.	accroissement %	milliards de fr.	accroissement %	milliards de fr.	accroissement %	milliards de fr.	accroissement %	milliards de fr.	accroissement %	milliards de fr.	accroissement %
1976														
Mars	23,2	+ 3,2	16,5	- 2,2	29,9	+ 12,2	46,4	+ 6,7	24,9	—	71,3	—	149,6	—
Juin	24,6	+ 7,9	16,5	—	31,4	+ 15,5	48,1	+ 9,6	23,6	- 10,1	71,7	+ 2,2	151,1	+ 8,5
Septembre	21,3	- 6,1	16,6	+ 2,3	30,4	+ 12,3	47,0	+ 8,6	24,0	- 6,2	71,0	+ 3,1	152,4	+ 9,0
Décembre	22,9	- 2,0	18,2	+ 3,6	33,0	+ 10,7	51,2	+ 8,1	22,8	- 10,4	74,0	+ 1,7	159,3	+ 7,5
1977														
Mars	23,5	+ 1,5	17,4	+ 5,9	32,3	+ 7,7	49,7	+ 7,1	23,4	- 6,0	73,1	+ 2,5	161,5	+ 7,9
Juin	24,1	- 2,0	17,7	+ 5,8	32,2	+ 2,5	49,9	+ 3,7	26,0	+ 10,4	75,9	+ 5,9	164,9	+ 9,2
Septembre	25,7	+ 20,6	17,5	+ 5,2	31,6	+ 4,1	49,1	+ 4,5	27,2	+ 13,2	76,3	+ 7,4	166,5	+ 9,3
Décembre	28,9	+ 26,0	18,7	+ 3,1	34,6	+ 4,6	53,3	+ 4,1	24,2	+ 6,6	77,5	+ 4,8	171,3	+ 7,5
1978														
Mars	28,3	+ 20,1	18,2	+ 4,1	39,4	+ 22,3	57,6	+ 15,9	22,4	- 4,2	80,0	+ 9,5	177,1	+ 9,7
Juin	24,7	+ 2,7	18,4	+ 4,2	38,8	+ 20,4	57,2	+ 14,7	23,9	- 8,2	81,1	+ 8,2	179,5	+ 8,9
Septembre	25,0	- 3,0	18,4	+ 5,1	39,2	+ 24,1	57,6	+ 17,4	22,2	- 19,4	79,8	+ 4,1	179,9	+ 7,7
Décembre	34,8	+ 20,6	20,6	+ 9,9	44,7	+ 29,5	65,3	+ 22,6	19,8	- 20,5	85,1	+ 8,9	189,0	+ 9,7
Moyenne annuelle														
1976		- 0,1		+ 0,6		+ 12,5		+ 8,0		- 6,4		+ 2,3		+ 7,4
1977		+ 7,1		+ 4,9		+ 5,7		+ 5,4		+ 3,7		+ 4,8		+ 8,4
1978		+ 13,9		+ 5,1		+ 22,2		+ 16,2		- 10,7		+ 7,0		+ 8,9

¹ Base monétaire ajustée = base monétaire, à l'exclusion des aides financières accordées par la Banque nationale.

² Base monétaire = circulation monétaire (= billets et pièces de monnaie, à l'exclusion de ceux qui sont détenus par le service des chèques postaux et par la Confédération) + avoirs des banques, du commerce, de l'industrie et de particuliers en comptes de virements à la Banque nationale.

³ Numéraire en circulation = billets et pièces de monnaie détenus par le public (= circulation monétaire, à l'exclusion des billets et pièces de monnaie détenus par les banques).

⁴ Dépôts à vue = dépôts à vue en francs suisses de résidents du secteur non bancaire dans les banques et en comptes de chèques postaux.

⁵ Masse monétaire M₁ = numéraire en circulation + dépôts à vue.

⁶ Quasi-monnaie = dépôts à terme et dépôts à vue en monnaies étrangères de résidents dans les banques.

⁷ Masse monétaire M₂ = masse monétaire M₁ + quasi-monnaie.

⁸ Masse monétaire M₃ = masse monétaire M₂ + dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts de résidents dans les banques.

3. Evolution du marché monétaire

Liquidités abondantes

Les opérations liées à l'échéance annuelle de 1977 et le remboursement, au début du mois de janvier, de l'aide accordée aux banques en vue de cette échéance, se sont déroulés sans heurts. Pour la fin de l'année, l'institut d'émission avait proposé aux banques des swaps à court terme dollars contre francs, sans en limiter le montant, ainsi que des swaps à trois mois à des conditions préférentielles. Les banques avaient fait usage de ces possibilités pour un montant de 2,5 milliards de francs en chiffre rond.

Comme la liquidité était excessive, eu égard à l'objectif de croissance de la masse monétaire, et que le marché des changes s'était apaisé dans le courant du mois de janvier, la Banque nationale a offert aux banques, au début du mois de février, des rescriptions de stérilisation d'une durée d'un à deux ans. Des rescriptions ayant encore été placées le 17 février et le 1^{er} mars, le montant total ainsi retiré du marché s'est élevé à 1,6 milliard de francs en chiffre rond.

Placement de
rescriptions pour
résorber des
liquidités

Recours à l'aide financière de la Banque nationale en milliards de francs

	Crédits de l'institut d'émission – Etat en fin de mois								Aide financière accordée en vue de l'échéance ³	
	Crédits d'escompte et avances sur nantissement		Reprise temporaire de rescriptions de stérilisation ¹		Swaps dollars contre francs ²		Total de l'aide financière accordée		1978	1977
	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977
Janvier	0,30	0,93	–	0,67	0,29	0,30	0,59	1,90	–	1,27
Février	0,26	1,34	–	0,67	0,29	1,10	0,55	3,11	–	1,68
Mars	1,22	1,95	1,53	0,75	0,10	3,15	2,85	5,85	2,51	5,00
Avril	0,70	2,00	–	0,67	–	0,57	0,71	3,24	0,46	2,33
Mai	1,96	2,00	0,24	0,13	–	1,29	2,20	3,42	2,00	1,73
Juin	1,74	2,20	2,17	0,68	2,52	3,18	6,44	6,06	6,15	5,04
Juillet	1,92	1,51	–	0,20	0,80	0,51	2,73	2,22	2,42	1,31
Août	1,01	1,55	–	0,20	2,78	0,24	3,80	1,99	0,71	1,63
Septembre	0,92	1,93	1,40	0,80	4,27	1,10	6,58	3,83	3,79	3,50
Octobre	0,25	1,21	–	0,20	2,52	–	2,77	1,41	–	1,07
Novembre	0,25	1,71	0,01	0,20	2,52	0,66	2,78	2,57	0,02	2,20
Décembre	0,29	1,72	0,51	1,12	2,52	2,51	3,32	5,35	0,80	4,68

¹ Rescriptions de stérilisation de la Confédération.

² Swaps de liquidité et swaps liés à l'échéance.

³ Augmentation des crédits accordés par l'institut d'émission durant la semaine précédant l'échéance + swaps liés à l'échéance + rescriptions de stérilisation de la Confédération que la Banque nationale a reprises temporairement.

Les mesures adoptées à la fin du mois de février pour lutter contre l'afflux de fonds étrangers ont provoqué, au début du mois de mars, une hausse des taux d'intérêt sur le marché monétaire.

La première échéance trimestrielle s'est déroulée sans difficulté, les avoirs de l'économie en comptes de virements atteignant 11,3 milliards de francs au bilan de la Banque nationale. Le recours à l'aide financière de l'institut d'émission s'est chiffré à 2,5 milliards de francs.

A partir du mois d'avril, la Banque nationale a profité de l'accalmie observée sur le marché des changes pour réduire graduellement les liquidités du marché monétaire, que sa politique de change avait rendues très abondantes depuis plusieurs mois. Dans ce but, elle n'a couvert que partiellement, par des achats sur le marché des devises, ses cessions de dollars effectuées dans le cadre de la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation. A la fin du semestre, l'institut d'émission a octroyé aux banques une aide financière à court terme d'un montant de 6,2 milliards de francs. Sur cette somme, 2,5 milliards provenaient de swaps dollars contre francs d'une durée de sept jours. Si les opérations de fin de semestre se sont déroulées sans heurts, les remboursements qui ont suivi ont entraîné un resserrement passager du marché monétaire. Afin de prévenir toute hausse des taux d'intérêt sur ce marché, la Banque nationale a conclu avec les banques, pour un montant de 0,7 milliard de francs environ, des swaps à court terme dollars contre francs. A la mi-juillet, les avoirs de l'économie en comptes de virements s'inscrivaient à 5,5 milliards de francs, soit au niveau le plus bas observé depuis le mois de février 1977. Pour assurer au marché une liquidité suffisante, la Banque nationale a remboursé des rescriptions de stérilisation qui venaient à échéance. En outre, une nouvelle convention conclue avec la Confédération a permis à l'institut d'émission de placer dans les grandes banques, pour une durée de six mois, 450 millions de francs appartenant à la trésorerie fédérale.

Resserrement passager du marché monétaire

Placement de fonds de la Confédération

Swaps en dollars conclus entre la Banque nationale et les banques en milliards de francs

	Swaps de liquidité en 1978	Swaps liés à l'échéance en 1978	Total des swaps en 1978	Total des swaps en 1977
	Etat en fin de mois		Etat en fin de mois	Etat en fin de mois
Janvier	0,29	—	0,29	0,30
Février	0,29	—	0,29	1,10
Mars	0,10	—	0,10	3,15
Avril	—	—	—	0,57
Mai	—	—	—	1,29
Juin	—	2,52	2,52	3,18
Juillet	—	0,80	0,80	0,51
Août	2,78	—	2,78	0,24
Septembre	2,52	1,75	4,27	1,10
Octobre	2,52	—	2,52	—
Novembre	2,52	—	2,52	0,66
Décembre	2,52	—	2,52	2,51

Les fortes pressions qui se sont exercées sur le cours du franc ont incité la Banque nationale à accroître encore la liquidité du marché monétaire au début du mois d'août, afin qu'une baisse rapide des taux d'intérêt à court terme réduise l'attrait du franc suisse. Dans ce but, elle a offert aux banques, à des conditions préférentielles et pour un montant illimité, des swaps dollars contre francs d'une durée d'une année. Les banques se sont ainsi procuré quelque 2,5 milliards de francs. Auparavant, elles avaient déjà conclu, pour une somme de 259 millions de francs, des swaps d'une durée d'un mois. A la mi-août, les avoirs de l'économie en comptes de virements atteignaient le niveau relativement élevé de 7,9 milliards de francs.

Au début du mois de septembre, les swaps à un mois sont arrivés à échéance. L'augmentation subséquente des interventions sur le marché des changes a cependant plus que compensé l'effet du dénouement de ces swaps. A la fin de ce mois, les avoirs de l'économie en comptes de virements s'élevaient à 11,4 milliards de francs. Sur cette somme, 3,8 milliards de francs provenaient de l'aide à court terme accordée en vue de l'échéance trimestrielle. Le remboursement de ces crédits n'a pas posé de problèmes, car des interventions massives sur le marché des changes ont gonflé la liquidité du marché monétaire. Durant la première semaine du mois d'octobre, après que la Banque nationale eut annoncé une réorientation de sa politique de change, l'augmentation nette des réserves de devises a atteint 1,5 milliard de francs. Pour corriger rapidement et durablement la surévaluation du franc, l'institut d'émission a renforcé ses interventions sur le marché des devises et accepté l'expansion monétaire qui en a résulté.

A la mi-novembre, les avoirs en comptes de virements que l'économie entretient à la Banque nationale atteignaient le niveau élevé de 14,5 milliards de francs; ils sont encore montés par la suite, pour s'inscrire à 15,6 milliards de francs à la fin de l'année. Pour la première fois depuis le retour à la convertibilité des monnaies, les banques n'ont pas utilisé les possibilités de swaps que l'institut d'émission leur a offertes pour l'échéance annuelle, tant la liquidité du marché monétaire était considérable. De même, elles n'ont recouru que dans une mesure modeste aux crédits de la Banque nationale.

4. Crédit et bilans bancaires

Le volume des crédits accordés à des débiteurs suisses s'est accru à un rythme proche de celui de l'année précédente. Les crédits octroyés par 71 banques à des personnes domiciliées en Suisse ont augmenté de 7,5% par rapport à 1977. Les grandes banques ont enregistré la hausse la plus forte, puisque leurs crédits

ont progressé de 11,4 %; l'augmentation a été de 5 % dans les banques cantonales, et de 5,1 % dans les banques régionales et les caisses d'épargne.

Les placements hypothécaires, représentant 50 % du total des crédits, se sont élevés de 6 milliards de francs, ou de 8,8 %, et les comptes débiteurs, de 4,6 milliards, ou de 8 %. Les crédits à des collectivités de droit public ont diminué de 2,6 %, et les effets de change, de 5,8 %. Le volume total des crédits s'est accru de 10,1 milliards de francs, contre 11,4 milliards en 1977.

A la fin de 1978, les crédits de construction accordés par 59 banques étaient utilisés à raison de 6,5 milliards de francs, leur hausse annuelle atteignant ainsi 5,9 %. Le montant des nouveaux crédits de construction ouverts pendant l'année, qui s'est chiffré à 8,2 milliards de francs, a augmenté de 33 % par rapport à 1977. Les promesses de crédit concernant la construction de bâtiments destinés à l'industrie et à l'artisanat (+ 68 %), de villas (+ 35 %) et de bâtiments d'habitation en général (+ 37 %) ont enregistré des taux d'accroissement élevés. Par contre, les promesses relatives aux constructions agricoles et à la construction de logements à caractère social ont régressé.

Forte augmentation des nouveaux crédits de construction

Les promesses nettes de crédit accordées par 163 banques à des personnes domiciliées en Suisse se sont inscrites à 24,3 milliards de francs, contre 19,8 milliards en 1977. Les promesses de crédit à la clientèle étrangère se sont chiffrées à 7,9 milliards de francs, contre 5,2 milliards l'année précédente.

Hausse des promesses de crédit

L'afflux de fonds de tiers dans les banques a atteint un taux d'accroissement annuel de 7,7 %, contre 5,6 % en 1977. Les fonds de tiers à moyen terme, qui comprennent les dépôts d'épargne, les livrets et carnets de dépôts, ainsi que les obligations de caisse, ont augmenté de 9,7 milliards de francs, contre 9,6 milliards en 1977 et 11,8 milliards en 1976. Les dépôts d'épargne ont progressé de 5,8 milliards de francs, contre 5,5 milliards en 1977, les livrets et carnets de dépôts, de 2,7 milliards, contre 1,8 milliard, et les obligations de caisse, de 1,2 milliard, contre 2,2 milliards de francs.

Afflux de fonds de tiers en hausse

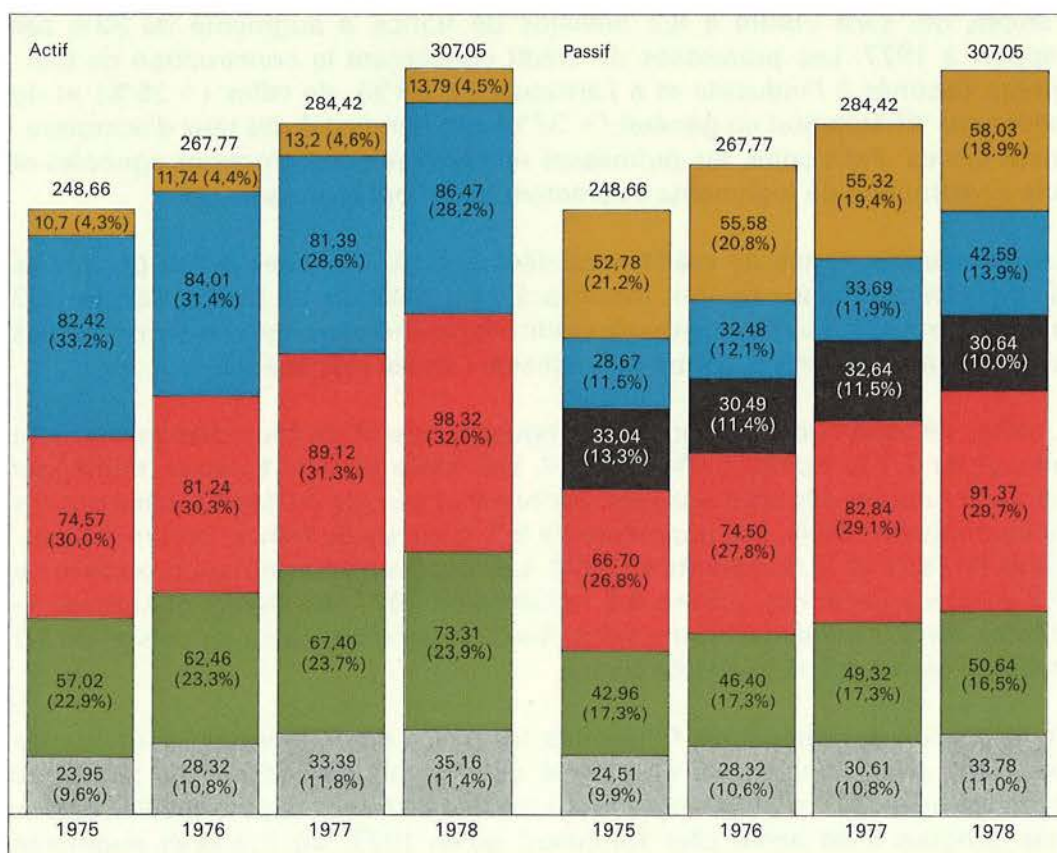
A l'exclusion des opérations fiduciaires, les bilans des 71 banques sont montés de 7,9 %, soit à un rythme plus élevé que l'année précédente, où la hausse avait été de 6,2 %. En progressant de 1,1 milliard de francs, le portefeuille de titres des banques s'est accru plus fortement qu'en 1977, où il n'avait augmenté que de 0,7 milliard.

Les avoirs des banques à l'étranger, tant en francs suisses qu'en monnaie étrangère (swaps non compris), ont augmenté légèrement par rapport à 1977. Dans l'ensemble, les avoirs que les banques détiennent pour leur propre compte ont progressé de 5,8 milliards pour s'établir à 81,8 milliards de francs, et leurs avoirs fiduciaires se sont élevés de 0,6 milliard pour s'inscrire à 60,1 milliards de francs.

Légère hausse de la position extérieure des banques

Les engagements des banques envers l'étranger ont aussi augmenté. Le recul des engagements en francs suisses a été plus que compensé par la hausse de ceux libellés en monnaie étrangère. Les engagements fiduciaires n'ont pratiquement pas varié par rapport à l'année précédente.

Bilan de 71 banques



- Caisse, comptes de virements et comptes de chèques postaux
- Avoirs en banque, effets de change et papiers monétaires
- Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe ainsi que crédits à des collectivités de droit public
- Placements hypothécaires
- Autres actifs
- Engagements en banque
- Créanciers à vue
- Créanciers à terme
- Dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts
- Obligations et bons de caisse, emprunts obligataires et emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage
- Autres passifs

Valeurs absolues en milliards de francs et parts au total du bilan exprimées en pour-cent

Compte tenu des opérations fiduciaires, l'excédent des avoirs s'est accru de 0,1 milliard pour atteindre 27,3 milliards de francs. La position nette en francs suisses a passé à 14,3 milliards, tandis que l'excédent des créances en monnaie étrangère s'est réduit de 2,4 milliards pour s'établir à 12,9 milliards de francs. Les avoirs fiduciaires nets se sont élevés à 8,3 milliards de francs.

5. Evolution du marché des capitaux

L'abondance des liquidités a exercé une influence prépondérante sur le marché suisse des capitaux en 1978. Au début de l'année, les rendements ont poursuivi leur baisse. L'interdiction de placer des fonds étrangers, décrétée à la fin du mois de février, a provoqué une chute momentanée des cours. La baisse a touché les obligations émises par des débiteurs suisses de deuxième et de troisième rang, et les titres étrangers. L'évolution sur le marché des émissions et sur le marché secondaire s'est toutefois apaisée graduellement jusqu'au milieu du mois d'avril. L'incertitude qui s'est manifestée par la suite a entraîné une nouvelle hausse des rendements. La réduction à huit ans de la durée des emprunts et le relèvement de $\frac{1}{4}\%$ des taux d'intérêt nominaux ont permis de rétablir la situation. Le rendement moyen des obligations de la Confédération, qui était de 3,75% à la fin de 1977, est tombé à 3,02% à la fin de 1978.

Baisse passagère des cours due à l'interdiction de placement

Le recours au marché des capitaux – c'est-à-dire le montant des émissions après déduction des conversions – a augmenté par rapport à 1977. Si l'on déduit encore les remboursements, il apparaît par contre que le recours net au marché a diminué. Les remboursements anticipés, en particulier, se sont accumulés. Les prélèvements d'argent frais des collectivités publiques et de l'industrie ont été inférieurs à leurs remboursements. Vu l'état favorable de sa trésorerie, la Confédération n'a émis aucun emprunt. Le marché des capitaux a également été marqué par un important mouvement de transformation des dettes. Les conversions ont doublé par rapport à l'année précédente. Les investisseurs institutionnels ont de nouveau été les principaux pourvoyeurs de capitaux à long terme. Les portefeuilles d'obligations des banques ont augmenté davantage que l'année précédente.

Remboursements considérables

Les bonnes dispositions du marché obligataire ont permis à la Banque nationale de renoncer, comme en 1977, à limiter le montant des émissions d'emprunts suisses.

Renonciation au plafond des émissions

Pour le premier trimestre, la Commission des émissions a autorisé tous les emprunts annoncés. Le programme en prévoyait 49, dont le montant global se chiffrait à 2,6 milliards de francs et était divisé à parts égales entre les prélève-

ments d'argent frais et les conversions. Au début de l'année, l'intérêt nominal des emprunts émis par des débiteurs suisses de premier ordre était de 3¼%. Au mois de février, ce taux a été réduit par deux fois de ¼%. L'interdiction de placer des fonds étrangers, décrétée à la fin du mois de février, n'a pas modifié les tendances fondamentales du marché des capitaux, qui sont restées favorables. Une nouvelle réduction des taux est intervenue au mois de mars, lorsque la ville de Zurich a émis un emprunt de conversion à 3%, qui n'a toutefois pas été entièrement souscrit. Après la mise en vigueur de l'interdiction de placer des fonds étrangers, la Banque nationale est intervenue temporairement pour soutenir les cours sur le marché secondaire.

Adaptation passagère

Pour le deuxième trimestre, le programme des émissions comportait 44 emprunts. Le prélèvement d'argent frais se montait à 1,6 milliard de francs et, compte tenu des conversions qui atteignaient 1 milliard, le volume brut des émissions s'élevait, pour cette période, à 2,6 milliards de francs. Les banques cantonales ont placé avec succès des emprunts à 3½%, dont le prix d'émission était supérieur au pair. Après un nouveau raffermissement des cours des obligations, un emprunt a été émis de nouveau à 3¼% et à un prix d'émission de 99%. Pendant la première quinzaine du mois de mai, la hausse des taux sur le marché monétaire a provoqué un fléchissement des cours des obligations. Bien que les coupons aient été portés à 3½%, aucune amélioration durable du climat ne s'est produite, et la durée des emprunts a dû être ramenée à 8 ans au début du mois de juin.

Amélioration du climat au second semestre

Pour le troisième trimestre, la Commission des émissions a autorisé les 43 emprunts annoncés; ils représentaient un prélèvement total de 2 milliards de francs, dont 1 milliard d'argent frais. Avant la pause des émissions, qui a été observée, pour les emprunts suisses, du 13 juillet au 14 août, la durée des emprunts de débiteurs de premier ordre a pu être portée à 10 ans. Après cette pause, le climat s'est nettement amélioré sur le marché. Les souscriptions aux nouveaux emprunts, émis à 3¼% pour une durée de 12 à 15 ans, ont largement dépassé les montants offerts, et les titres ont été négociés, hors bourse, au-dessus de leur prix d'émission.

Répercussions des mesures monétaires américaines sur le marché suisse

La Commission des émissions a admis sans restriction les 47 emprunts annoncés pour le quatrième trimestre, qui totalisaient 2,5 milliards de francs. Sur ce montant, le prélèvement d'argent frais représentait 1,4 milliard de francs et les conversions, 1,1 milliard. Au mois de novembre, le marché des obligations a faibli momentanément. Ce mouvement était dû probablement au fait qu'un placement, sur le marché suisse, de reconnaissances de dette à moyen terme du Trésor américain était envisagé pour le mois de janvier 1979.

Le portefeuille de titres de la Banque nationale a diminué de 211 millions en 1978, pour s'inscrire à 348 millions de francs.

Tableau des émissions

Montants en millions de francs

Emetteurs	Nombre 1978	Valeur d'émission	Conversions	Recours au marché	Rembour- sements	Recours net au marché 1978	1977
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération	—	—	—	—	—	—	348,8
Cantons	16	757,6	425,7	331,9	453,8	- 121,9	106,4
Communes	19	693,9	285,4	408,5	573,2	- 164,7	209,5
Usines électriques	51	2 495,9	1 376,6	1 119,3	776,1	343,2	814,8
Industrie	11	351,7	100,3	251,4	279,5	- 28,1	86,2
Commerce	7	108,2	68,2	40,0	43,3	- 3,3	71,0
Banques	46	2 426,1	1 173,4	1 252,7	1 005,9	246,8	853,6
Centrales de lettres de gage	9	1 108,3	805,5	302,8	105,5	197,3	348,4
Holdings	14	878,8	158,4	720,4	429,4	291,0	22,6
Divers	9	251,6	62,6	189,0	212,0	- 23,0	68,8
Total	182	9 072,1	4 456,1	4 616,0	3 878,7	737,3	2 930,1
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	54	4 430,3	80,0	4 350,3	2 963,9	1 386,4	1 745,7
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	2	10,4	—	10,4	—	10,4	1,3
Industrie	14	107,8	—	107,8	21,2	86,6	67,4
Commerce	—	—	—	—	6,6	- 6,6	- 1,0
Banques	33	779,7	—	779,7	5,5	774,2	280,9
Holdings	7	49,0	—	49,0	47,9	1,1	263,3
Sociétés d'assurances	5	84,3	—	84,3	—	84,3	—
Divers	37	59,3	—	59,3	65,2	- 5,9	27,0
Total	98	1 090,5	—	1 090,5	146,4	944,1	638,9
Total général	334	14 592,9	4 536,1	10 056,8	6 989,0	3 067,8	5 314,7

Le montant des émissions d'obligations suisses s'est accru nettement par rapport à l'année précédente. Déduction faite des conversions, qui ont plus que doublé entre 1977 et 1978 pour atteindre 4,5 milliards de francs, les émissions publiques d'emprunts de débiteurs suisses se sont chiffrées à 4,6 milliards de francs, et ont ainsi reculé de 6,3% par rapport à 1977. La part des collectivités publiques a diminué de 28,8% à 16%. Le montant d'argent frais demandé au marché des capitaux par des émissions publiques, y compris les émissions d'actions suisses et d'obligations étrangères libellées en francs suisses, s'est élevé à 10,1 milliards de francs, contre 7,4 milliards en 1977. Les remboursements effectués par des débiteurs suisses ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Ils ont atteint 3,9 milliards de francs, contre 2 milliards en 1977; ceux des débiteurs étrangers ont totalisé 3 milliards, contre 1,9 milliard. Déduction faite des remboursements de capital-actions effectués par des entreprises suisses, qui se sont chiffrés à 146 millions de francs, le montant net d'argent frais prélevé sur le marché des capitaux en 1978 s'est inscrit à 3,1 milliards de francs, alors qu'il avait été de 5,3 milliards en 1977.

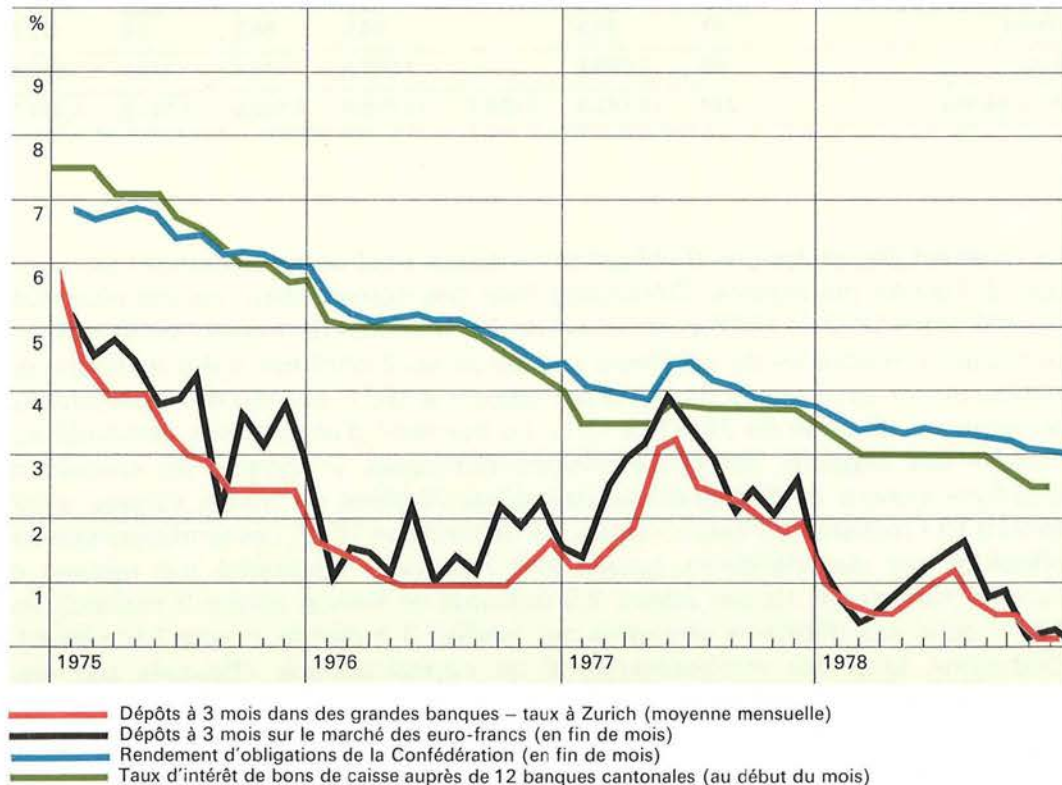
6. Evolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont poursuivi leur mouvement de baisse en 1978, exception faite d'une hausse passagère des taux à court terme en été; à la fin de l'année, tous les taux étaient inférieurs à leur niveau du début du mois de janvier.

Le 27 février, la Banque nationale a réduit de ½% le taux de l'escompte et celui des avances sur nantissement, les ramenant respectivement à 1% et 2%. Ces taux sont tombés ainsi à un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'institut d'émission. Les taux spéciaux d'escompte appliqués aux effets de stocks obligatoires ont été réduits simultanément de ¼%, et fixés à 1½% pour les denrées alimentaires et les fourrages, et à 1¾% pour les autres stocks obligatoires. Le 20 mars, les banques ont abaissé leur taux d'escompte privé de ½%, le ramenant à 3¼%, alors que les taux spéciaux d'escompte ont été réduits une nouvelle fois de ¼%. Vu la très grande liquidité du marché monétaire, les banques ont baissé leur taux d'escompte privé à 3% à partir du 25 septembre.

Taux officiels les plus bas de l'histoire de la Banque nationale

Evolution des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et financier



Le même jour, le taux d'escompte des «autres effets de stocks obligatoires» a été ramené de 1½ % à 1¼ %, le même taux étant dès lors appliqué à tous les effets de stocks obligatoires.

Le taux de l'euro-franc à trois mois, qui était de 1⁵/₁₆ % au premier trimestre, est

Taux d'intérêt les plus fréquents

	octobre 1978 en %	octobre 1977 en %
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	5	5¾
Banques régionales	5 – 5½	5½–6
Crédits gagés		
Banques cantonales	4½–4¾	5 – 5½
Grandes banques	4½–4¾	5¼–5½
Banques régionales	4½–5	5 – 5¾
Crédits de construction		
Banques cantonales	4¼–4¾	5 – 5½
Grandes banques	4½–4¾	5 – 5½
Banques régionales	4¼–5	4¾–5¾
Hypothèques en premier rang (bâtiments d'habitation)		
Anciennes hypothèques		
Banques cantonales	4½–5	5 – 5½
Grandes banques	4½–4¾	5 – 5¼
Banques régionales	4½–5	5 – 5½
Caisses d'épargne	4½–4¾	5 – 5¼
Nouvelles hypothèques		
Banques cantonales	4¼–4½	5 – 5¼
Grandes banques	4¼–4½	5
Banques régionales	4¼–4½	5 – 5¼
Caisses d'épargne	4¼–4½	5 – 5¼

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission de 1/8 % à 1/4 % par trimestre ou par semestre. La commission sur le mouvement a été supprimée au mois de décembre dans le cadre du Zürcher Zinskonvenium.

tombé à ¼ % au mois d'avril. Il est ensuite remonté à 2³/₁₆ % au mois de juillet, pour fléchir de nouveau durant le second semestre. A la fin de l'année, les dépôts à trois mois sur le marché de l'euro-franc étaient négociés à 1/16 %; les taux avaient été passagèrement négatifs à la mi-décembre. La rémunération offerte par les grandes banques sur les dépôts à terme fixe a suivi une évolution analogue. Au début de l'année, ces banques ont réduit, en deux étapes, à ½ % le taux applicable aux dépôts de 3 à 5 mois, à 1 % celui des dépôts de 6 à 11 mois et à 1½ % celui des dépôts d'un an. Elles ont encore ramené ces deux derniers taux à ½ %

Evolution des taux d'intérêt

	fin 1978 en %	fin 1977 en %	fin 1976 en %
Taux officiel de l'escompte	1	1½	2
Taux officiel des avances sur nantissement	2	2½	3
Taux d'escompte privé	3	3¾	4
Dépôts à terme			
3– 5 mois	⅛	1½	1½
6–11 mois	¼	1¾	1¾
12 mois	½	2	2¼
Dépôts d'épargne dans des banques cantonales	2,38	3,02	3,63
Obligations de caisse des grandes banques			
3 et 4 ans	2¼	3¼	3½
5 et 6 ans	2½	3½	4
7 et 8 ans	2¾	3¾	4¼
Emprunts ¹			
Confédération	—	—	4¼
Cantons, communes	3	3¾–4	4¼–4½
Banques	3	4	4¼
Usines électriques	3¼	4	5
Industrie	3½–3¾	4½	5
Rendement moyen des emprunts fédéraux	3,02	3,75	4,42

¹ Taux d'intérêt des derniers emprunts placés au cours du 4^e trimestre.

et $\frac{3}{4}$ % respectivement au mois d'avril. Du mois de mai au mois de juillet, les taux des dépôts à terme ont été relevés, de nouveau en deux étapes, celui des dépôts de 3 à 11 mois étant porté à $1\frac{1}{2}$ % et celui des dépôts d'un an, à $1\frac{3}{4}$ %. Jusqu'à la fin de l'année, la rémunération est redescendue à $\frac{1}{8}$ %, pour les dépôts de 3 à 5 mois, à $\frac{1}{4}$ % pour ceux de 6 à 11 mois et à $\frac{1}{2}$ % pour les dépôts d'un an.

Aux mois de janvier, février, septembre et octobre, les grandes banques ont réduit de $\frac{1}{4}$ % les conditions d'émission des obligations de caisse. A la fin de l'année, les titres d'une durée de 3 et 4 ans portaient encore un intérêt de $2\frac{1}{4}$ %, ceux de 5 et 6 ans étaient rémunérés à $2\frac{1}{2}$ % et ceux de 7 et 8 ans, à $2\frac{3}{4}$ %.

Au cours de 1978, le taux moyen des dépôts d'épargne dans douze banques cantonales a passé de 3,02 % à 2,38 % et celui des hypothèques en premier rang, de 5,04 % à 4,50 % pour les anciens prêts et de 5,04 % à 4,31 % pour les nouveaux. Au début des premier, deuxième et quatrième trimestres, les banques ont abaissé uniformément de $\frac{1}{4}$ % les taux des comptes courants débiteurs.

7. Exportations de capitaux soumises à autorisation

Le volume brut des exportations de capitaux soumises à autorisation, c'est-à-dire le montant total des autorisations délivrées, a atteint un niveau record de 22 milliards de francs. Les emprunts de débiteurs étrangers libellés en francs suisses se sont chiffrés à 4,4 milliards de francs, contre 3,7 milliards en 1977, les reconnaissances de dette à moyen terme («notes»), à 9 milliards, contre 9,3 milliards, et les crédits bancaires, à 8,5 milliards, contre 5,3 milliards de francs. La baisse des taux d'intérêt a entraîné un surcroît de transformations de dettes et une augmentation des remboursements anticipés.

A la suite de l'interdiction de placer des fonds étrangers, la Banque nationale a décidé que, lors de l'émission de titres en francs suisses par des débiteurs étrangers, la part pouvant être attribuée à des souscripteurs étrangers ne devait pas dépasser 35%. Au début du mois d'octobre, cette quote-part allouée aux étrangers a été portée à 50%. Simultanément, les prescriptions relatives à la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation ont été allégées; depuis lors, la moitié seulement, et non plus la totalité du montant du crédit ou de l'emprunt, devait être convertie à la Banque nationale, l'autre moitié devant être échangée contre des monnaies étrangères sur le marché des devises.

Comme les deux années précédentes, la Banque nationale a renoncé à limiter le montant des émissions de reconnaissances de dette à moyen terme libellées en

Nouvel accroissement
des exportations de
capitaux

Renonciation au
plafond

francs suisses, et celui des crédits bancaires à l'étranger. Pour les emprunts publics de débiteurs étrangers, elle a fixé un plafond de 580 millions de francs pour les mois de janvier et février. Par la suite, elle a également renoncé à limiter ces émissions.

8. Marché des changes et évolution des cours

Revalorisation
massive du franc au
mois de février

Le début de l'année a été marqué par une poursuite de la hausse du franc. La moyenne pondérée du cours du franc par rapport aux monnaies des 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse est montée de 7,8% du début de l'année à la fin du mois de février. Durant cette période, le cours du dollar par rapport au franc suisse a passé de 1,97 à 1,77 et celui du mark, de 94 à 88.

Le marché des changes s'est apaisé après que le Conseil fédéral et la Banque nationale eurent adopté, les 24 et 27 février, diverses mesures monétaires dont l'interdiction de placer des fonds étrangers en papiers-valeurs suisses constituait l'élément principal. Dans la première quinzaine du mois de mars, le cours du dollar par rapport au franc suisse est monté de 9,6% pour s'inscrire à 1,96, et celui du mark, de 6,3% pour s'établir à 95. Pendant les mois d'avril et de mai, les cours de change sont restés relativement stables.

Evolution du cours du franc par rapport aux monnaies des 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse, de 1977 à 1978¹

	Hausse du franc en pour-cent
République fédérale d'Allemagne	7,5
France	10,4
Italie	27,1
Etats-Unis	19,3
Royaume-Uni	13,6
Autriche	9,6
Suède	12,5
Japon	0,7
Pays-Bas	7,7
Espagne	7,0
Belgique	8,3
Danemark	8,5
Norvège	16,8
Canada	24,8
Portugal	30,1

¹ Moyenne du mois de décembre.

Cours moyen du franc pondéré en fonction des exportations¹

variation en pour-cent par rapport au mois de décembre 1977

	Minimum	Maximum	Moyenne mensuelle
Janvier	- 1,1	+ 4,0	+ 2,6
Février	+ 2,0	+ 9,0	+ 4,9
Mars	+ 3,3	+ 9,2	+ 5,5
Avril	+ 3,1	+ 6,1	+ 4,6
Mai	+ 2,2	+ 7,1	+ 4,0
Juin	+ 5,9	+ 7,7	+ 7,0
Juillet	+ 9,2	+ 10,6	+ 9,7
Août	+ 14,4	+ 20,8	+ 17,1
Septembre	+ 19,9	+ 28,6	+ 23,8
Octobre	+ 19,0	+ 23,5	+ 21,3
Novembre	+ 11,9	+ 17,3	+ 15,0
Décembre	+ 12,7	+ 15,4	+ 14,2

¹ Par rapport aux monnaies des 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse; le calcul est hebdomadaire.

Dès le mois de juin, les marchés des changes se sont remis en mouvement sous l'effet d'une nouvelle chute du dollar par rapport à toutes les monnaies importantes. Les pressions à la hausse se sont exercées d'abord sur le yen, mais le franc n'a pas tardé à s'élever aussi par rapport à toutes les devises. Son cours n'a pas cessé de monter du milieu de l'année à la fin du mois de septembre, exception faite d'une courte pause au mois d'août. Pendant ce trimestre, le cours du dollar a passé de 1,85 à 1,45 et celui du mark, de 90 à 75. De la fin du mois de février à la fin du mois de septembre, le cours moyen du franc, pondéré en fonction des exportations, s'est apprécié de 17,8%.

Hausse marquée du franc au troisième trimestre

Après les mesures que la Banque nationale a prises au début du mois d'octobre, le cours du franc a faibli vis-à-vis du mark. Toutefois, un revirement ne s'est produit dans l'évolution du cours du dollar qu'au début du mois de novembre, lorsque les autorités monétaires américaines ont annoncé une importante série de mesures pour soutenir le cours de leur monnaie. Jusqu'à la fin de l'année, le cours du dollar par rapport au franc suisse est remonté à 1,62, après avoir atteint passagèrement 1,77. Le cours du mark s'est stabilisé un peu au-dessous de 90. A la fin de l'année, le cours pondéré du franc dépassait toujours de 13,9% le niveau atteint un an auparavant, bien qu'il ait baissé de 10,3% pendant le dernier trimestre.

Apaisement du marché des changes au quatrième trimestre

En 1978, les réserves monétaires de la Banque nationale ont augmenté de 6,5 milliards pour s'inscrire à 42,9 milliards de francs; les swaps dollars contre francs conclus avec les banques représentaient 2,5 milliards. Comme l'année précédente, l'encaisse-or est demeurée inchangée à 11,9 milliards de francs. Déduction faite des swaps, les réserves de devises se sont élevées de 8,5 milliards. L'accroissement a résulté principalement du fait que les achats d'intervention sur le marché des changes, qui ont totalisé 22,5 milliards de francs, ont dépassé les

cessions de dollars effectuées dans le cadre des exportations de capitaux soumises à autorisation, qui ont atteint 12,1 milliards de francs. Les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses ont reculé à 2 milliards de francs; le Trésor américain a procédé en effet à des remboursements hebdomadaires, qui se sont chiffrés à 1,9 milliard de francs au total.

D. Mesures monétaires et conjoncturelles

I. Arrêté fédéral des 8 octobre 1971, 28 juin 1974, 7 octobre 1977 et 15 juin 1978 sur la sauvegarde de la monnaie

Les Chambres prorogent l'arrêté jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 1982. L'arrêté repose désormais sur les articles 31 quinquies (article conjoncturel) et 39 (article sur l'institut d'émission) de la constitution fédérale. Ainsi, les dispositions de l'ancien arrêté passent dans le droit ordinaire. Le nouvel arrêté entre en vigueur le 7 octobre 1978.

7 octobre

1. Ordonnance des 5 juillet 1972 et 16 avril 1973 portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger

Les personnes ou sociétés domiciliées en Suisse, qui ne sont pas soumises à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et qui désirent obtenir des crédits de personnes ou de sociétés domiciliées à l'étranger, doivent requérir une autorisation.

Etat au 1^{er} janvier 1978

Les franchises suivantes sont prévues: la contre-valeur de 1 million de francs par cas, si le crédit est libellé en monnaie étrangère et s'il est utilisé exclusivement à l'étranger sans être converti en francs suisses; 50 000 francs par emprunteur pour tous les autres crédits.

Les crédits qui sont liés directement à une transaction en marchandises ou à une prestation de services, assortie de délais de paiement ou de paiements préalables conformes aux conditions usuelles, ne sont pas soumis à autorisation.

Aucune modification n'a été apportée en 1978.

2. Ordonnance des 5 juillet 1972, 11 octobre 1972, 17 mars 1975 et 22 février 1978 concernant les positions en monnaies étrangères des banques

Les engagements d'une banque en une monnaie déterminée doivent être couverts chaque jour, à la clôture, par des avoirs en cette monnaie.

Etat au 1^{er} janvier 1978

Modification:

27 février

A compter du 27 février, les banques sont tenues de couvrir uniquement le total de leurs engagements en monnaies étrangères par des avoirs en monnaies étrangères. En outre, les définitions des «engagements en monnaies étrangères» et des «avoirs en monnaies étrangères» sont étendues.

3. *Ordonnance des 20 novembre 1974, 22 janvier 1975 et 22 février 1978 instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers*

Etat au 1^{er} janvier
1978

Sont réputés fonds étrangers les avoirs en banque détenus par des étrangers et libellés en francs suisses, y compris les avoirs que les banques sont chargées de placer à titre fiduciaire.

Interdiction de rémunérer:

Les fonds étrangers ne sont pas rémunérés. L'exception suivante est prévue: les fonds étrangers placés en comptes et livrets d'épargne, de dépôts et de placement au 31 octobre 1974, les fonds qui ont afflué sous cette forme, jusqu'à concurrence de 20 000 francs, ainsi que les intérêts échus peuvent être rémunérés. La franchise n'est accordée qu'une fois par famille.

Prélèvement de la commission (intérêt négatif):

Les banques sont tenues de prélever une commission de 10% par trimestre et par compte sur les fonds étrangers qui ont afflué depuis le 31 octobre 1974 et qui dépassent la franchise de 100 000 francs. La somme exempte de la commission s'élève à 250 000 francs pour les comptes de banques étrangères qui, au 31 octobre 1974, présentaient un solde inférieur à 150 000 francs, ou qui ont été ouverts après la date de référence.

Limitation des ventes à terme de francs suisses à des étrangers:

- les opérations dont le terme est inférieur à un mois sont interdites;
- pour les opérations dont le terme est d'un mois ou plus, le volume autorisé est limité à 40% de l'état au 31 octobre 1974.

Modifications:

24 février

Les ventes à terme de francs suisses à des étrangers, sous la forme de contrats n'excédant pas 10 jours, sont de nouveau autorisées; elles sont limitées à 20% de leur état à la date de référence du 31 octobre 1974. Pour les autres contrats à terme (à plus de 10 jours), la limite est de 40% de l'état au 31 octobre 1974.

Les avoirs en francs suisses détenus par des autorités monétaires étrangères sont soumis à l'interdiction de rémunérer. 2 mars

A compter du 1^{er} avril 1978, l'état de base au 31 octobre 1974, qui est déterminant pour le calcul de la commission sur les fonds étrangers en francs suisses, est réduit de 20 %, mais pas à moins de 1 million de francs. En outre, l'état de base, exempt de la commission, d'un compte étranger est limité à 5 millions de francs au maximum. 1^{er} avril

Chacun des comptes en francs suisses détenus par un même client étranger auprès d'une banque doit avoir une affectation distincte; il est interdit de tenir ou d'ouvrir plusieurs comptes, pour le même client, en vue d'utiliser plusieurs fois la franchise.

Les commentaires et directives de la Banque nationale sont révisés et publiés avec le texte de l'ordonnance. Les avoirs à terme et les avoirs à titre fiduciaire constitués avant le 31 octobre 1974 font l'objet d'une nouvelle réglementation. 1^{er} juillet

Le produit de la vente ou du remboursement de papiers-valeurs suisses est exonéré du prélèvement de la commission lorsqu'il est bonifié sur le compte «Ventes de papiers-valeurs suisses» prévu dans le cadre de l'interdiction de placer des fonds étrangers. 2 octobre

4. Ordonnance du 22 janvier 1975 concernant la stérilisation du produit en francs suisses des interventions sur le marché des devises

Lorsque la Banque nationale achète des devises pour des motifs relevant de la politique de change, elle peut créditer le vendeur de la contre-valeur en francs suisses sur un compte bloqué non rémunéré. Etat au 1^{er} janvier 1978

L'ordonnance n'a pas été modifiée; la Banque nationale ne l'a pas appliquée.

5. Ordonnance du 27 février 1978 régissant l'importation des billets de banque étrangers

A compter du 27 février 1978, il est interdit d'importer des billets de banque étrangers dont la contre-valeur est supérieure à 20 000 francs par personne et par trimestre. Pour ne pas entraver le tourisme, le trafic des marchandises et des paiements, la Banque nationale peut autoriser l'importation de montants supérieurs. 27 février

6. Ordonnance du 27 février 1978 concernant le placement de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses

27 février Il est interdit à toutes les personnes et sociétés domiciliées en Suisse de conclure des actes juridiques et de servir d'intermédiaires dans de tels actes, lorsque ceux-ci ont pour but l'acquisition par des étrangers de papiers-valeurs suisses.

16 mai Trois adaptations techniques sont apportées avec effet au 16 mai 1978:

- Le produit de la vente d'actions, de bons de jouissance, de bons de participation et de parts sociales de sociétés coopératives, qui sont cotés en bourse, peut être utilisé pour acquérir des titres de même nature, pour autant qu'un ordre d'achat correspondant, au comptant, ait été donné simultanément à l'ordre de vente.
- La possibilité, pour les créanciers étrangers, d'échanger des obligations d'emprunt et des «notes» arrivées à échéance contre de nouveaux titres de même nature et du même débiteur est étendue aux bons de caisse.
- Lors d'une augmentation de capital, des droits de souscription supplémentaires peuvent être vendus à un étranger, lorsque ce dernier possède déjà 50% au moins des droits nécessaires à la souscription d'une nouvelle action.

2 octobre Un client étranger peut acquérir des papiers-valeurs suisses, par l'intermédiaire d'une banque, jusqu'à concurrence du montant pour lequel la banque a vendu d'autres papiers-valeurs suisses figurant, chez elle, dans le dépôt ouvert du client, ou jusqu'à concurrence du montant pour lequel de tels titres sont arrivés à échéance. Le produit de la vente ou du remboursement de titres doit être bonifié sur un compte spécial «Ventes de papiers-valeurs suisses» et les achats de titres suisses, pour le client, doivent être portés au débit de ce compte. Le compte ne peut avoir un solde débiteur.

14 novembre Le produit de la vente de parts de fonds de placement suisses dont les actifs sont placés à l'étranger à raison d'au moins 80% ne peut être bonifié sur le compte «Ventes de papiers-valeurs suisses».

7. Ordonnance du 27 février 1978 autorisant la Banque nationale suisse à effectuer des opérations de change à long terme

27 février La Banque nationale suisse est autorisée, à compter du 27 février 1978, à conclure des opérations de change d'une durée de 24 mois au plus.

II. Arrêté fédéral du 19 décembre 1975 sur la politique du marché de l'argent et du crédit

Arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la politique monétaire

L'arrêté fédéral du 19 décembre 1975 sur la politique du marché de l'argent et du crédit porte effet jusqu'au 31 décembre 1978, date à partir de laquelle il est remplacé par l'arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la politique monétaire. Celui-ci repose sur les mêmes bases constitutionnelles (article conjoncturel et article sur l'institut d'émission) que l'arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la sauvegarde de la monnaie. Ainsi, deux mesures prévues déjà dans l'arrêté du 19 décembre 1975, à savoir les avoirs minimaux et le contrôle des émissions, passent dans le droit ordinaire. L'arrêté fédéral sur la politique monétaire entre en vigueur le 1^{er} janvier 1979 et porte effet jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 1982.

1. Avoirs minimaux sur les engagements en Suisse

Depuis le 26 novembre 1974, les engagements des banques en Suisse ne sont plus soumis au prélèvement d'avoirs minimaux.

Etat au 1^{er} janvier 1978

Aucune modification n'a été apportée en 1978.

2. Avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger

Depuis le 1^{er} mars 1977, les engagements des banques envers l'étranger ne sont plus soumis au prélèvement d'avoirs minimaux.

Etat au 1^{er} janvier 1978

Aucune modification n'a été apportée en 1978.

3. Contrôle des émissions

L'émission publique d'obligations suisses, d'actions et de bons de jouissance suisses, ainsi que d'autres papiers-valeurs suisses analogues, est soumise à autorisation.

Etat au 1^{er} janvier 1978

En 1978, la Banque nationale a renoncé à limiter les émissions. La commission compétente a autorisé toutes les émissions annoncées.

III. Mesures relatives aux exportations de capitaux et au marché des changes

Ces mesures reposent sur les articles 7 et 8 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne des 8 novembre 1934 et 11 mars 1971.

1. Exportations de capitaux soumises à autorisation

Etat au 1^{er} janvier
1978

Les exportations de capitaux sous forme de reconnaissances de dette à moyen terme («notes») et de crédits bancaires ne sont pas limitées. Pour les mois de janvier et février, le plafond concernant les emprunts étrangers est fixé à 580 millions de francs. Les emprunts libellés en francs suisses et émis par des organisations internationales d'aide au développement ne sont pas imputés au plafond.

Des durées fermes doivent être prévues pour tous les nouveaux placements de reconnaissances de dette à moyen terme. Des dénonciations anticipées ne sont plus autorisées.

Le montant en francs suisses des capitaux dont l'exportation est soumise à autorisation doit être converti entièrement en dollars à la Banque nationale.

Modifications:

3 mars

Vu l'interdiction de placer des fonds étrangers, les exportations de capitaux sont soumises à la réglementation suivante: une part des emprunts, des «notes» et des crédits, de 35% au maximum, peut être attribuée à des non-résidents. Le système des quotes-parts ne s'applique pas aux conversions (y compris les prolongations, les consolidations et les transformations de dettes), pour autant qu'il n'y ait pas de changement formel de débiteur. Les restrictions concernant le marché primaire ne s'appliquent pas aux fonds empruntés par la Banque mondiale, par la Banque interaméricaine de développement, par la Banque asiatique de développement et par la Banque européenne d'investissement.

2 octobre

La part qui, à la souscription, peut être attribuée à des non-résidents est portée de 35% à 50% pour toutes les exportations de capitaux soumises à autorisation. En outre, la Commission des Communautés Européennes, la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom), la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe sont ajoutés à la liste des débiteurs dont les recueils de fonds ne sont pas soumis au système des quotes-parts. Ce complément est apporté

également à la liste des organisations internationales de développement dont les émissions de «notes» peuvent être offertes aux autorités monétaires des Etats membres de l'OPEP.

La Banque nationale modifie les dispositions concernant la conversion obligatoire. Désormais, seule la moitié des montants empruntés en francs suisses doit être convertie en dollars à la Banque nationale; l'autre moitié doit l'être sur le marché suisse, c'est-à-dire auprès de banques commerciales. Celles-ci doivent confirmer à la Banque nationale qu'elles ont effectué la conversion.

La part des exportations de capitaux dont la conversion doit être effectuée sur le marché (50%) peut être échangée contre n'importe quelle monnaie étrangère.

14 novembre

Sur demande, le remboursement anticipé d'obligations convertibles et de «notes» convertibles peut être autorisé, lorsque le contrat le prévoit et que cette opération est à même de contraindre à la conversion.

Les souscriptions à des emprunts de débiteurs étrangers et les acquisitions de «notes» peuvent être imputées sur la quote-part attribuée aux résidents lorsque les montants nécessaires sont obtenus par le débit du compte «Ventes de papiers-valeurs suisses» qui est prévu dans le cadre de l'interdiction de placer des fonds étrangers.

2. Déclarations concernant les positions de change (positions cambistes des banques)

Les banques doivent déclarer chaque mois à la Banque nationale les positions en monnaies étrangères, au comptant et à terme, dont elles supportent les risques. Les banques qui font des opérations importantes d'arbitrage international doivent indiquer chaque semaine leur position dans certaines monnaies.

Etat au 1^{er} janvier
1978

L'obligation de déclarer n'a pas été modifiée.

3. Déclarations relatives au mouvement d'affaires dans le commerce des devises

Les banques doivent communiquer quotidiennement leur mouvement d'affaires dans le commerce des devises, s'il atteint 15 millions de francs.

Etat au 1^{er} janvier
1978

Aucune modification n'a été apportée en 1978.

IV. Conventions

1. *Convention du 18 avril 1975 conclue entre la Banque nationale suisse et les banques en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation*

Etat au 1^{er} janvier
1978

Les banques sont disposées à favoriser, avant tout par l'escompte d'effets de change jusqu'à six mois d'échéance, les crédits à court terme destinés à financer les exportations de l'horlogerie et des industries du textile et de la chaussure.

Elles s'engagent à escompter les effets libellés en francs suisses à un taux ne dépassant pas de plus de 2½% le taux appliqué par la Banque nationale. La différence est ramenée à 2% lorsque les effets présentés aux banques portent deux signatures notoirement solvables et indépendantes l'une de l'autre.

Pour sa part, la Banque nationale s'engage à réescompter ces effets ou à les prendre en nantissement, pendant les trois derniers mois, en dehors des limites et à un taux qui sera de 1% au moins inférieur au taux officiel de l'escompte.

Une réglementation particulière régit les exportations destinées au Brésil. En raison du dépôt à l'importation appliqué dans ce pays, les effets de change peuvent être renouvelés une fois pour une période de six mois.

Modifications:

15 février

Des entreprises appartenant à d'autres branches de l'industrie d'exportation et remplissant les conditions requises sont également mises au bénéfice de la convention. Celle-ci est prolongée de six mois, soit jusqu'au 31 octobre 1978.

15 octobre

La convention est prolongée de six mois encore, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 1979. Le taux d'escompte appliqué par les banques est réduit de 1%. Les effets sont désormais escomptés à un taux ne dépassant pas de plus de 1%, respectivement 1½%, celui appliqué par la Banque nationale. Celui-ci est de 1% au moins inférieur au taux officiel de l'escompte, mais de ½% au minimum.

2. *Convention du 1^{er} juin 1975 entre la Banque nationale suisse et les banques qui pratiquent le financement à long terme des exportations*

La Banque nationale est disposée à réescompter des effets de change d'un montant minimum de 10 millions de francs et d'une durée de trois ans au moins, qui sont destinés au financement d'exportations. Pour leur part, les grandes banques financent ces exportations à des taux d'intérêt fixes également pour des durées allant de 5 à 10 ans; elles renoncent à appliquer des taux d'intérêt minimaux à ces crédits.

Etat au 1^{er} janvier
1978

La convention porte effet jusqu'au 1^{er} juin 1979.

Aucune modification n'a été apportée en 1978.

3. *Convention du 1^{er} novembre 1976 relative à des opérations à terme sur devises entre la Banque nationale suisse et les industries du textile et de l'habillement*

La Banque nationale est prête à conclure, avec les entreprises appartenant à ces deux industries, des opérations à terme en dollars des Etats-Unis et en marks allemands, d'une durée de trois mois. Sur demande, elle est disposée à les renouveler pour trois mois au plus, à deux reprises. Compte tenu des difficultés qu'éprouvent ces branches en raison des cours de change, la Banque nationale accorde des conditions préférentielles. Seules les transactions à caractère purement commercial peuvent bénéficier de cette garantie de change.

Etat au 1^{er} janvier
1978

La convention porte effet jusqu'au 30 avril 1978.

Modifications:

La durée maximale des contrats à terme conclus entre le 5 et le 28 avril 1978 est portée de 9 à 14 mois. L'échéance la plus éloignée est donc fixée au 29 juin 1979.

5 avril

Jusqu'au 28 novembre 1978, les entreprises des industries du textile et de l'habillement peuvent de nouveau conclure, aux conditions du marché, des contrats à terme en dollars des Etats-Unis et en marks allemands. Ces contrats sont conclus pour une durée de 3 mois au moins et peuvent être prolongés jusqu'à une durée maximale de 9 mois. L'échéance la plus éloignée reste toutefois fixée au 29 juin 1979.

25 août

4. *Convention du 1^{er} novembre 1976 relative à des opérations à terme sur devises entre la Banque nationale suisse et l'industrie horlogère*

Etat au 1^{er} janvier
1978

Texte similaire à celui de la convention conclue avec les industries du textile et de l'habillement.

La convention porte effet jusqu'au 31 juillet. En raison de différences techniques, cette convention n'expire pas à la même date que la convention passée avec les industries du textile et de l'habillement. Pour les deux conventions, les dernières opérations à terme arriveront à échéance le 31 janvier 1979.

Modifications:

14 juin

La convention est prolongée en ce sens que des contrats à terme peuvent être conclus jusqu'au 27 septembre 1978. Les derniers contrats à terme passés dans le cadre des deux conventions arriveront à échéance le 29 juin 1979.

28 septembre

Entre le 28 septembre et le 28 novembre 1978, des opérations à terme peuvent de nouveau être conclues aux conditions du marché. Les derniers contrats à terme doivent arriver à échéance le 29 juin 1979 au plus tard.

5. *Convention du 19 avril 1978 relative à des opérations à terme sur devises entre la Banque nationale suisse et l'industrie du bois*

19 avril

La Banque nationale se déclare prête à conclure des opérations à terme sur devises en dollars des Etats-Unis et en liras italiennes, à des conditions préférentielles et pour une durée de trois mois. Sur demande, ces opérations peuvent être prolongées de trois mois, aux conditions initiales. Dans des cas particuliers, le contrat peut être renouvelé aux mêmes conditions, pour trois autres mois. La dernière échéance des contrats est fixée au 19 avril 1979.

6. *Convention du 8 novembre 1978 instituant une garantie flexible des cours de change pour les paiements à l'industrie suisse d'exportation*

8 novembre

La Banque nationale et, par l'intermédiaire de l'Association suisse des banquiers, les banques suisses concluent une convention visant à atténuer les problèmes auxquels l'industrie d'exportation se heurte en raison des cours de change.

La convention doit permettre aux exportateurs de biens et/ou de services de garantir la valeur en francs suisses des paiements commerciaux qu'ils comptent recevoir en dollars des Etats-Unis et en marks allemands, même en cas d'incertitude sur l'importance effective des recettes futures. Pour les paiements qu'il attend en monnaie étrangère, l'exportateur conclut simultanément deux contrats de change, au même cours et pour la même durée. Ainsi, la vente à terme de devises est couverte par l'acquisition d'un droit d'achat de devises (DAD). Les DAD, dont la durée est comprise entre 3 mois et 2 ans, peuvent être acquis, moyennant paiement d'une prime, jusqu'à concurrence de 40% au maximum des contrats à terme de base. Les banques se chargent gratuitement des travaux administratifs liés aux DAD.

La convention entre en vigueur le 1^{er} décembre 1978 pour une durée ferme de deux ans. Elle est prolongée d'année en année si elle n'est pas dénoncée, moyennant un préavis de trois mois, par l'Association suisse des banquiers ou par la Banque nationale.

7. *Gentlemen's agreement du 20 mars 1975 entre les banques suisses et la Banque nationale suisse concernant les déclarations relatives aux transactions sur devises*

Les banques s'engagent à notifier à la Banque nationale les opérations sur devises, au comptant et à terme, dont le montant atteint ou dépasse 5 millions de dollars. Elles autorisent la Banque nationale à intervenir dans leurs opérations sur devises et à en reprendre les montants à son compte lorsqu'elle estime que l'intérêt du marché est en jeu.

Etat au 1^{er} janvier 1978

La convention est prorogée d'un an, jusqu'à la fin du mois de juin 1979.

9 juin

8. *Gentlemen's agreement du 24 mars 1975 entre les sociétés exerçant une activité internationale et la Banque nationale suisse concernant les déclarations relatives aux transactions sur devises*

Le contenu de cet accord est identique à celui du gentlemen's agreement avec les banques.

Etat au 1^{er} janvier 1978

L'accord est prorogé d'un an, jusqu'à la fin du mois de juin 1979.

9 juin

9. *Gentlemen's agreement du 1^{er} avril 1976 entre la Banque nationale suisse et les sociétés ayant une activité internationale concernant les déclarations relatives aux flux de capitaux*

Etat au 1^{er} janvier
1978

Les sociétés s'engagent à notifier chaque mois à la Banque nationale les mouvements de capitaux prévus pour le mois suivant. La Banque nationale est autorisée à effectuer une enquête annuelle sur le potentiel de rapatriement des sociétés.

Modification:

28 mars

L'accord n'est pas prolongé et arrive à son terme à la fin du mois de mars 1978.

10. *Gentlemen's agreement du 15 juin 1976 entre la Banque nationale suisse et les banques suisses concernant les mesures monétaires*

Etat au 1^{er} janvier
1978

Les banques établies en Suisse, qui ont des succursales ou des filiales à l'étranger, leur enjoignent de renoncer à toute transaction ayant manifestement un caractère de spéculation contre le franc.

Elles renoncent à effectuer, depuis la Suisse, des dépôts en euro-francs ou des placements directs en francs pour le compte et au nom de succursales ou de filiales à l'étranger.

9 juin

L'accord est prorogé d'un an, jusqu'au 15 juin 1979.

11. *Convention du 2 juin 1977 relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire*

Etat au 1^{er} janvier
1978

La convention précise la diligence dont les banques doivent faire preuve lors de l'acceptation de fonds (identification de l'ayant droit et vérification de l'origine des fonds). En outre, les banques s'engagent à ne prêter aucune assistance active au transfert de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger, et à ne fournir aucune aide active aux clients qui cherchent à tromper des autorités suisses ou étrangères.

Les organes de révision prévus par la loi sur les banques sont chargés de vérifier, par sondages, l'observation de ces dispositions, et d'annoncer à une commission arbitrale, ainsi qu'à la Commission fédérale des banques, les infractions qu'ils constatent ou qu'ils peuvent légitimement soupçonner.

Aucune modification n'a été apportée à la convention et aux commentaires publiés le 9 décembre 1977 par la Banque nationale suisse et l'Association suisse des banquiers.

V. Participation de la Banque nationale à des mesures internationales d'aide monétaire

1. Crédits directs

Le montant des crédits versés au *Portugal* s'inscrivait à 160,017 millions de dollars à la fin de 1977. Une part de 130,017 millions de dollars était munie d'une garantie-or et le reste, soit 30 millions, était garanti par la Confédération.

Au cours de l'année, le Portugal a remboursé 69,317 millions de dollars. A la fin de 1978, les crédits restants se chiffraient à 90,7 millions de dollars. Sur ce montant, 30 millions étaient munis d'une garantie totale de la Confédération, le solde étant couvert par une garantie-or.

En 1976, la Suisse avait participé à la «*facilité pétrolière*» du *FMI* pour un montant de 250 millions de DTS. A la fin de 1978, 229,365 millions de DTS n'étaient pas encore remboursés. Sur cette somme, 132,609 millions étaient munis d'une garantie de la Confédération.

Les crédits qui ont été versés à la *Grande-Bretagne* et à l'*Italie* dans le cadre des Accords généraux d'emprunt conclus entre le Groupe des Dix et le *FMI* se chiffraient à 146,428 millions de DTS et 7,5 millions de DTS respectivement, à la fin de 1977. Au cours de l'année, ces deux pays ont remboursé 67,348 millions de DTS et 7,5 millions de DTS respectivement. A la fin de 1978, il ne restait qu'un crédit à la Grande-Bretagne de 79,080 millions de DTS. Une garantie de la Confédération couvrait le tiers de ce montant.

2. Participation à des mesures monétaires sous la forme de garanties de refinancement

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a octroyé au Portugal des crédits contre nantissement d'or. Avec d'autres instituts d'émission, la Banque nationale a donné une garantie de refinancement. Sa part se montait à 50 millions de dollars.

Dans le cadre d'un crédit que la BRI a consenti à la Turquie en 1977, la Banque nationale a donné une garantie de refinancement pour un montant de 25 millions de dollars. Ce crédit a été remboursé à la fin de 1978.

E. Opérations de la Banque nationale

1. Opérations propres

Or

L'encaisse-or forme, avec les avoirs en devises et les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses, les réserves monétaires. En vertu de l'article 19 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, les billets en circulation doivent être couverts par de l'or, à raison de 40% au moins. En 1978, la couverture-or, basée sur le prix officiel de l'or, s'est chiffrée à 60,90% en moyenne, comme l'indique le tableau de la page 97.

Fonction

La dernière modification de la parité-or du franc remonte au 9 mai 1971. Depuis cette date, 1 franc équivaut à 0,21759... gramme d'or fin. La parité sert de base au calcul du prix officiel de l'or, qui se monte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin. Depuis le 10 mai 1971, l'encaisse-or figure au bilan à ce prix officiel.

Evaluation

Au cours de l'année, l'encaisse-or n'a pas changé.

Montant

Mouvement de caisse

Le mouvement de caisse englobe les entrées et les sorties de billets émis par la Banque nationale et de pièces de monnaies. En revanche, seul le montant des pièces de monnaies figure sous la rubrique caisse, étant donné que celui des billets émis par la Banque nationale ne représente pas un actif.

Définition

Le mouvement de caisse s'est inscrit à 158,5 milliards de francs en 1978; il a augmenté de 25,4 milliards de francs, ou de 19,08% par rapport à l'année précédente.

Volume

Devises

Aux termes de l'article 14 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, celle-ci est autorisée à acheter et à vendre des avoirs sur l'étranger à trois mois d'échéance au plus.

Définition

Le montant des devises au 31 décembre 1978, qui atteignait 28 981,8 millions de francs (cf. tableau ci-dessous), ne comprend ni les swaps francs contre dollars conclus pendant l'année avec la Confédération, ni les swaps francs contre marks conclus avec les banques suisses, ni les contrats à terme en cours, passés avec des exportateurs (pages 55 et ss).

A la fin de l'année, les opérations de swaps passées avec la Banque de Réserve Fédérale de New York garantissaient 943,6 millions de dollars contre les risques de change. Les réserves munies d'une garantie de change ont augmenté à la

suite de mouvements contraires. D'une part, les limites de swaps, portées à 4 milliards de dollars en 1978 (page 13), ont été mises à contribution pour un montant de 786,3 millions de dollars durant l'année. Ces opérations ont été comptabilisées aux cours auxquels elles ont été conclues. D'autre part, les avoirs en dollars qui sont toujours comptabilisés au cours de 3,07 ont diminué de 349,2 millions de dollars, dans le cadre de l'accord de remboursement conclu en octobre 1976, pour s'inscrire à 157,3 millions de dollars. Les avoirs en dollars qui ne sont pas munis d'une garantie de change figurent au bilan à fr. 1,677 contre fr. 2,25 en 1977. Cela correspond au cours moyen du dollar enregistré au mois de décembre à Zurich. Les avoirs libellés en d'autres monnaies étrangères et ceux exprimés en DTS sont portés également au bilan aux cours moyens du mois de décembre.

Composition et
variation

	1978 en millions de francs	1977	Variation
1. Devises, à l'exclusion des swaps dollars contre francs conclus avec les banques suisses:			
Dollars des Etats-Unis			
– Titres publics et autres placements aux Etats-Unis	24 432,1	15 909,7	+ 8 522,4
– Placements auprès d'autorités monétaires étrangères et sur l'euro-marché	824,5	888,0	– 63,5
– Créances libellées en droits de tirage spéciaux	663,2	938,9	– 275,7
Autres monnaies	539,8	267,6	+ 272,2
	<u>26 459,6</u>	<u>18 004,2</u>	<u>+ 8 455,4</u>
2. Swaps dollars contre francs conclus avec les banques suisses	2 522,2	2 510,0	+ 12,2
3. Total selon bilan	<u>28 981,8</u>	<u>20 514,2</u>	<u>+ 8 467,6</u>

Droits d'achat de devises

En vue d'offrir une garantie plus flexible des cours de change pour les paiements aux exportateurs suisses de biens et de services, la Banque nationale émet des droits d'achat de devises depuis le 1^{er} décembre 1978, par l'intermédiaire des banques suisses (voir pages 56–57).

A la fin de l'année, le montant total des droits d'achat de devises émis s'élevait à 10,6 millions de francs. Sur ce montant, 6,8 millions de francs étaient libellés en marks allemands et 3,8 millions, en dollars des Etats-Unis. Les droits d'achat de devises, qui sont des engagements conditionnels, ne figurent pas au bilan.

Bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses

Les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses sont des reconnaissances de dette que le Département du Trésor américain a émises pour des durées s'étendant jusqu'à 18 mois et qu'il s'engage à reprendre en tout temps. Depuis 1962, la Banque nationale a acquis de tels titres à plusieurs reprises, lorsqu'elle a dénoué des swaps conclus avec les Etats-Unis. En général, la Banque nationale avait effectué ces swaps pour préserver des risques de change des dollars qu'elle avait achetés sur le marché afin de soutenir le cours de la monnaie américaine.

Définition

A la suite de l'accord de remboursement échelonné conclu au mois d'octobre 1976, le montant de ces titres a diminué de 1920,5 millions pour s'établir à 2028,5 millions de francs.

Modification de l'état

Escompte

Aux termes de l'article 14 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, celle-ci est autorisée à escompter des valeurs dont l'échéance ne dépasse pas trois mois, telles qu'effets de change répondant à une définition précise, créances assimilables à des effets de change, obligations suisses et créances inscrites au livre de la dette de la Confédération. Des limites d'escompte sont attribuées aux clients qui recourent régulièrement à cette forme de crédit. Des conditions particulières sont prévues pour les effets de stocks obligatoires. Sur la base de conventions conclues avec les banques (cf. chapitre D), les effets de change destinés au financement d'exportations ont fait l'objet de dispositions temporaires spéciales (taux spécial d'escompte, admission des effets en dehors des limites d'escompte). Avec les avances sur nantissement, les crédits d'escompte sont un des instruments classiques dont l'institut d'émission dispose pour assurer la régulation des liquidités bancaires.

Définition

En 1978, 4 292 effets ont été escomptés, contre 7 796 l'année précédente; de 1977 à 1978, leur montant a passé de 10,7 milliards à 6 milliards de francs. L'escompte d'effets prévu par la convention en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation (cf. chapitre D) s'est élevé à 70,9 millions, contre 327,1 millions en 1977. En outre, la Banque nationale a escompté des bons du Trésor de la Confédération pour 1,5 milliard de francs, contre 3,5 milliards, et des obligations pour 37,9 millions, contre 55,4 millions.

Modification de l'état (tableaux, p. 96, 98)

Le recours moyen au crédit d'escompte a atteint 395,2 millions de francs, contre 602,8 millions en 1977. Sur cette somme, 356,2 millions revenaient aux effets de change, contre 523,6 millions. Le recours à cette forme de crédit est sujet à de fortes fluctuations saisonnières et se concentre sur les principales échéances du

marché monétaire, comme le montre le tableau de la page 32 relatif à l'aide financière accordée lors des échéances.

	Au 31 décembre 1978 en millions de francs	Au 31 décembre 1977 en millions de francs
Composition du portefeuille à la fin de l'année		
Effets commerciaux	12,6	78,8
Effets de stocks obligatoires	202,0	1 128,6
Total des effets sur la Suisse	214,6	1 207,4
Bons du Trésor de la Confédération . .	—	267,0
Obligations escomptées	21,5	44,7
Total de l'escompte	<u>236,1</u>	<u>1 519,1</u>

Avances sur nantissement

Définition

L'article 14 de la loi fédérale sur la Banque nationale autorise cette dernière à accorder des avances, moyennant un intérêt, contre remise en nantissement d'obligations suisses, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération et d'effets escomptables. Comme les crédits d'escompte, les avances sur nantissement permettent de faire face aux resserrements temporaires de liquidités.

Modification de l'état
(tableaux, p. 96, 98)

Les avances sur nantissement accordées se sont inscrites à 1,8 milliard de francs, contre 4,3 milliards en 1977. Le recours moyen aux avances sur nantissement s'est chiffré à 35 millions de francs en 1978, contre 93,6 millions. A la fin de 1978, ces avances atteignaient 49,6 millions, contre 197,5 millions l'année précédente. La dotation en liquidité du marché monétaire ayant été abondante durant la plus grande partie de l'année, les banques ont pu renoncer dans une large mesure à recourir à ces avances, qui sont relativement onéreuses.

Portefeuille de titres

Définition

En vertu de l'article 14, 2^e alinéa, de la loi fédérale sur la Banque nationale, celle-ci est autorisée à procéder à l'achat et à la vente de bons du Trésor et d'obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération, d'obligations de cantons et de banques cantonales, ainsi que de lettres de gage émises par les centrales suisses de lettres de gage. En règle générale, la Banque nationale use de ce moyen pour empêcher de trop fortes fluctuations des cours, en particulier sur les obligations de la Confédération.

En 1978, les achats se sont chiffrés à 75,2 millions et les ventes, à 286,3 millions de francs. Ainsi, le montant des titres appartenant à la Banque nationale a diminué de 211,1 millions pour passer à 348 millions de francs. La moyenne annuelle s'est inscrite à 333,5 millions de francs, contre 420,3 millions en 1977.

Modification de l'état
(tableaux, p. 96, 98)

Correspondants en Suisse

Des banques assument le mandat de correspondant dans de nombreuses localités où la Banque nationale n'est pas représentée par une succursale ou par une agence. Elles sont chargées d'effectuer sans frais, pour le compte de la Banque nationale, les opérations suivantes:

Définition

- l'encaissement de remises,
- la réception de versements en faveur de clients de la Banque nationale,
- les paiements à des tiers,
- le paiement de chèques tirés sur elles par la Banque nationale suisse.

L'activité principale des correspondants consiste à assurer le déroulement des opérations de paiement de la Confédération, des CFF et des PTT.

En outre, les correspondants se chargent d'alimenter en numéraire les guichets des CFF et des PTT ou de reprendre leurs excédents. Le réseau de correspondants permet de réduire les envois de fonds et de faciliter les opérations de paiement. Les correspondants versent un intérêt sur les avoirs dont la Banque nationale dispose chez eux.

En 1978, le nombre de correspondants a augmenté de 551 à 555. Le nombre des places bancables, c'est-à-dire des localités dans lesquelles les correspondants sont domiciliés, a passé de 414 à 415, tandis que celui des places auxiliaires, c'est-à-dire des localités dans lesquelles les correspondants acceptent également de procéder sans frais à l'encaissement des remises, a reculé de 163 à 159.

Nombre de correspondants, de places bancables et de places auxiliaires

Les correspondants ont crédité la Banque nationale de 21,1 milliards de francs et l'ont débitée du même montant. En 1978, le mouvement total des comptes de correspondants s'est accru de 1,4 milliard pour atteindre 42,2 milliards de francs. En moyenne annuelle, les avoirs de la Banque nationale se sont chiffrés à 66,3 millions de francs et ils atteignaient 185,7 millions à la fin de 1978, contre 171,6 millions un an auparavant.

Modification de l'état
(tableaux, p. 92, 94, 96, 99)

Encaissement

En 1978, la Banque nationale a reçu à l'encaissement 68 277 chèques et effets, pour un montant de 3 829,7 millions de francs; l'année précédente, elle en avait reçu 67 960, qui totalisaient 3 809,3 millions de francs; La plupart de ces papiers ont été cédés par des offices fédéraux.

Comptes de chèques postaux

La grande masse des paiements est effectuée par l'intermédiaire du service des chèques postaux. Les comptes de chèques postaux sont alimentés, en règle générale, par les paiements en espèces effectués aux guichets. Au terme d'une série souvent longue de paiements sous forme de virements, une part des avoirs afflue sur les comptes de chèques postaux des banques. Ces dernières effectuent alors des transferts sur leurs comptes de virements à la Banque nationale.

Chaque jour, la Banque nationale opère une compensation entre les avoirs en comptes de chèques postaux dont elle n'a pas besoin pour ses paiements courants et les avoirs en comptes de virements que l'entreprise des PTT entretient chez elle.

Durant l'exercice, les comptes de chèques postaux de la Banque nationale ont enregistré, pour le compte de tiers, les mouvements suivants (ordres de virements et ordres de paiements):

Année	Ordres passés au débit de la Banque nationale		Ordres passés au crédit de la Banque nationale		Total
	Nombre	en millions de francs	Nombre	en millions de francs	en millions de francs
1977	411 614	16 380	34 614	56 242	72 622
1978	957 334	20 106	34 193	62 345	82 451
+/- %	+ 132,6	+ 22,7	- 1,2	+ 10,9	+ 13,5

Billets en circulation

Billets en circulation
(tableaux, p. 93, 95, 97)

Les billets en circulation se sont accrus de 2,1 milliards de francs, ou de 10,3%, pour s'élever à 22,5 milliards. Ils ont atteint leur montant maximal, soit 22,9 milliards de francs, le 22 décembre, et leur montant minimal, soit 18,4 milliards, le 16 février. Ainsi, ils ont varié à l'intérieur d'une marge de 4,5 milliards de francs. En moyenne annuelle, la somme des billets en circulation s'inscrivait à 19,5 milliards de francs. A la fin de l'année, le nombre moyen de billets par habitant s'élevait à 29, et leur montant à 3 600 francs.

Nouveaux billets

Durant l'exercice, les nouveaux billets de 1 000 francs et de 50 francs, à l'effigie d'Auguste Forel et de Conrad Gessner, ont été mis en circulation. Du 4 avril et du 4 octobre, dates à partir desquelles les nouveaux billets ont été émis, jusqu'à la fin de l'année, 75,2% des anciennes coupures de 1 000 francs et 68,3% des anciens billets de 50 francs ont été échangés. Ainsi, la mise en circulation de la nouvelle série de billets sera achevée lorsque les deux plus petites coupures, soit celles de 20 francs et de 10 francs à l'effigie respectivement de Horace-Bénédict de Saussure et de Léonard Euler, auront été émises. Ces émissions auront lieu à partir du printemps et de l'automne 1979.

En 1978, la Banque nationale a émis 70,2 millions de billets dont la valeur nominale était de 12 milliards de francs. Le nombre des nouveaux billets de 1 000 francs a été de 7,5 millions, celui des nouvelles coupures de 50 francs, de 13,7 millions, et leur valeur nominale respective s'est élevée à 7,5 milliards et à 685 millions de francs.

La Banque nationale a retiré pour les détruire 64,1 millions de billets détériorés ou rappelés et les a remplacés par des coupures neuves. La valeur nominale de ces billets s'est chiffrée à 9,4 milliards de francs.

Billets détruits

Le délai d'échange des billets rappelés est de vingt ans. Il a expiré le 30 septembre 1978 pour les billets rappelés faisant partie de la deuxième émission. Le billet de 20 francs portant au recto l'effigie de Pestalozzi n'est plus échangé depuis fin mars 1976. Conformément à la loi, la Banque nationale est tenue de verser au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles la contre-valeur des billets qui n'ont pas été présentés à l'échange dans le délai imparti.

Expiration du délai d'échange des billets rappelés

Billets rappelés de la 2^e émission

Billets de francs	Type (couleur dominante)	Date d'émission	Rappelé le	Nombre de billets non rentrés	Versement au Fonds de secours, en francs
20	Pestalozzi (bleu) ¹	15. 7. 1930	1. 4. 1956	345 153½	6 903 070
50	Bûcheron (vert)	22. 12. 1911	1. 10. 1958	117 153½	5 857 675
100	Faucheur (bleu foncé)	16. 9. 1911		148 968	14 896 800
500	Brodeuses (rouge et mauve)	24. 12. 1912		6 784	3 392 000
1000	Fonderie (violet et orange)	16. 9. 1911		14 914	14 914 000
				<u>287 819½</u>	<u>39 060 475</u>

¹ Appartient à la 3^e émission.

Au 31 décembre 1978, les billets en circulation étaient couverts par les actifs suivants:

Couverture des billets

	En millions de francs	
Or		11 903,9
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises	28 981,8	
Bons du Trésor étrangers en francs suisses	2 028,5	
Escompte	236,1	
Avances sur nantissement	49,6	
Titres	<u>2,4</u>	31 298,4
Couverture totale des billets		<u>43 202,3</u>

L'ensemble des actifs pouvant servir de couverture représentaient 192,02 % des billets en circulation à la fin de l'année. La couverture-or s'est chiffrée à 64,71 % au maximum, le 16 février, et à 52,03 % au minimum, le 22 décembre.

A la fin de l'année examinée, les billets en circulation se répartissaient comme il suit:

	Billets de francs							Total
	1000	500	100	50	20	10	5	
en millions de francs								
1978	9 303,1	4 696,7	6 398,0	982,5	710,0	399,8	9,0	22 499,1
1977	7 790,3	4 471,0	6 123,5	910,8	707,2	385,0	9,0	20 396,8
en pour-cent								
1978	41,35	20,87	28,44	4,37	3,15	1,78	0,04	
1977	38,19	21,92	30,02	4,47	3,47	1,89	0,04	

En moyenne annuelle, la répartition était la suivante:

	Billets de francs							Total
	1000	500	100	50	20	10	5	
en millions de francs								
1978	7 531,5	4 172,4	5 893,0	875,8	686,8	379,1	9,0	19 547,6
1977	6 817,4	4 068,6	5 779,4	874,4	673,5	368,2	9,0	18 590,5
en pour-cent								
1978	38,53	21,34	30,15	4,48	3,51	1,94	0,05	
1977	36,66	21,88	31,10	4,71	3,62	1,98	0,05	

Espèces métalliques

Tâches de la
Banque nationale

Le service de la monnaie est du ressort de la Confédération. La Banque nationale participe à l'approvisionnement de l'économie en espèces métalliques dans le cadre des tâches que le législateur lui a confiées. Elle seconde les caisses de la Confédération dans la distribution, l'échange et le retrait des pièces de monnaie. D'entente avec la Banque nationale, le Département fédéral des finances et des douanes établit le programme de frappe.

Distribution des
pièces par la Banque
nationale

En 1978, la Banque nationale a reçu de la Caisse d'Etat fédérale 76,7 millions de pièces de monnaie, dont la valeur nominale était de 54,2 millions de francs. Elle les a acheminées vers ses sièges, succursales et agences, afin de faciliter les opérations de paiement. Le montant repris par la Banque nationale correspondait à 45 % environ des espèces métalliques sorties de la Caisse d'Etat.

Comptes de virements

Une des tâches que la loi assigne à la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Les comptes de virements à la Banque nationale, le service des chèques postaux et le clearing bancaire forment les trois principaux systèmes qui assurent, en Suisse, le déroulement des opérations de paiement sans numéraire. Ces trois systèmes se recouvrent partiellement et se complètent. Les écritures relatives aux opérations de clearing bancaire sont passées par les comptes de virements.

Définition

Les comptes de virements sont des engagements à vue non rémunérés. Ils se subdivisent en deux catégories: les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, d'une part, et les comptes de virements de banques étrangères et d'autres banques centrales, d'autre part.

Au 31 décembre 1978, le nombre des comptes de virements à la Banque nationale s'élevait à 1 400, contre 1 416 en 1977. Sur l'ensemble de ces comptes, 101 appartenaient à des banques étrangères, contre 99 en 1977.

Nombre de comptes

	Mouvement en milliards de francs		Nombre de transactions en milliers	
	1978	1977	1978	1977
Virements ordinaires	648,4	721,2	542	748
Virements effectués dans le cadre du clearing bancaire	<u>5 903,9</u>	<u>6 877,4</u>	<u>15 126</u>	<u>12 765¹</u>
Total des virements	<u>6 552,3</u>	<u>7 598,6</u>	<u>15 668</u>	<u>13 513¹</u>

¹ Chiffres corrigés.

Le clearing bancaire est une organisation de virements des établissements bancaires domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. La Banque nationale exerce la fonction de centrale pour les établissements n'appartenant ni au groupe des grandes banques, ni à celui des banques cantonales. Ces établissements étaient au nombre de 233 à la fin de l'exercice écoulé, contre 227 en 1977. Le mouvement enregistré sur les comptes de clearing bancaire s'est réparti comme il suit:

Prestations du clearing bancaire

	Nombre de transferts	
	1978	1977
Clearing manuel	2 884 592	2 517 074
Lecture optique	3 445 194	3 175 763
Echange de supports de données	228 157	79 428
Paiement de salaires sans mouvement d'espèces	462 559	380 422
Système de recouvrement direct	22 423	4 791
Transferts au système des chèques postaux	<u>924 917¹</u>	<u>335 812¹</u>
Total	<u>7 967 842</u>	<u>6 493 290</u>

¹ Seul le débit est compté sous la rubrique «Virements effectués dans le cadre du clearing bancaire» (cf. ci-dessus).

Comptes de la Confédération

Selon l'article 15 de la loi sur la Banque nationale, celle-ci est tenue d'accepter des versements et d'effectuer des paiements pour le compte de la Confédération, jusqu'à concurrence de l'avoir dont la Confédération dispose chez elle.

En 1978, les comptes de la Confédération ont été crédités et débités des montants suivants:

	Crédit 1978 en millions de francs	1977	Débit 1978 en millions de francs	1977
Administration des finances	60 235	48 869	59 427	50 064
Entreprise des PTT	81 381	75 308	81 381	75 308
Chemins de fer fédéraux . . .	3 703	4 665	3 703	4 664
Autres administrations	612	120	496	229
Total	145 931	128 962	145 007	130 265

Avoirs minimaux

Définition

Les avoirs minimaux sont des avoirs que les banques doivent entretenir à la Banque nationale, dans les proportions exigées par celle-ci, sur des comptes non rémunérés et bloqués. Ces avoirs, qui sont calculés sur l'état ou sur l'accroissement des engagements des banques, servent à résorber des liquidités du système bancaire. L'obligation de maintenir des fonds à l'institut d'émission limite les possibilités de crédit bancaire. Les avoirs minimaux ne sont pas des liquidités au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, car ces établissements ne peuvent en disposer.

Durant l'année 1978, la Banque nationale n'a pas prélevé d'avoirs minimaux.

Rescriptions de stérilisation

Définition

Les rescriptions de stérilisation figurent au nombre des instruments de la politique de marché ouvert. Il s'agit de reconnaissances de dette de la Confédération, que la Banque nationale place dans les banques en vue de résorber des liquidités, et sur lesquelles elle verse un intérêt. La contre-valeur de ces titres est portée sur un compte spécial, dont la Confédération ne peut disposer. Pour la Banque nationale, ce compte a le caractère d'un engagement à terme. En général, les rescriptions sont émises pour des durées de 3 à 24 mois. Leur renouvellement dépend de la politique de marché ouvert que mène l'institut d'émission.

Elles peuvent être mises en pension à la Banque nationale – pour les échéances trimestrielles – aux conditions auxquelles elles ont été émises, ou être escomptées si leur échéance n'excède pas trois mois. Au bilan de la Banque nationale, la mobilisation de rescriptions entraîne une réduction temporaire des engagements à terme et un accroissement correspondant des avoirs en comptes de virements.

Le tableau de la page 32 donne un aperçu de la mobilisation de rescriptions de stérilisation lors des échéances.

Modification de l'état

	en millions de francs
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1977	772,2
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	+ 1 117,0
Montant au 31 décembre 1977	<u>1 889,2</u>
Placement effectué le 7 février 1978	+ 1 411,1
Placement effectué le 17 février 1978	+ 150,0
Placement effectué le 1 ^{er} mars 1978	+ 150,0
Placement effectué le 17 avril 1978	+ 50,0
Placement effectué le 20 avril 1978	+ 100,0
Solde de modifications mineures	– 1,6
Remboursement effectué le 21 juillet 1978	<u>– 345,0</u>
Montant au 31 décembre 1978	3 403,7
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	– 510,5
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1978	<u>2 893,2</u>

2. Services rendus

a) Services rendus à la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque nationale est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette activité au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Livre de la dette de la
Confédération

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1977:

1 291 ¹ créances, d'un montant total de	fr. 1 409 442 000.—	
Augmentation au cours de l'année 1978		
souscriptions de créances inscrites		
lors d'émissions d'emprunts	fr. —.—	
transformation d'obligations en		
créances inscrites	<u>fr. 553 000.—</u>	fr. 553 000.—
		<u>fr. 1 409 995 000.—</u>

Diminution en 1978

remboursements	fr. —.—
--------------------------	---------

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1978:

1 311 créances, d'un montant de	fr. 1 409 995 000.—
En 1978, 17 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant de	fr. 7 865 000.—
Les intérêts bonifiés sur les créances inscrites (1 377 bordereaux) se sont élevés à	fr. 44 855 641,75

¹ La différence entre ce chiffre et celui figurant dans le rapport de gestion 1977 (1 433 créances) s'explique par un regroupement de comptes consécutif à l'introduction d'un nouveau système de traitement électronique des données.

La conversion d'obligations en créances inscrites au livre de la dette est autorisée depuis le 1^{er} novembre 1974.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque nationale est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

Emission d'emprunts de la Confédération

Lors de l'émission d'emprunts de la Confédération, la Banque nationale exerce toutes les tâches qui incombent au chef de file d'un syndicat d'émission.

En 1978, la Confédération n'a émis aucun emprunt.

Domicile de paiement pour les titres et pour les coupons

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque nationale a payé en 1978, pour le compte de la Confédération, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

	Nombre	Francs
Titres remboursables	—	—.—
Coupons	722 290	174 627 655.—
Certificats d'encaissement de la SEGA	4 127	131 897 100.—

Selon l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, cette dernière peut bonifier un intérêt sur les avoirs de la Confédération. Les questions liées aux placements des capitaux de la Confédération ont fait l'objet d'un nouvel accord conclu en 1978 entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale.

b) Autres services rendus

La Banque met ses services à la disposition de la Société suisse pour le virement de titres S.A., ou SEGA, en fonctionnant comme office de dépôt de cette société à Berne, à Genève et à Lausanne. Les offices de dépôt de la SEGA rassemblent les titres que leur envoient les banques affiliées et les transfèrent.

Office de dépôt de
la SEGA

Les offices de dépôt ont assuré la garde des titres suivants:

	Actions Nombre	Obligations Valeur nominale en francs
Etat au 31 décembre 1977	7 663 717	667 156 300.—
Entrées en 1978	4 960 081	1 199 413 100.—
	<u>12 623 798</u>	<u>1 866 569 400.—</u>
Sorties en 1978	3 392 949	1 085 229 800.—
Etat au 31 décembre 1978	9 230 849	781 339 600.—

Les services rendus par la Banque nationale dans le cadre du clearing bancaire sont commentés à la page 69.

3. Administration et résultats

Bâtiments de la Banque nationale

Aux sièges de Zurich et de Berne, des travaux de construction, de transformation et de rénovation s'inscrivant dans le cadre de la planification à long terme étaient en cours. D'autre part, la rénovation des immeubles abritant les succursales d'Aarau, de Lucerne et de Neuchâtel ainsi que l'agence de Winterthur est à l'étude.

Les travaux visent avant tout à améliorer la sécurité et à créer des conditions modernes de travail. En outre, ils contribuent à maintenir la valeur intrinsèque des immeubles.

Buts des travaux

Fonds propres

Capital social Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— et libéré à 50 %, n'a pas été modifié en 1978.

Le Comité de banque a approuvé le transfert de 2 650 actions.

Répartition Selon le registre des actions, le capital social était réparti au 31 décembre 1978 entre:

4 180 actionnaires particuliers possédant chacun	de 1 à 10 actions
492 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
25 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
<u>15</u> actionnaires particuliers possédant chacun	<u>plus de 200 actions</u>
4 712 actionnaires particuliers possédant	41 441 actions
25 cantons et demi-cantons possédant	38 747 actions
28 banques cantonales possédant	16 909 actions
55 autres collectivités et établissements de droit public possédant	<u>2 903 actions</u>
<u>4 820</u> actionnaires possédant	<u>100 000 actions</u>

Le 58,56 % du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et le 41,44 %, à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve Selon la décision de l'Assemblée générale du 27 avril 1978, le fonds de réserve s'élevait à fr. 45 000 000.—. L'exercice 1978 s'étant soldé par une perte, aucune attribution ne peut être effectuée au fonds de réserve.

Provisions

Montant de la provision au 31 décembre 1977	fr. 90 000 000.–	Confection de billets de banque
Montant faisant l'objet d'une proposition de transfert à la provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	<u>fr. 90 000 000.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1978	<u>fr. —.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1977	fr. 66 250 000.–	Bâtiments de la Banque
Prélèvement	<u>fr. 26 000 000.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1978	<u>fr. 40 250 000.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1977	fr. 10 000 000.–	Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération
Prélèvement	<u>fr. 10 000 000.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1978	<u>fr. —.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1977	fr. —.–	Egalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons
Montant de la provision pour confection de billets de banque faisant l'objet d'une proposition de changement d'affectation	<u>fr. 90 000 000.–</u>	
Montant de la provision au 31 décembre 1978	<u>fr. 90 000 000.–</u>	

Compte de profits et pertes

arrêté au 31 décembre 1978

Dépenses

	1978	1977
Charges d'exploitation		
Autorités de la Banque	fr. 492 153,20	fr. 484 419,30
Personnel	fr. 31 163 726,55	fr. 29 205 637,28
Locaux	fr. 24 937 121,71	fr. 5 163 943,15
Equipements	fr. 2 312 201,39	fr. 1 588 762,32
Frais généraux et frais de bureau	fr. 1 569 792,91	fr. 1 444 517,05
Information et communication	fr. 1 035 057,48	fr. 1 288 834,64
Imprimés et publications	fr. 557 970,25	fr. 110 107,70
Circulation des billets	fr. 8 412 292,10	fr. 11 290 388,30
Divers	fr. 4 693 931,90	fr. 4 442 950,11
Charges financières		
Intérêts sur comptes de dépôt	fr. 1 532 292,55	fr. 1 464 993,75
Intérêts à l'administration fédérale	fr. 17 168 437,45	fr. 42 649 555,55
Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr. 43 312 741,15	fr. 27 452 613,75
Amortissements sur		
– les titres en portefeuille	fr. —,—	fr. 86 100 000.—
– les bâtiments	fr. 26 000 000.—	fr. 13 750 000.—
– les devises	fr. 4 434 782 416,50	fr. —,—
Bénéfice net	fr. —,—	fr. 7 515 826,40
	<u>fr. 4 597 970 135,14</u>	<u>fr. 233 952 549,30</u>

La présentation du compte de profits et pertes a fait l'objet d'importantes modifications, de sorte que les chiffres de 1978 ne sont que partiellement comparables à ceux de l'année précédente (cf. commentaire, pages 80 et ss).

Recettes

	1978	1977
Recettes d'exploitation		
Commissions	fr. 2 801 961,68	fr. 2 534 521,16
Bâtiments de la Banque	fr. 691 055,20	fr. 615 574,20
Divers	fr. 613 599,94	fr. 750 028,66
Recettes financières		
Or et devises	fr. 1 257 673 846,41	fr. —.—
Escompte	fr. 5 464 214,70	fr. 10 252 226,36
Avances sur nantissement	fr. 615 625,20	fr. 2 108 215,55
Portefeuille de titres	fr. 52 213 427,50	fr. 7 817 938,70
Comptes correspondants en Suisse	fr. 204 411,25	fr. 307 336,80
Dissolution de la provision interne pour risques monétaires et risques de change	fr. 648 239 107,30	fr. 29 716 707,87
Prélèvement sur la provision		
— pour confection de billets de banque	fr. —.—	fr. 10 000 000.—
— pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr. 10 000 000.—	fr. 70 000 000.—
— pour opérations de marché ouvert	fr. —.—	fr. 86 100 000.—
— pour bâtiments de la Banque	fr. 26 000 000.—	fr. 13 750 000.—
Perte due aux amortissements sur devises	fr. 2 593 452 885,96	fr. —.—
	<u>fr. 4 597 970 135,14</u>	<u>fr. 233 952 549,30</u>

Bilan arrêté au 31 décembre 1978

Actif	1978	1977
Caisse		
or	fr. 11 903 906 906,10	
pièces de monnaie	<u>fr. 33 499 455,33</u>	
Devises	fr. 28 981 793 128,49	fr. 20 514 226 183,93
Bons du Trésor étrangers en francs suisses	fr. 2 028 500 000.—	fr. 3 949 000 000.—
Portefeuille suisse		
effets sur la Suisse	fr. 214 590 660,20	
obligations escomptées	fr. 21 480 805.—	
bons du Trésor de la Con- fédération	<u>fr. —.—</u>	fr. 1 519 145 286,50
Avances sur nantissement	fr. 49 610 593,37	fr. 197 464 049,48
Titres		
pouvant servir de couver- ture	fr. 2 421 900.—	
autres	<u>fr. 345 596 401.—</u>	fr. 559 097 101.—
Correspondants en Suisse	fr. 185 703 736,17	fr. 171 644 376,10
Effets à l'encaissement	fr. 9 859 083,56	fr. 17 791 421,07
Chèques postaux	fr. 4 580 429,24	fr. 6 207 540,97
Coupons	fr. 5 814,25	fr. 2 941,30
Bâtiments de la Banque	fr. 1 500 000.—	fr. 1 500 000.—
Mobilier	fr. 1.—	fr. 1.—
Autres postes de l'actif	fr. 19 464 336,70	fr. 26 792 234,43
Capital social non versé	fr. 25 000 000.—	fr. 25 000 000.—
Perte sur les réserves de devises	fr. 2 593 452 885,96	fr. —.—
(couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or)		
	<u>fr. 46 420 966 136,37</u>	<u>fr. 38 921 019 136,40</u>

Passif

	1978	1977
Billets en circulation	fr. 22 499 077 545.—	fr. 20 396 762 825.—
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	fr. 15 583 879 260,94	fr. 13 622 759 938,55
Comptes de virements de banques étrangères	fr. 990 628 591,79	fr. 149 257 308,47
Confédération	fr. 3 437 715 056,24	fr. 2 513 759 205,94
Déposants	fr. 45 353 891,16	fr. 41 572 801,46
Chèques en circulation	fr. 5 190 432,79	fr. 2 736 894,78
Avoirs minimaux des banques sur les engagements en Suisse fr.	—,—	
les engagements envers l'étranger fr.	—,—	fr. —,—
Engagements à terme rescriptions de stérilisation	fr. 2 893 200 000.—	fr. 772 150 000.—
Autres postes du passif	fr. 680 671 358,45	fr. 1 094 254 335,80
Capital social	fr. 50 000 000.—	fr. 50 000 000.—
Fonds de réserve	fr. 45 000 000.—	fr. 44 000 000.—
Provision pour confection de billets de banque	fr. —,—	fr. 90 000 000.—
Provision pour risques non assurés	fr. 60 000 000.—	fr. 60 000 000.—
Provision pour bâtiments de la Banque	fr. 40 250 000.—	fr. 66 250 000.—
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confé- dération	fr. —,—	fr. 10 000 000.—
Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	fr. 90 000 000.—	fr. —,—
Bénéfice net	fr. —,—	fr. 7 515 826,40
	<u>fr. 46 420 966 136,37</u>	<u>fr. 38 921 019 136,40</u>

Commentaire du compte de profits et pertes

Contrairement aux exercices précédents, aucune attribution aux provisions destinées à couvrir des risques d'exploitation et aucun amortissement n'a été effectué, en 1978, avant la clôture du compte de profits et pertes. Les recettes tirées des placements de devises ont été inscrites aux cours du jour. Leur montant brut figure au compte de profits et pertes.

Selon les principes du calcul des coûts qui, en 1978, ont été appliqués pour la première fois à la comptabilité financière, les charges sont réparties en charges d'exploitation et charges financières, et les recettes sont subdivisées en recettes d'exploitation et recettes financières.

Les amortissements sur les réserves de devises constituent l'essentiel des charges. Leur montant correspond, d'une part, à l'amortissement qu'il a fallu effectuer afin d'inscrire les réserves, dans le bilan de fin d'année, aux cours moyens du mois de décembre et, d'autre part, au solde des gains et des pertes réalisées au cours de l'exercice comptable. Les amortissements sur les devises ont atteint 4 434,8 millions de francs, contre 1 224 millions l'année précédente.

Les rémunérations servies sur les avoirs de la Confédération et sur les rescritptions de stérilisation ont totalisé 60,5 millions de francs. Elles ont diminué légèrement par rapport à 1977, bien que les postes correspondants aient augmenté au bilan.

Les dépenses relatives aux locaux et aux travaux de transformation et de construction, ainsi que les amortissements sur les immeubles, ont atteint 50,9 millions de francs, soit un montant nettement plus élevé que l'année précédente. Cet accroissement est dû principalement à l'avance des travaux de construction entrepris à Berne et aux transformations et rénovations effectuées à Zurich. Les frais de personnel sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. La Banque nationale a pu renoncer de nouveau à toute attribution aux institutions de prévoyance.

Du côté des recettes, les intérêts sur les placements de devises dominent avec une somme de 1 257,7 millions de francs. Le montant des placements et les taux d'intérêt ayant augmenté, ces recettes se sont accrues de quelque 325 millions de francs par rapport à 1977.

Le produit du portefeuille de titres s'est inscrit à 52,2 millions de francs. Il est notablement plus élevé que l'année précédente, car il comprend également des gains réalisés à l'occasion de la vente de titres ayant fait l'objet d'amortissements au cours des exercices précédents.

En outre, la provision interne pour risques monétaires et risques de change, qui figurait parmi les «autres passifs», a été utilisée entièrement; elle se chiffrait à 648,2 millions de francs (un prélèvement de 30 millions de francs en chiffre rond avait déjà été effectué en 1977). Un prélèvement de 10 millions de francs a été effectué sur la provision pour intérêts sur les bons du Trésor de la Confédération et un autre, de 26 millions, sur la provision pour bâtiments de la Banque.

Le compte de profits et pertes a enregistré un déficit de 2 593,5 millions de francs, bien que les intérêts perçus sur les placements de devises aient augmenté et que la Banque ait effectué des prélèvements sur les provisions. Ce déficit a dû être reporté à l'actif du bilan, sous la rubrique «perte sur les réserves de devises».

Ce compte est couvert par des réserves latentes sur l'encaisse-or qui, conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc, est toujours portée au bilan à 4 595,74 francs le kilogramme (au 31 décembre 1978, le prix du marché était de fr. 11 690.— le kilogramme).

Création d'une provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons

La clôture des comptes de 1978 ne permet pas de dégager un bénéfice autorisant, en vertu de l'article 27 de la loi du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale, une attribution au fonds de réserve et le versement du dividende et des parts attribuées aux cantons. Comme le résultat de l'exercice 1978 est exceptionnel et vraisemblablement unique, et que les montants nécessaires au paiement d'un dividende et des parts attribuées aux cantons sont relativement modestes, il n'y a pas lieu de renoncer à ces versements.

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale, le dividende ne doit pas dépasser 6% du capital social versé, ce qui correspond à un montant maximum de fr. 1 500 000.—.

En outre, une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population peut être versée à la Caisse d'Etat fédérale pour être bonifiée aux cantons. Le montant nécessaire s'élève, au 31 décembre 1978, à fr. 5 015 826,40.

Le versement régulier du dividende et des parts attribuées aux cantons doit être assuré désormais par le changement d'affectation de la provision pour confection de billets de banque et par sa transformation en une provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons. L'exercice s'étant soldé par une perte, aucune attribution au fonds de réserve ne peut être effectuée.

Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de contrôle a procédé au cours de l'année écoulée à différents sondages et pointages des comptes de toutes les succursales et les agences propres de la Banque. De plus, elle a contrôlé récemment la comptabilité générale et vérifié l'existence des éléments de l'actif aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission a vérifié, conformément à l'article 51 de la loi sur la Banque nationale, que le compte de profits et pertes pour 1978 et le bilan au 31 décembre 1978, tels qu'ils vous sont soumis, concordent avec les soldes des comptes ouverts au grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges et des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Le bilan au 31 décembre 1978 se monte à fr. 46 420 966 136,37. Par suite de la situation monétaire exceptionnelle de l'année écoulée, le compte de profits et pertes pour 1978 fait ressortir une perte de fr. 2 593 452 885,96, qui doit être reportée à nouveau. Cette perte est couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or. Celle-ci ne peut être réévaluée, selon les principes normaux du droit des obligations, sans une modification de la parité-or.

Se fondant sur ces considérations, la Commission peut accepter les propositions soumises à l'Assemblée générale. Elle vous propose donc:

1. d'approuver le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1978;
2. de transformer la provision pour confection de billets de banque, d'un montant de 90 millions de francs, en «provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons»;

3. de prélever un montant de fr. 6 515 826,40 sur la provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons, afin de le répartir comme il suit:

paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 6 515 826,40</u>

Berne, le 23 février 1979

La Commission de contrôle
Iten
Staub
Grenier

Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur la proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, dans sa séance du 9 mars 1979, le rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 28 mars 1979, le rapport annuel et les comptes annuels, conformément à l'article 63, alinéa 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. En outre, la Commission de contrôle a déposé, le 23 février 1979, le rapport prévu à l'article 51, alinéa 2, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1978.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. La provision pour confection de billets de banque, d'un montant de 90 millions de francs, est transformée en «provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons».
4. Un montant de fr. 6 515 826,40 est prélevé sur la provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons, afin d'être réparti comme il suit:

paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 6 515 826,40</u>

Berne, le 29 mars 1979

Au nom du Conseil de banque

Le président du Conseil de banque
Wyss

Un membre de la Direction générale
Schürmann

F. Autorités et personnel de la Banque

1. Changements dans les autorités de la Banque

Conseil de banque

Monsieur Brenno Galli, Dr en droit, de Bioggio, est subitement décédé, le 20 août 1978, à l'âge de 68 ans. Monsieur Galli avait été nommé en 1947 au Conseil de banque et en 1951 au Comité de banque. Président du Conseil de banque depuis 1959, il a suivi de très près, à ce titre, la politique monétaire et financière de la Suisse pendant presque deux décennies. La Banque nationale perd en Monsieur Brenno Galli un président du Conseil de banque fort compétent et un véritable ami, dont elle conservera un souvenir fidèle, empreint d'une profonde gratitude.

Au début de l'année, soit le 5 janvier 1978, Monsieur E. Canonica, conseiller national, est décédé à l'âge de 56 ans. Il était membre du Conseil de banque depuis 1975 et avait été nommé au Comité de banque en 1977.

Peu avant la fin de l'exercice, nous apprenions que Monsieur J. Diethelm, conseiller national, de Siebnen, était décédé le 29 décembre 1978, dans sa 65^e année. Monsieur Diethelm faisait partie du Conseil de banque depuis 1975.

Nous conserverons un souvenir ému et reconnaissant des disparus, qui ont témoigné d'une large et pleine compréhension pour la politique de l'institut d'émission et ont activement participé aux travaux des autorités de la Banque.

Les membres du Conseil de banque ayant atteint la limite d'âge ont renoncé à leur mandat. Il s'agit de Messieurs

J. Michaud, Sierre, membre depuis 1966,
F. Moser, Stettlen, membre depuis 1974,
A. Richner, Oftringen, membre depuis 1959,
H. Tschumi, Dr en méd. vét., conseiller national, Interlaken, membre depuis 1959.

Nous leur exprimons nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission.

L'Assemblée générale du 27 avril a nommé en qualité de nouveaux membres du Conseil de banque Messieurs

F. Carruzzo, conseiller national, président de la Municipalité de Sion, Sion,
K. Lareida, Dr ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton d'Argovie, Aarau.

Le 5 mai, le Conseil fédéral a procédé à la nomination des membres suivants du Conseil de banque:

P. Gerber, ing. agr., président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg,
W. Martignoni, Dr ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Berne, Muri près Berne,
L. Uchtenhagen, Dr ès sc. pol., conseillère nationale, Zurich.

Pour succéder à Monsieur B. Galli, décédé, le Conseil fédéral a nommé au Conseil de banque, le 8 novembre, Monsieur U. Sadis, ing. dipl. EPF, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et du Département des finances, Lugano.

Un mandat vacant.

Le 8 novembre, le Conseil fédéral a nommé en qualité de président et de vice-président du Conseil de banque Messieurs

E. Wyss, Dr ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, vice-président du Conseil de banque depuis 1975,

F. Schaller, Dr ès sc. écon. et ès sc. pol., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, membre du Conseil de banque depuis 1973.

Comité de banque

Parmi les membres sortant du Conseil de banque, Messieurs B. Galli, Dr en droit, et E. Canonica, conseiller national, faisaient également partie du Comité de banque.

Le Conseil de banque a nommé au Comité de banque, en avril 1978, Monsieur F. Schaller, Dr ès sc. écon. et ès sc. pol., professeur, Epalinges.

Un mandat vacant.

De par leur fonction, Messieurs E. Wyss, Dr ès sc. pol., Bâle, et F. Schaller, Dr ès sc. écon. et ès sc. pol., professeur, Epalinges, deviennent respectivement président et vice-président du Comité de banque.

Comités locaux

Monsieur L. Berchtold, Sion, est décédé le 15 juillet des suites d'un accident. Il était membre du Comité local de Lausanne depuis le 9 juin 1978. Nous conserverons de lui un souvenir ému et reconnaissant.

Atteint par la limite d'âge, Monsieur L. Antonini a renoncé à son mandat au Comité local de Lugano. Il faisait partie de ce comité depuis 1969, et en a occupé la vice-présidence depuis 1972 et la présidence depuis 1974. Nous exprimons à Monsieur L. Antonini nos remerciements pour les précieux services qu'il a rendus à l'institut d'émission.

Après leur nomination au Conseil de banque, Messieurs F. Carruzzo, conseiller national, Sion, membre du Comité local de Lausanne depuis 1968, et P. Gerber, Frienisberg, vice-président depuis 1971 et président du Comité local de Berne depuis 1973, ont renoncé à leur mandat.

Le Conseil de banque a nommé en qualité de nouveaux membres des Comités locaux Messieurs

Aarau	L. Mäder, Dr ès sc.nat., administrateur-délégué de la maison Dr Walter Mäder, fabrique de laques et de colorants SA, Baden, et de Emil Reinle SA, Baden, Baden,
Bâle	G.E. Grisard, Dr ès sc.pol., président du Conseil d'administration de la maison Hiag Industrie du bois SA, Riehen,
Berne	M. Tschannen, ing. agr. dipl. EPF, président de la direction de la Fédération d'associations agricoles du canton de Berne et des cantons limitrophes (VLG), Wohlen près Berne,
Lausanne	P.-N. Julen, directeur de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne du commerce), Sion,
Lugano	D. Tenconi, administrateur-délégué de la maison Tensol SA, Piotta.

De plus, le Comité de banque a nommé Monsieur P.H. Kern, jusque-là membre du Comité local d'Aarau, en qualité de vice-président de ce comité.

Au sein du Comité local de Berne, Messieurs B. Leimgruber, jusque-là vice-président, et M. Frölicher, Dr en droit, jusque-là membre du Comité local, ont été nommés respectivement président et vice-président.

Le Conseil de banque a nommé Monsieur D. Poggioli, jusque-là vice-président, à la présidence du Comité local de Lugano, et Monsieur P. Melera, jusque-là membre, à la vice-présidence de ce comité.

2. Changements au sein de la Direction

Le 10 octobre 1978, Monsieur P. Flückiger, Dr ès sc. pol., directeur, suppléant du chef du 3^e département, est décédé soudainement à l'âge de 55 ans. Monsieur P. Flückiger a commencé sa carrière à la Banque nationale le 1^{er} janvier 1948 en qualité de collaborateur au service de la correspondance du siège de Berne, puis à la caisse principale. Le 1^{er} septembre 1955, il passa au secrétariat général. Il fut nommé successivement suppléant du secrétaire général le 1^{er} janvier 1962 puis, 5 ans plus tard, directeur de division au 2^e département. Depuis le 1^{er} avril 1972, Monsieur P. Flückiger était directeur et suppléant du chef du 3^e département. Pour les services éminents qu'il a rendus à l'institut d'émission, nous conserverons de lui un souvenir reconnaissant et ému.

Ont quitté le service de la Banque nationale, Messieurs

H. Aepli, Dr ès sc. pol., directeur de la succursale de Lucerne, atteint par la limite d'âge,

P. Cioccarì, Dr ès lettres, directeur de la succursale de Lugano, pour raison de santé,

R. Sutter, directeur de la succursale de Saint-Gall, atteint par la limite d'âge.

Monsieur M. Thomann, Dr ès sc. écon., chef du service d'études, a donné sa démission pour la fin du mois de février 1979, afin de se consacrer à de nouvelles activités dans l'économie privée.

Nous exprimons à ces collaborateurs nos remerciements les plus vifs pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission.

Les nominations suivantes sont intervenues en cours d'année:

En qualité de suppléant du chef du 3^e département:

Monsieur H. Meyer, Dr ès sc. écon., directeur, jusque-là suppléant du chef du 1^{er} département

En qualité de directeur de la succursale de Genève:

Monsieur S. Delémont, jusque-là suppléant du secrétaire général

En qualité de directeur de la succursale de Lugano:

Monsieur C. Gaggini, jusque-là directeur de la succursale de Genève

En qualité de directeur de la succursale de Saint-Gall:

Monsieur W. Küng, jusque-là fondé de pouvoirs au 3^e département.

En outre, M. H. Theiler, Dr ès sc. écon., a pris la direction de la succursale de Lucerne le 1^{er} avril.

Ont été nommés sous-directeurs, Messieurs

W. Bolliger, chef de la comptabilité au siège de Zurich, jusque-là chef de division,

M. Corti, Dr en droit, jusque-là mandataire commercial au 3^e département,

A. Föllmi, Dr ès sc. pol., jusque-là chef de division au service de statistique,

R. Kästli, Dr ès sc. pol., jusque-là collaborateur scientifique au service d'études,

G. Rich, Dr ès sc. écon., jusque-là collaborateur scientifique au service de recherche,

V. Zumwald, jusque-là fondé de pouvoirs à la caisse principale.

3. Changements dans l'effectif du personnel

A la suite de 48 engagements, 28 départs, 7 mises à la retraite et 2 décès, le nombre des collaborateurs de la Banque nationale a augmenté au cours de l'année de 11 unités pour s'établir à 487 personnes. 65% de celles-ci jouissent de connaissances bancaires ou commerciales, 13% disposent d'une formation de base technique et 22% ont bénéficié d'une formation à la Banque.

La Direction générale adresse à ses collaboratrices et à ses collaborateurs ses sentiments de reconnaissance pour les services dévoués qu'ils ont rendus à la Banque durant l'année.

4. Remerciements aux autorités et aux milieux économiques

Arrivés au terme de ce rapport sur l'exercice 1978, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Conseil fédéral, et notamment au chef du Département des finances et des douanes, Monsieur G.-A. Chevallaz, pour l'appui précieux dont l'institut d'émission a constamment bénéficié dans l'accomplissement de ses tâches.

Nous remercions également les autorités, les milieux bancaires, nos correspondants, ainsi que les nombreuses associations et entreprises qui, grâce aux informations qu'ils nous ont fournies et à l'esprit de collaboration dont ils ont été animés, nous ont aidés à remplir notre mission.

Au nom de la Direction générale

Le président
Leutwiler

Le secrétaire général
Frings

G. Tableaux

1. Situations périodiques

Actif

1978	Encaisse- or	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantis- sement	Titres		Corres- pon- dants en Suisse	Autres postes de l'actif	Perte sur les réserves de devises au 31.12.1978 (couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or)	
				Effets de change	Bons du Trésor de la Confédé- ration		pouvant servir de couverture	autres				
En 1000 francs												
Jan.	6	11 903 905	18 725 420	3 914 000	347 237	—	19 347	59	541 880	30 437	75 578	—
	13	11 903 905	18 887 720	3 879 000	323 643	—	6 272	426	501 267	18 866	119 018	—
	23	11 903 905	18 551 273	3 844 000	297 661	—	6 900	538	461 595	39 513	88 193	—
	31	11 903 905	18 672 918	3 812 000	287 840	—	10 304	697	434 289	104 821	93 006	—
Févr.	7	11 903 905	18 558 629	3 777 000	283 881	—	4 317	715	408 441	35 835	98 315	—
	15	11 903 905	18 945 124	3 684 000	274 691	—	1 111	729	343 132	24 840	98 637	—
	23	11 903 905	19 401 182	3 672 000	257 454	—	1 960	729	316 231	35 760	105 943	—
	28	11 903 905	19 823 652	3 672 000	248 062	—	11 017	752	296 521	115 282	98 872	—
Mars	7	11 903 905	19 945 930	3 637 000	240 799	—	5 373	752	295 171	36 318	103 547	—
	15	11 903 905	20 201 327	3 567 000	234 486	—	1 512	762	295 161	40 994	103 657	—
	23	11 903 905	20 148 019	3 532 000	233 231	—	5 628	762	295 336	68 863	102 924	—
	31	11 903 905	20 114 438	3 497 000	635 869	365 000	218 700	771	296 061	178 661	101 209	—
Avril	7	11 903 905	20 142 769	3 462 000	236 330	—	15 964	771	296 357	1 900	102 622	—
	14	11 903 905	20 097 083	3 427 000	235 664	—	5 986	758	296 357	32 191	101 297	—
	21	11 903 905	19 910 053	3 392 000	237 518	—	5 742	758	295 907	37 999	101 908	—
	28	11 903 905	19 646 995	3 360 000	235 094	252 000	217 637	758	295 939	123 156	105 837	—
Mai	5	11 903 905	19 657 967	3 325 000	234 712	—	23 210	758	295 961	105 533	120 539	—
	12	11 903 905	19 405 247	3 290 000	238 153	—	17 207	758	295 961	36 339	102 233	—
	23	11 903 905	18 862 706	3 255 000	233 853	—	9 360	834	302 520	69 502	102 988	—
	31	11 903 905	19 053 123	3 185 000	1 429 614	362 000	172 314	839	309 705	171 173	102 096	—
Juin	7	11 903 905	19 009 585	3 150 000	266 995	—	35 888	830	310 696	42 119	104 375	—
	15	11 903 905	18 703 061	3 115 000	261 630	—	13 207	834	311 688	43 188	103 498	—
	23	11 903 905	19 950 262	3 080 000	265 117	—	17 154	834	312 085	55 444	108 697	—
	30	11 903 905	21 200 462	3 045 000	1 133 468	362 000	246 071	834	312 328	208 386	105 250	—
Juillet	7	11 903 905	19 340 165	3 010 000	271 252	—	42 494	956	312 410	53 211	111 332	—
	14	11 903 905	18 952 491	2 975 000	275 803	—	16 202	956	313 226	48 152	116 790	—
	21	11 903 905	18 407 493	2 940 000	273 938	—	29 759	951	315 060	34 056	124 428	—
	31	11 903 905	18 579 456	2 908 000	1 687 324	77 000	160 688	988	316 343	106 077	127 736	—
Août	7	11 903 905	20 593 219	2 873 000	319 644	—	7 495	988	316 451	43 999	127 493	—
	15	11 903 905	20 303 309	2 838 000	303 935	—	291	988	316 672	47 749	118 122	—
	23	11 903 905	20 925 448	2 768 000	291 700	—	10 130	988	316 760	37 755	115 208	—
	31	11 903 905	20 863 167	2 733 000	890 143	52 000	72 114	974	316 811	101 400	111 794	—
Sept.	7	11 903 905	20 579 363	2 698 000	272 487	—	19 359	974	316 892	20 122	115 167	—
	15	11 903 905	20 541 802	2 663 000	271 710	—	754	1064	316 865	21 851	115 183	—
	22	11 903 905	20 809 277	2 628 000	270 147	—	4 359	1064	316 964	31 867	121 198	—
	29	11 903 905	23 015 033	2 593 000	796 354	77 000	42 413	1064	318 542	114 430	117 040	—
Oct.	6	11 903 905	24 471 906	2 558 000	261 587	—	7 342	1064	316 570	43 445	118 422	—
	13	11 903 905	25 198 350	2 523 000	259 087	—	5 646	1464	316 610	37 924	117 009	—
	23	11 903 905	25 810 172	2 488 000	258 662	—	2 902	1455	317 057	38 231	119 447	—
	31	11 903 905	25 820 530	2 456 000	235 486	—	12 338	1541	317 295	131 899	116 866	—
Nov.	7	11 903 905	26 607 421	2 408 500	234 285	—	5 480	1671	320 245	45 063	119 492	—
	15	11 903 905	27 571 553	2 313 500	231 832	—	9 431	1671	324 785	49 435	120 025	—
	23	11 903 905	27 586 274	2 266 000	224 568	—	11 672	1671	343 755	40 698	126 365	—
	30	11 903 905	27 725 973	2 218 500	220 268	—	25 771	1677	355 605	113 917	123 079	—
Déc.	7	11 903 905	28 323 568	2 171 000	220 502	—	22 872	1677	360 132	39 895	131 063	—
	15	11 903 905	30 923 498	2 123 500	219 140	—	15 029	2422	362 498	54 366	126 413	—
	22	11 903 905	31 921 497	2 076 000	223 156	—	33 391	2422	365 310	85 891	125 133	—
	29	11 903 907	28 981 793	2 028 500	236 071	—	49 611	2422	345 596	185 704	68 909	2 593 453

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue		Avoirs minimaux des banques sur ¹		Engagements à terme		Autres postes du passif	Total du bilan
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Autres engagements à vue</i>	<i>les engagements en Suisse</i>	<i>les engagements envers l'étranger</i>	<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Comptes spéciaux²</i>		
69 000	19 670 241	10 370 073	2 221 688	—	—	1 889 150	—	1 337 711	35 557 863
69 000	18 993 971	11 991 548	1 337 058	—	—	1 889 150	—	1 359 390	35 640 117
69 000	18 794 971	11 821 218	1 234 416	—	—	1 889 150	—	1 384 823	35 193 578
69 000	19 137 651	10 763 332	2 057 905	—	—	1 889 150	—	1 402 742	35 319 780
69 000	18 938 321	8 960 574	2 381 112	—	—	3 300 250	—	1 421 781	35 071 038
69 000	18 426 145	9 776 752	2 217 705	—	—	3 300 250	—	1 486 317	35 276 169
69 000	18 810 485	9 202 726	2 706 414	—	—	3 450 250	—	1 456 289	35 695 164
69 000	19 302 370	8 964 584	2 910 406	—	—	3 450 250	—	1 473 453	36 170 063
69 000	19 152 064	9 123 894	2 745 749	—	—	3 600 250	—	1 477 838	36 168 795
69 000	18 810 766	10 201 371	2 140 285	—	—	3 600 250	—	1 527 132	36 348 804
69 000	19 518 489	9 101 839	2 438 417	—	—	3 600 250	—	1 562 673	36 290 668
69 000	19 425 177	11 334 120	2 847 166	—	—	2 073 750	—	1 562 401	37 311 614
69 000	19 337 883	9 044 979	2 536 209	—	—	3 602 250	—	1 572 297	36 162 618
69 000	18 863 234	9 966 513	2 023 294	—	—	3 602 250	—	1 575 950	36 100 241
69 000	18 917 105	9 077 133	2 453 791	—	—	3 752 250	—	1 616 511	35 885 790
70 000	19 826 094	8 058 997	2 794 704	—	—	3 752 250	—	1 639 276	36 141 321
70 000	19 481 458	6 954 240	3 748 043	—	—	3 752 250	—	1 661 594	35 667 585
70 000	19 176 090	7 171 230	3 432 298	—	—	3 752 250	—	1 687 935	35 289 803
70 000	19 103 220	6 489 764	3 613 808	—	—	3 752 250	—	1 711 626	34 740 668
70 000	19 575 446	7 845 966	3 921 102	—	—	3 517 250	—	1 760 005	36 689 769
70 000	19 385 396	6 410 012	3 439 367	—	—	3 741 250	—	1 778 368	34 824 393
70 000	18 967 243	6 535 720	3 343 719	—	—	3 741 250	—	1 798 079	34 456 011
70 000	19 554 192	6 867 023	3 651 645	—	—	3 741 250	—	1 809 388	35 693 498
70 000	19 980 674	10 869 304	4 215 675	—	—	1 568 250	—	1 813 801	38 517 704
70 000	19 678 487	5 812 133	3 903 221	—	—	3 740 950	—	1 840 934	35 045 725
70 000	19 234 124	5 547 173	4 165 035	—	—	3 740 950	—	1 845 243	34 602 525
70 000	19 314 737	6 200 497	3 180 039	—	—	3 395 950	—	1 868 367	34 029 590
70 000	19 472 967	7 720 264	3 415 921	—	—	3 395 950	—	1 792 415	35 867 517
70 000	19 321 610	7 995 770	3 613 186	—	—	3 395 950	—	1 789 678	36 186 194
70 000	18 943 738	7 897 939	3 712 872	—	—	3 395 950	—	1 812 472	35 832 971
70 000	18 989 635	8 343 441	3 733 792	—	—	3 395 950	—	1 837 076	36 369 894
70 000	19 458 372	8 068 399	4 230 513	—	—	3 395 950	—	1 822 074	37 045 308
70 000	19 383 897	7 541 520	3 715 532	—	—	3 395 950	—	1 819 370	35 926 269
70 000	19 003 428	8 089 010	3 396 603	—	—	3 405 950	—	1 871 143	35 836 134
70 000	19 254 563	7 865 062	3 617 250	—	—	3 405 950	—	1 873 956	36 086 781
70 000	19 854 587	11 412 334	3 765 887	—	—	2 011 950	—	1 864 023	38 978 781
70 000	19 628 846	11 146 142	3 543 207	—	—	3 405 950	—	1 888 096	39 682 241
70 000	19 186 378	12 463 935	3 325 472	—	—	3 405 950	—	1 911 260	40 362 995
70 000	19 222 438	13 430 555	2 895 794	—	—	3 405 950	—	1 915 094	40 939 831
70 000	19 862 505	12 291 386	3 417 906	—	—	3 405 950	—	1 948 113	40 995 860
70 000	19 743 916	13 020 395	3 459 168	—	—	3 405 950	—	1 946 633	41 646 062
70 000	19 382 018	14 536 308	3 115 392	—	—	3 405 950	—	2 016 469	42 526 137
70 000	19 824 816	13 385 700	3 757 689	—	—	3 403 700	—	2 063 003	42 504 908
70 000	20 546 928	12 272 319	4 324 865	—	—	3 393 700	—	2 080 883	42 688 695
70 000	20 905 751	12 583 986	4 059 972	—	—	3 403 700	—	2 151 205	43 174 614
70 000	21 543 705	14 759 192	3 798 987	—	—	3 403 700	—	2 155 187	45 730 771
70 000	22 879 656	14 158 957	3 984 674	—	—	3 403 700	—	2 239 718	46 736 705
70 000	22 499 078	15 583 879	4 478 888	—	—	2 893 200	—	870 921	46 395 966

¹ Selon l'arrêté fédéral du 19 décembre 1975.

² Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941

2.1. Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5
1973	11 892,7	12 519,9	4 613,0	—	862,7	200,0	35,0	1 097,7	—	557,7	—	281,8	—
1974	11 892,7	11 570,6	5 403,0	—	2 166,8	484,0	43,5	2 694,3	—	699,9	92,5	166,9	—
1975	11 892,7	14 705,8	5 403,0	—	1 706,5	227,0	5,4	1 938,9	—	200,2	3,7	136,3	—
1976	11 903,9	20 426,5	5 222,0	—	912,5	375,0	13,3	1 300,8	—	157,0	63,8	160,3	—
1977	11 903,9	20 514,2	3 949,0	—	1 207,4	267,0	44,7	1 519,1	—	197,5	559,1	171,6	—
1978	11 903,9	28 981,8	2 028,5	—	214,6	—	21,5	236,1	—	49,6	348,0	185,7	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Avoirs minimaux des banques	Engagements à terme	Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paiements et de clearing</i>	<i>Avoirs de banques étrangères⁴</i>			<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Comptes spéciaux</i>			
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>											
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	3 880,6	1941
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	4 226,4	1942
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	4 597,2	1943
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	4 868,6	1944
3 835,2	124,55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	5 266,5	1945
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	5 499,8	1946
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	5 932,1	1947
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	337,1	—	—	6 400,6	1948
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	200,0	—	—	6 721,9	1949
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	6 658,6	1950
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	6 675,9	1951
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	6 796,8	1952
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	6 996,8	1953
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	7 327,2	1954
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	7 738,2	1955
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	8 340,1	1956
5 931,2	124,49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	8 574,6	1957
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	9 098,9	1958
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	9 141,5	1959
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	390,3	—	—	10 266,2	1960
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	293,5	—	—	12 206,6	1961
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	373,0	—	—	12 994,7	1962
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	357,3	—	—	13 910,2	1963
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	433,2	—	3,4	14 787,6	1964
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	602,0	—	19,9	15 287,6	1965
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	389,0	—	2,3	15 922,3	1966
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	550,0	—	—	16 519,0	1967
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	233,1	—	—	19 339,7	1968
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	141,9	—	—	20 482,5	1969
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	201,7	200,0 ⁷	—	23 095,3	1970
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁵	313,1	—	28 014,6	1971
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁶	72,7	2,5 ⁸	31 362,9	1972
18 296,2	65,00	8 234,9	458,2	37,4	7,8	296,7	9 036,1 ⁹	—	2 872,0 ⁶	121,4	108,2 ¹⁰	32 297,8	1973
19 435,8	61,19	9 505,0	714,5	30,3	—	114,8	10 367,1 ⁹	—	347,8 ⁶	246,9	986,3 ⁸	33 260,6	1974
19 127,8	62,17	11 478,5	1 623,8	30,0	—	150,0	13 296,0 ⁹	—	165,3 ⁶	379,8	—	34 991,0	1975
19 730,9	60,33	12 643,7	3 817,5	37,5	—	146,2	16 648,7 ⁹	—	246,2 ⁶	954,8	—	39 324,0	1976
20 396,8	58,36	13 622,8	2 513,8	41,6	—	149,3	16 330,2 ⁹	—	—	772,2	—	38 921,0	1977
22 499,1	52,91	15 583,9	3 437,7	45,4	—	990,6	20 062,8 ⁹	—	—	2 893,2	—	46 421,0	1978

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

⁶ Avoirs minimaux des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972 resp. 19 décembre 1975.

⁷ Compte spécial PTT.

⁸ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

⁹ Y compris les chèques en circulation.

¹⁰ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit et compte de stérilisation de l'administration fédérale.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.2. Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>											
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	—	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	—	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5
1973	11 892,5	10 515,1	166,0	24,7	4,6	195,3	—	67,0	—	55,1	17,4
1974	11 892,7	8 624,2	730,8	48,7	16,3	795,8	—	132,2	65,6	71,0	—
1975	11 892,7	10 005,3	574,2	61,1	5,3	640,6	—	85,8	13,9	50,1	—
1976	11 897,7	13 371,8	299,3	63,3	1,5	364,1	—	81,8	34,3	57,3	—
1977	11 903,9	13 785,3	523,6	72,8	6,4	602,8	—	93,6	420,3	69,2	—
1978	11 903,9	21 697,2	356,2	32,2	6,8	395,2	—	35,0	333,5	66,3	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Engage-ments à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères ⁴				
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>								
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130,18	734,0	147,2	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁵	1950
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁶	1960
6 672,9	150,80	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁷	3 198,4	1 035,0 ⁸	397,8	1961
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970
12 663,8	93,61	7 452,3 ⁹	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ¹⁰	1972
15 784,2	75,34	5 651,9	982,0	27,5	11,7	371,5	7 045,9 ¹¹	—	600,1 ¹²	1973
17 022,7	69,86	5 524,2	504,6	31,1	0,5	199,0	6 263,0 ¹¹	—	870,9 ¹²	1974
17 608,5	67,54	6 342,9	841,1	30,9	—	162,9	7 384,5 ¹¹	—	1 222,7 ¹⁰	1975
17 778,4	66,92	6 971,5	2 772,5	40,9	—	272,7	10 062,8 ¹¹	—	1 426,3 ¹⁰	1976
18 590,5	64,03	7 057,8	2 549,7	39,5	—	179,8	9 834,0 ¹¹	—	1 160,4	1977
19 547,6	60,90	9 771,4	2 780,7	54,2	—	389,3	13 001,1 ¹¹	—	3 263,0	1978

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Moyenne de janvier à juillet.

⁶ Moyenne d'octobre à décembre.

⁷ Moyenne de fin juin à décembre.

⁸ Moyenne de fin mars à décembre.

⁹ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

¹⁰ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit).

¹¹ Y compris les chèques en circulation.

¹² Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit), ainsi que sur le compte de stérilisation de l'administration fédérale.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.3. Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte				Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en titres appartenant à la Banque
			Portefeuille suisse		Bons du Trésor ²	Obligations				
			Effets suisses	Moyenne des jours à courir						
			Montant	Jours						
	En millions de francs			Jours	En millions de francs					
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8
1973	91 638,5	281 381,8	3 497,5	8 ⁴	784,0	42,4	4 323,9	—	2 719,2	—
1974	101 551,2	350 100,6	11 669,5	11 ⁴	1 824,5	102,5	13 596,5	—	5 496,2	205,6
1975	101 469,0	419 062,0	9 773,2	10 ⁴	2 822,0	14,1	12 609,3	—	4 145,5	145,6
1976	144 653,5	606 296,0	2 429,5	52 ⁴	3 039,0	16,6	5 485,1	—	3 282,2	228,0
1977	133 136,8	559 594,6	10 673,0	53 ⁴	3 492,0	55,4	14 220,4	—	4 306,2	1 589,5
1978	158 541,8	444 425,8	6 026,3	56 ⁴	1 547,0	37,9	7 611,2	—	1 802,9	576,5

¹ De 1941 à 1976, l'or est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en Suisse	à l'étranger ⁵										
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,5	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971
32 147,7	5 570,9	3 017,1	6 232 088,9	40 273,5	125 953,4	3 294,3	3 224,6	1 570,3	8 528 068,7	14 717,4	1972
35 797,0	3 038,6	3 256,0	7 673 381,2	44 479,4	141 619,8	6 280,1	3 438,8	1 627,8	10 238 582,9	—	1973
40 005,0	—	3 174,2	8 431 563,2	50 395,9	154 129,7	3 397,5	—	2 149,9	11 351 217,7	—	1974
39 669,4	—	3 172,2	5 911 103,1	52 782,9	185 318,8	4 066,5	—	2 859,0	8 546 032,0	—	1975
40 801,7	—	3 468,8	6 230 018,0	56 896,0	221 544,6	2 611,5	—	2 974,0	9 415 808,4	—	1976
40 772,8	—	3 809,3	7 598 573,0	72 622,2	259 227,3	1 811,8	—	3 007,4	11 031 647,5	—	1977
42 134,2	—	3 829,7	6 552 283,9	82 451,4	290 937,9	1 839,8	—	2 830,8	9 942 085,5	—	1978

⁵ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.4. Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ⁵	Commissions ⁶	Divers ⁷	Bénéfice brut	Prélèvements sur provisions
		Total ²	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ³	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	12 025	—
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	14 034	—
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	11 850	—
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	13 149	—
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	14 233	—
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	21 214	—
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	16 555	—
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	15 152	—
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	13 282	—
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	15 450	—
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	14 503	—
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	15 395	—
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	16 812	—
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	16 571	—
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	23 231	—
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	26 179	—
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	24 396	—
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	21 467	—
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	20 764	—
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	25 395	—
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	30 814	—
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ⁴	135	648	1 141	32 232	—
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ⁴	147	601	1 088	38 187	—
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ⁴	200	635	1 533	42 602	—
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ⁴	189	671	1 468	55 322	—
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ⁴	237	893	1 350	68 947	—
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ⁴	258	938	1 068	68 079	—
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	72 571	—
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	82 803	—
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	107 739	—
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	93 344	—
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	127 919	—
1973	139 479	5 458	4 914	242	297	—	2 782	950	342	2 069	828	151 908	—
1974	128 389	28 600	26 276	1 379	942	—	6 121	2 020	889	2 387	421	168 827	—
1975	81 000	30 737	27 668	2 992	75	—	3 831	8 951	594	2 704	539	128 356	—
1976	170 242	8 627	8 119	462	43	—	1 965	1 480	291	2 957	586	186 148	—
1977	—	10 252	9 190	929	129	—	2 108	7 818	307	2 535	750	23 770	209 567
1978	1 257 674	5 464	5 216	172	76	—	616	52 213	204	2 802	1 305	2 593 453 ⁸	684 239

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Y compris commissions sur effets à l'encaissement.

³ Depuis 1948, l'escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

⁴ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁵ Jusqu'en 1949, y compris les intérêts des comptes de chèques postaux.

⁶ Y compris les droits de garde et la location de coffres-forts.

⁷ Depuis 1978, y compris le revenu des immeubles de la Banque.

⁸ Perte liée aux amortissements sur devises.

Frais d'adminis- tration ⁹	Impôts et droits, y compris attribu- tion à la provision	Frais et provision pour opéra- tions d'open- market	Frais et provision pour la con- fection de billets de banque	Provision et frais de stérili- sation, d'intérêts à l'admini- stration fédérale	Amortissements, pertes et réserves		Verse- ments extraordi- naires aux institutions de pré- voyance de la Banque	Béné- fice net	Attri- bution au fonds de réserve	Divi- dende	Verse- ments à la Caisse d'Etat fédérale	Année
					<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur titres et devises</i>						
3 908	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 371	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 507	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 404	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 966	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 435	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 738	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 206	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 374	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 502	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 585	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 683	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
8 182 ¹⁰	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
8 009	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 732 ¹⁰	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 372 ¹⁰	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 334 ¹⁰	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
10 122 ¹⁰	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
9 210	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
9 145	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 716	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 658	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 905	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 519 ¹⁰	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
13 190	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 995	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
16 176 ¹⁰	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
18 323 ¹⁰	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 857 ¹⁰	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 890 ¹⁰	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
27 468 ¹⁰	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
33 039 ¹⁰	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972
32 376 ¹⁰	—	20 000	31 559	37 658	19 799	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1973
54 914 ¹⁰	2 915	—	33 743	30 949	35 790	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1974
36 336	—	—	6 821	40 379	35 304	—	2 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1975
39 296	4 010	—	7 962	96 257	29 606	—	1 500	7 516	1 000	1 500	5 016	1976
39 475	399	—	10 754	70 102	18 991	86 100 ¹¹	—	7 516	1 000	1 500	5 016	1977
41 081	1 000	—	8 412	60 481	52 214	4 434 782 ¹²	—	—	—	1 500	5 016	1978

⁹ Y compris intérêts aux déposants.

¹⁰ Y compris la provision pour risques non assurés.

¹¹ Amortissements sur titres seulement.

¹² Amortissements sur devises seulement.

3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis 1936

Date de la modification		Taux de l'escompte		Taux des avances sur nantissement	
		%	Durée jours	%	Durée jours
1936	9 septembre	2	78	3	78
	26 novembre	1½	7 475	2½	7 475
1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652
1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
1964	3 juillet ³	2½	732	3½	732
1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369
1967	10 juillet ⁴	3	798	3%	798
1969	15 septembre ⁵	3%	1 225	4%	1 225
1973	22 janvier ⁵	4½	364	5%	364
1974	21 janvier ⁶	5½	406	6	484
1975	3 mars ⁷	5	78	—	—
	20 mai ⁷	4½	97	5½	97
	25 août ⁷	4	35	5	35
	29 septembre ⁷	3½	30	4½	30
	29 octobre ⁷	3	76	4	76
1976	13 janvier ⁸	2½	147	3½	147
	8 juin ⁸	2	402	3	402
1977	15 juillet ⁹	1½	227	2½	227
1978	27 février ⁹	1	308 ¹⁰	2	308 ¹⁰

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2% du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2½% du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2½% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½% du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969.

⁵ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3½% du 25 janvier au 29 février 1972, 3% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974; autres stocks obligatoires 4% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3% du 25 janvier au 29 février 1972, 3½% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974.

⁶ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 2 janvier au 15 avril 1974, 4% du 16 avril au 31 décembre 1974; autres stocks obligatoires 4% du 2 janvier au 15 avril 1974, 4½% du 16 avril au 31 décembre 1974.

⁷ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 4% du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 3% du 25 août au 31 octobre 1975, 3% du 1^{er} novembre au 31 décembre 1975; autres stocks obligatoires 5% du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 4% du 25 août au 31 octobre 1975, 3½% du 1^{er} novembre au 31 décembre 1975.

⁸ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 1^{er} au 31 janvier 1976, 2% du 1^{er} février au 14 mars 1976, 2½% du 15 mars au 9 juin 1976, 2% du 10 juin au 30 novembre 1976, 2% du 1^{er} décembre 1976 au 17 juillet 1977; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} au 31 janvier 1976, 3% du 1^{er} février au 14 mars 1976, 2% du 15 mars au 9 juin 1976, 2½% du 10 juin au 30 novembre 1976, 2½% du 1^{er} décembre 1976 au 17 juillet 1977.

⁹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 18 juillet 1977 au 26 février 1978, 1½% du 27 février au 19 mars 1978, 1% à partir du 20 mars 1978; autres stocks obligatoires 2% du 18 juillet 1977 au 26 février 1978, 1% du 27 février au 19 mars 1978, 1½% du 20 mars au 24 septembre 1978, 1% à partir du 25 septembre 1978.

¹⁰ Jusqu'au 31 décembre 1978.

H. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque au 1^{er} janvier 1979

Conseil de banque (période administrative 1975–1979)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

- E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président
- F. Schaller, D^r ès sc. écon. et ès sc. pol., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président
- R. Bärlocher, D^r en droit, avocat, Saint-Gall
- * L. Bühler, directeur de la Banque cantonale de Thurgovie, Weinfelden
- W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Kastanienbaum
- * F. Carruzzo, conseiller national, président de la Municipalité de Sion, Sion
- * A. Edelmann, D^r en droit, directeur de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall
- * M. E. Eisenring, D^r en droit, président du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Rüschtikon
- * R. Etter, conseiller national, président de l'Union suisse des arts et métiers, Aarwangen
- A. Fürer, D^r en droit et en sc. pol., D^r h.c., administrateur-délégué de la Nestlé S.A., Chardonne
- P. Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos S.A., fabrique de machines Moutier, Moutier
- P. Gerber, ing. agr., administrateur de l'asile de Frienisberg, président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg
- R. Givel, D^r ès sc. écon., directeur de la Banque Vaudoise de Crédit, Lonay
- * C. Grosjean, conseiller aux Etats, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvornier
- * J. E. Haefely, D^r ès sc. pol., vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Emil Haefely & Cie S.A., Binningen
- B. Hardmeier, D^r ès sc. écon., secrétaire de l'Union syndicale suisse, Stuckishaus
- E. Hatt, D^r ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la Société Anonyme Heinr. Hatt-Haller, entreprise de génie civil, Zurich
- L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive
- R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne
- R. Lardelli, Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire
- * K. Lareida, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton d'Argovie, Aarau
- E. Leemann, D^r ès sc. écon., président de la direction de la Banque Centrale Coopérative Société Anonyme, Bâle
- W. Martignoni, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Berne, Muri près Berne
- * F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Altdorf
- * K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, Küttigkofen
- * J. Pfau, directeur général des Ateliers des Charmilles S.A., Collonge-Bellerive

L. von Planta, D^r en droit et D^r h.c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle

R. Reichling, ing. agr. dipl. EPF, conseiller national, président de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, Stäfa

U. Sadis, conseiller d'Etat, ing. dipl. EPF, directeur du Département de l'instruction publique et du Département des finances du canton du Tessin, Lugano

E. Scherz, président d'honneur de la Société suisse des hôteliers, Gstaad

F. W. Schulthess, Zurich

* H. R. Schwarzenbach, D^r en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., Horgen

* A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Giornico

G. Sulzer, ing., président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthour

R. Suter, conseiller national, Zurich

L. Uchtenhagen, D^r ès sc. pol., conseillère nationale, Zurich

* R. Vischer, D^r en droit, de la maison Simonius, Vischer & Co., Bâle

A. Waeber, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

* Ph. de Weck, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses, Zollikon

Un mandat vacant

Comité de banque (période administrative 1975–1979)

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président de par ses fonctions

F. Schaller, D^r ès sc. écon. et ès sc. pol., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président de par ses fonctions

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Kastanienbaum

A. Fürer, D^r en droit et en sc. pol., D^r h.c., administrateur-délégué de la Nestlé S.A., Char-donne

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, Küttigkofen

L. von Planta, D^r en droit et D^r h.c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle

A. Waeber, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Un mandat vacant

Comités locaux (période administrative 1975–1979)

Aarau

K. Oehler, membre du conseil d'administration de la maison Oehler Aarau S.A., Aarau, président

P. H. Kern, administrateur-délégué et président de la direction de la maison Kern & Cie, S.A., Aarau, vice-président

L. Mäder, Dr ès sc. nat., administrateur-délégué des maisons Dr Walter Mäder, fabrique de laques et de colorants S.A., Baden, et Emil Reinle S.A., Baden, Baden

Bâle

H. Hatt, président du conseil d'administration et directeur général de la maison Danzas S.A., Bâle, président

H. Gürtler-Meyer, Dr en droit, administrateur-délégué de la Brasserie Ziegelhof S.A., Seltisberg, vice-président

G. E. Grisard, Dr ès sc. pol., président du conseil d'administration de la maison Hiag Holzindustrie S.A., Riehen

Berne

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor S.A., Estavayer-le-Lac, président

M. Frölicher, Dr en droit et avocat, directeur de la maison Wander S.A., vice-président de la Chambre de commerce bernoise, Ursellen près Konolfingen, vice-président

M. Tschannen, ing. agr. dipl. EPF, président de la direction de la Fédération d'associations agricoles du Canton de Berne et des cantons limitrophes (VLG), Wohlen près Berne

Genève

Ch. Aubert, Dr en droit, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Petit-Lancy, président

B. d'Espine, directeur des Ateliers d'Aïre S.A., Genève, vice-président

C. Zellweger, ing., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de La Nationale S.A., Chêne-Bougeries

Lausanne

A. Langer, Gland, président

R. Morandi, président du conseil d'administration de la maison Morandi frères, société anonyme, Corcelles-près-Payerne, vice-président

P.-N. Julen, directeur de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Muraz-sur-Sierre

Lucerne

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee, président

W. von Moos, ing., président de la direction de von Moos Aciers S.A., Lucerne, vice-président

A. Gugler, Dr en droit, directeur des Forces Motrices de la Suisse centrale, Lucerne

Lugano

D. Poggioli, D^r ès sc. comm., bureau fiduciaire, Lugano, président
P. Melera, directeur de la maison Saceba S.A., Castel S. Pietro, vice-président
D. Tenconi, administrateur-délégué de la maison Tensol S.A., Piotta

Neuchâtel

A. Grisel, directeur général de Nivarox S.A., La Chaux-de-Fonds, président
P. Kiefer, membre du conseil d'administration de Chocolat Suchard Société anonyme, administrateur-délégué de Suchard-Tobler S.A., Colombier, vice-président
E. Haas, président du comité de direction de La Neuchâteloise-Assurances, Saint-Blaise

Saint-Gall

R. Perret, D^r en droit, président du conseil d'administration et directeur de la fabrique de Conserves Roco Rorschach, Horn, président
Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen, vice-président
V. Widmer, président du conseil d'administration de la maison Union S.A., Saint-Gall

Zurich

E. Jaggi, D^r ès sc. techn., professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthour, président
L. Granziol, D^r ès sc. pol., Zoug, vice-président
W. Baumann, président du conseil d'administration de la maison Baumann S.A., fabrique de stores à rouleau, Horgen

Commission de contrôle (période administrative 1978/1979)

Membres

J. Iten, président de la direction de la Banque cantonale de Zoug, Zoug, président
G. Grenier, directeur de la Caisse d'Épargne de la République et Canton de Genève, Genève
W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Suppléants

P. Hostettler, directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois, Neuchâtel
S. Lutz, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, Hérिसau
M. Meier-Milt, directeur principal de la Banque Hypothécaire de Bâle-Campagne, Bottmingen

Direction générale	F. Leutwiler, D ^r ès sc. écon. et D ^r h.c., Zurich L. Schürmann, professeur, D ^r en droit, Berne P. Languetin, Zurich
Secrétariat général	(Zurich et Berne)
Secrétaire général	A. Frings, D ^r ès sc. écon., Zurich
Suppléant du secrétaire général	Th. Scherer, D ^r ès sc. écon., Berne
Départements	
<i>1^{er} département</i> (Zurich)	
Chef du département	F. Leutwiler, D ^r ès sc. écon. et D ^r h.c., président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	P. Ehrsam, D ^r en droit, directeur
Service juridique	P. Ehrsam, D ^r en droit, directeur P. C. Gutzwiller, D ^r en droit, juriste-conseil (détaché) P. Klauser, D ^r en droit, sous-directeur
Service d'études	M. Thomann, D ^r ès sc. écon., directeur adjoint (jusqu'au 28. 2. 1979) R. Kästli, D ^r ès sc. pol., privat-docent, sous-directeur
Service de statistique	M. Baltensperger, D ^r ès sc. écon., directeur adjoint A. Föllmi, D ^r ès sc. pol., sous-directeur J. Bonorand, D ^r ès sc. pol., chef de division K. Stämpfli, chef de division
Service de recherche	K. Schiltknecht, D ^r ès sc. écon., privat-docent, directeur adjoint G. Rich, D ^r ès sc. écon., sous-directeur
Service du personnel	H. R. Läng, D ^r ès sc. pol., directeur de division J. Bertschi, chef de division
Service de révision et d'organisation	H. Baumgartner, directeur adjoint R. Schibli, sous-directeur R.-M. Chappuis, chef de division
Bâtiments de la Banque (Zurich et succursales)	G. Nideröst, chef de division

2^e département (Berne)

Chef du département	L. Schürmann, professeur, D ^r en droit, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	M. de Rivaz, D ^r en droit, directeur
Billets et monnaies, bâtiments de la Banque (Berne)	J. Ammann, D ^r ès sc. pol., directeur de division
Marché des capitaux et contrôle des émissions	W. Bretscher, directeur de division
Caisse principale	R. Aebersold, directeur adjoint V. Zumwald, sous-directeur
Comptabilité générale	H.-P. Dosch, sous-directeur
Caisse	H. Hulliger, sous-directeur
Correspondance et portefeuille	R. Raschle, sous-directeur
Titres	M. Isenschmid, sous-directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	P. Languetin, membre de la Direction générale
Suppléant du chef du département	H. Meyer, D ^r ès sc. écon., directeur M. Corti, D ^r en droit, sous-directeur
Opérations sur les marchés des changes et de l'argent	H. Stahel, directeur adjoint
Devises	W. Bächtold, sous-directeur
Portefeuille	H. W. Preisig, sous-directeur
Autres opérations bancaires	H. Schmid, directeur adjoint
Comptabilité	W. Bolliger, sous-directeur
Virements et clearing bancaire	E. Guyer, sous-directeur
Correspondance	W. Obi, sous-directeur
Caisse	R. Würmli, sous-directeur
Titres	A. Kunz, sous-directeur

Succursales

<i>Aarau</i>	H. Herzog, directeur F. Merz, suppléant du directeur
<i>Bâle</i>	R. Winteler, directeur K. Schär, suppléant du directeur
<i>Genève</i>	S. Delémont, directeur J.-P. Borel, suppléant du directeur
<i>Lausanne</i>	W. Schreyer, directeur A. Weiss, suppléant du directeur
<i>Lucerne</i>	H. Theiler, Dr ès sc. écon., directeur J. Burri, suppléant du directeur
<i>Lugano</i>	C. Gaggini, directeur B. Rüttsch, suppléant du directeur
<i>Neuchâtel</i>	F. von Arx, directeur Ch. Girod, suppléant du directeur
<i>Saint-Gall</i>	W. Küng, directeur A. Geiger, suppléant du directeur

Agences propres

<i>Bienne</i> (rattachée au siège de Berne)	P. Bürgi, chef de l'agence
<i>La Chaux-de-Fonds</i> (rattachée à la succursale de Neuchâtel)	J. Jolidon, chef de l'agence
<i>Winterthur</i> (rattachée au siège de Zurich)	E. Willi, chef de l'agence

